

Le rapport sur l'incendie dans le métro

Des carences jusqu'au sommet de la CTCUM

par Jean-V. Dufresne

La commission d'enquête sur l'incendie du métro à la station Rosemont, le 23 janvier 1974, confirme l'hypothèse soulevée le jour même du sinistre qui faillit bien entraîner la mort de centaines de voyageurs: l'éclatement d'un pneu, la mise à nu de son armature métallique, son contact avec la barre de courant, l'amorce d'un arc électrique, l'ignition de matières hautement inflammables.

Résultat: neuf wagons détruits, des pertes estimées à \$3,2 millions, mais grâce à Dieu et la présence d'esprit d'employés de la CTCUM, évacuation miraculeuse de quelque 900 voyageurs dans un tunnel déjà obscurci par une fumée irrespirable.

Mais le rapport divulgué hier midi au palais de justice par le commissaire ad

hoc Roger LaGarde ne s'arrête pas là: pas moins de 74 recommandations pour tenter de corriger une situation qui frise parfois la négligence criminelle: retard des pompiers (on ne les a pas prévenus à temps), faillies dans l'entraînement du personnel, difficultés d'intercommunications, mais surtout, présence dans les voitures de matières extrêmement inflammables dont les émanations sous l'effet de la chaleur sont éminemment toxiques.

Mais on ne saura jamais pourquoi le pneu porteur éclata, peu avant 7 h 45, sous la remorque du premier train, direction sud, à 500 pieds environ de la station Beaubien.

Mais les enquêteurs formulent deux hypothèses conjuguées: très tôt, le 23 jan-

vier, après la mise en service de la rame numéro 16, "il est hautement probable" que le pneu a accusé une fuite d'azote attribuable à une cause inconnue, provoquant une élévation progressive de la température, et le décollage de la semelle interne. Peut-être la mise à nu de la carcasse métallique de renforcement fut-elle ensuite provoquée par une rupture totale sous l'influence d'un objet hétéroclite égaré sur le rail porteur en béton.

Normalement, l'arc électrique amorcé par le contact de la carcasse avec la barre de courant eut été insuffisant pour mettre le pneu à feu. Mais le train continua de rouler, l'arc ne fut pas interrompu, et le pneu en caoutchouc, dont la capacité de rétention thermique est très élevée,

s'enflamma le feu se communiquant ensuite aux matériaux combustibles voisins: câbles, planchers de bois, parois internes. Les enquêteurs font aussi état d'une cause résultante: "absence de moyens efficaces pour éteindre le début de l'incendie du pneu". Le caoutchouc, en effet, est d'autant plus difficile à éteindre qu'il met du temps à s'allumer.

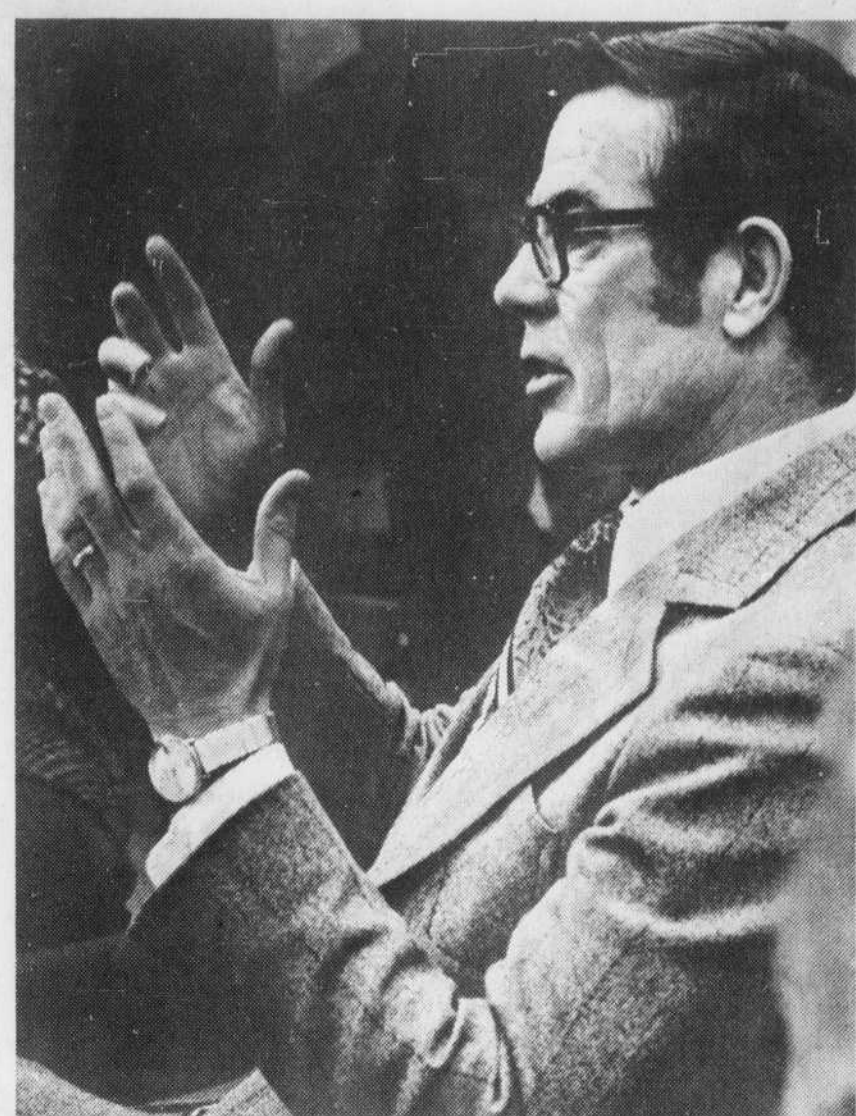
Et l'incendie se propagea ensuite, pour deux raisons: retard (involontaires) des pompiers, mais, surtout, caractéristiques très inflammables de certains matériaux incorporés aux voitures.

Aussi le commissaire-enquêteur formule-t-il tout un jeu de recommandations, dont six portent exclusivement sur l'emploi des matières composantes des voitures.

"Il est urgent que la CTCUM procède sans délai à remplacer les vasques d'acrylique des luminaires des voitures par des éléments de polycarbonate; à la réfection des coussins des sièges et des dossiers en substituant une mousse de polyuréthane recouverte de toile et de feutre ignifugé; enlever les gaines de chauffage sous les voitures et ajouter des plaques d'amiante; protéger les câbles électriques sous la voiture en les enrobant d'amiante; entreprendre des recherches pour doter les voitures des matériaux les moins inflammables possibles; prévoir et appliquer des sanctions sévères contre ceux qui fument dans les voitures du métro."

Et, à l'autre extrémité d'un vaste éventail de recommandations qui paraissent répondre à l'essentiel des revendications exprimées tant par l'Ordre des ingénieurs du Québec que par les porte-parole syndicaux invités à témoigner à la commission, des propositions de caractère administratif importantes: "intégrer le Bureau du transport métropolitain à la Commission de transport de la communauté urbaine, en constituer un seul service, au même niveau que les autres, sous l'autorité d'un seul directeur général — ingénieur — qui exercerait de ce fait pleine juridiction sur l'exploitation, le génie, et la construction".

Voir page 6: L'incendie du métro



Le commissaire chargé de l'enquête sur l'incendie du 23 janvier dernier dans le métro de Montréal, M. Roger LaGarde, divulguait hier son rapport: 74 recommandations qui n'épargnent aucun des aspects de la construction et de l'exploitation du réseau, depuis les matériaux ignifuges jusqu'à l'intégration de la CTCUM et du Bureau de transport métropolitain. (Photo LE DEVOIR par Alain Renaud)

Pas question d'annuler les Jeux

Le COJO étudie des solutions de rechange

par Pierre O'Neill

Le retard aux travaux de construction des installations olympiques et les difficultés de financement font que "la situation est critique", reconnaît le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de 1976.

Au cours d'une conférence de presse, le vice-président exécutif du COJO, M. Simon Saint-Pierre, a précisé hier à Montréal que la construction du stade accuse un retard de quelque vingt jours. Et qu'à moins d'un règlement des conflits ouvriers sur les chantiers de construction dans les plus brefs délais, le COJO devra prévoir l'utilisation d'installations et d'équipements déjà construits ailleurs à Montréal.

D'autre part, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, réfutait les allégations du COJO. Membre du conseil d'administration du COJO, il référerait à sa connaissance du dossier pour affirmer sa conviction que les installations prévues sur le site du parc olympique de Viau seront terminées à temps pour 1976. Puis, il ajoutait: "Les jeux auront lieu dans les installations prévues à cet effet, où ils n'auront pas lieu."

Plus tôt dans la journée, le ministre du Travail, M. Jean Coutu, avait émis l'opinion qu'il ne reste plus qu'une semaine pour espérer raisonnablement sauver les jeux de 1976. La commission parlementaire du Travail se réunira mardi prochain à Québec pour entendre les employeurs et les représentants syndicaux impliqués dans les conflits sur les chantiers de construction de la région de Montréal.

Après avoir entendu les associations patronales et syndicales, le gouvernement pourra modifier à sa guise le décret régissant l'industrie de la construction comme le lui permet la loi spéciale (bill 201) adoptée juste avant l'ajournement des fêtes. Au cours d'une réunion régulière, hier à Québec, le conseil des ministres a élaboré sa stratégie d'action. Le COJO se

basera sur le rapport que lui transmettra mardi prochain le ministre Coutu pour décider des mesures d'urgence devant permettre la tenue des Jeux olympiques.

Quoi qu'en pense le maire Drapeau, le COJO qualifie "d'impensable" l'annulation des jeux de 1976. "En dernier ressort, indiquait M. Saint-Pierre, si la situation actuelle devait durer trop longtemps, il est évident que nous devrions nous rabattre sur des solutions de rechange. Nous le ferions sans hésiter et les Jeux olympiques auraient lieu, de toute façon à Montréal, cela ne fait aucun doute."



Simon Saint-Pierre

De \$310 millions en 1972, l'estimation des coûts de construction des installations olympiques est passée en décembre 1974 à \$653 millions. Tout en retranchant les \$73 millions prévus au budget du COJO pour l'organisation des jeux, et présumant une augmentation de \$100 millions au chapitre des revenus, il restera à combler un déficit d'au moins \$200 millions.

Pour y arriver, le COJO est d'avis qu'il faudra inévitablement procéder à des révisions des revenus provenant de la loterie olympique. Le protocole d'entente par lequel les provinces ont accepté de participer à la loterie stipule que les revenus ne peuvent être affectés à la construction des installations olympiques et ne doivent servir qu'au financement de l'organisation des jeux. Le vice-président exécutif du COJO croit qu'il faudra bien trouver un moyen de contourner légalement ces exigences, en modifiant au besoin l'article 2 de ce protocole d'entente.

Autrement, M. Simon Saint-Pierre ne peut voir comment le COJO pourrait respecter son objectif d'autofinancement des jeux. Des le départ, Ottawa avait fermement indiqué qu'il refuserait à subventionner un déficit des jeux. Le premier ministre Bourassa s'était montré un peu plus conciliant en se disant disposé à subventionner un déficit marginal qui se situerait dans les \$10 millions tout au plus.

Entre-temps, c'est la commission parlementaire des Affaires municipales qui se réunira à Québec vers la fin du mois pour entendre le maire de Montréal, ainsi que les dirigeants du COJO qui devront expliquer comment ils entendent financer les jeux dont le coût a doublé de 1972 à 1974. A travers cette confusion des dernières heures, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a convoqué une conférence de presse pour cet après-midi où il donnera sa version sur ce dossier complexe de l'organisation des jeux de 1976.

Pour le vice-président exécutif du COJO, le gouvernement ne peut se permettre d'hésiter. M. Saint-Pierre est d'avis que les mesures immédiates doivent être décrétées pour mettre un terme aux conflits qui sévissent sur les chantiers de construction de la région de Montréal.

Une reprise normale des activités, fait valoir M. Saint-Pierre, permettrait de rattraper les quelque vingt jours de retard. Même en présumant que le cheminement critique de construction du stade ne puisse être respecté, le COJO assure qu'il ne sera pas pris au dépourvu. Il a déjà fait évaluer les chances de transporter le gros des activités des jeux en d'autres lieux. Au nombre des alternatives envisagées, il se trouve l'autostade. Le Comité international olympique (CIO)

Voir page 6: Le COJO

Sirica libère Dean, Magruder et Kalmbach

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — Le juge John Sirica a ordonné hier la remise en liberté immédiate de John Dean, Jeb Stuart Magruder et Herbert Kalmbach, tous trois condamnés pour leur rôle dans l'affaire Watergate.

C'est dans un document de deux pages que le juge Sirica a ordonné la libération des trois hommes avant la fin de leurs peines, mais sans en préciser les raisons. Kalmbach se trouvait dans les bureaux du procureur spécial sur le Watergate lorsqu'on lui communiqua la nouvelle. Dean et Magruder, eux, ont été relâchés au pénitencier de Fort Holabird (Maryland).

John Dean, ancien conseiller juridique de la Maison-Blanche, avait été condamné à un à quatre ans de prison et avait

commencé à purger sa peine le 3 septembre dernier. Il avait été le principal accusateur du président Nixon devant la commission sénatoriale chargée de l'affaire Watergate.

Magruder, ancien directeur-adjoint du comité pour la réélection du président Nixon avait débuté le 4 juin une peine de 10 mois au moins de prison.

Kalmbach, ancien avocat personnel de M. Nixon avait pour sa part reçu une peine de 6 à 18 mois et était entré en prison le 1er juillet dernier.

Les trois hommes avaient plaidé coupable. Après leur libération, il ne reste plus en prison en relation avec l'affaire Watergate que Charles Colson.

Par ailleurs, John Ehrlichman, reconnu coupable le 1er janvier d'avoir participé à la tentative d'étouffement du scandale a demandé au juge Sirica d'annuler le jugement et de recommencer le procès. Les avocats de l'ancien conseiller pour les affaires intérieures du président Nixon arguent du fait que "des membres de l'accusation ont exprimé leur doute par des gestes ou des commentaires pouvant être vus ou entendus par les jurés lors de dépositions favorables à leur client".

H.R. Haldeman, lui aussi condamné le 1er janvier, a déjà entrepris une démarche de révision du procès. Les deux autres accusés reconnus coupables, John Mitchell et Robert Mardian ont laissé entendre qu'ils feraient de même.

D'autre part, les bandes magnétiques du Watergate ne tomberont pas dans le domaine commercial. Ainsi en a décidé hier le juge fédéral Garhard Gesell en re-

Voir page 6: Le juge Sirica

Après le coup de force

La bataille s'engage entre la Ville et les démolisseurs

par Bernard Descôteaux

Une véritable artillerie de mesures judiciaires et légales a été mise en place par la Ville de Montréal pour empêcher la compagnie Jean Talon Fashion Center de poursuivre la destruction de la résidence située au 3471 de la rue Drummond.

Dans un premier temps, le comité exécutif de la ville, utilisant pour la première fois les nouveaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi 91, a interdit la démolition de cette maison jusqu'au 30 juin prochain, soit le temps nécessaire pour que le ministre des Affaires culturelles étudie une requête de Montréal demandant le classement comme bien culturel de ladite maison.

Dans un deuxième temps, les avocats de Montréal ont obtenu en Cour supérieure, hier après-midi, l'émission d'une injonction interlocutoire provisoire enjoignant à Jean Talon Fashion Center Inc de "s'abstenir de démolir, modifier, altérer ou détruire en tout ou en partie les bâtiments" portant les numéros civiques 3459, 3465 et 3471 rue Drummond.

Dans un troisième temps, les autorités municipales étudient la possibilité d'engager des poursuites en vertu du Code criminel contre cette même compagnie.

Enfreignant toutes les procédures normales la compagnie Jean Talon Fashion Center avait le 21 décembre dernier

entrepris la démolition, sans avoir obtenu au préalable de permis à cette fin, des édifices situés au 3459 et 3465 de la rue Drummond. L'intervention de la police, de l'avocat-en-chef de Montréal et du groupe Sauvons Montréal avaient interrompu les travaux de démolition, et probablement empêché les démolisseurs de s'attaquer à la troisième maison, celle du 3471.

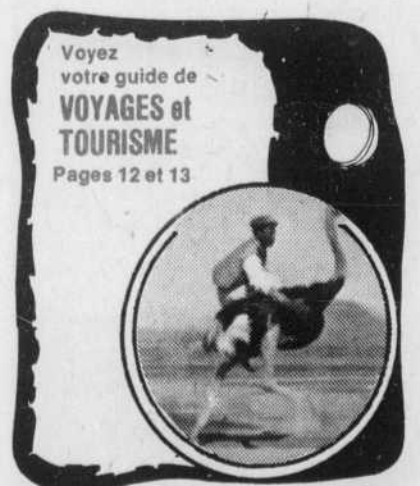
L'administration municipale intentait des poursuites immédiatement en Cour municipale, accusant Jean Talon Fashion Center d'avoir entrepris des travaux sans permis, rendant celle-ci passible d'une amende maximale de \$600. La compagnie répliquait en demandant à la Cour supérieure d'émettre une injonction interdisant à la ville de ne pas l'empêcher de poursuivre ses travaux, et contestait du même coup le pouvoir de Montréal d'émettre des permis de démolition.

Le juge Yves Jasmin avait pris cette affaire en délibéré, et, hier, Me Michel Côté a présenté son plaidoyer au nom de la ville, cherchant à faire déclarer la requête "irrecevable".

Montréal se trouvait en fait démunie pour faire respecter ses droits dans cette affaire puisque son seul recours judiciaire était de porter plainte en Cour municipale. Toutefois, le 24 décembre, le lieutenant-gouverneur en conseil sanctionnait la Loi 91 accordant aux municipalités le droit d'interdire la démolition d'édifices pour une période d'un an et de présenter des requêtes au ministre des Affaires culturelles pour faire classer comme bien culturel des édifices.

Une résolution en ce sens touchant le 3471 rue Drummond fut adoptée par le comité exécutif, hier matin, sur la recommandation du Service du contentieux et du Service d'habitation et d'urbanisme. Cependant, il était déjà trop tard puisque

Voir page 6: Les démolisseurs



au sommaire

■ Le tuteur de la FTQ-Construction définit ses priorités — page 3

■ La CSN-Construction se battra pour conserver l'égalité des salaires — page 3

■ Le conflit du pavillon Saint-Dominique: "apparemment insoluble" — page 3

■ Pétrodollars et leadership mondial: une analyse de Georges Vigny — page 4

■ Pendant qu'il est temps d'agir: un éditorial de J. C. Leclerc — page 4

■ Le texte intégral du document romain sur les juifs — page 5

■ Henry Kissinger parmi les premiers témoins de "Ruban bleu" — page 8

■ Le Dr Gérard La Salle élu président du conseil de la Unity Bank — page 15

■ Quelque 400 comédiens et chanteurs songent à voter la grève — page 10

■ Une nouvelle technique de récupération du pétrole des sables bitumineux — page 15

Washington se préparait à accorder une aide supplémentaire aux régimes du président Thieu et à celui du général Lon Nol pour leur permettre de faire face aux offensives communistes au début de l'année.

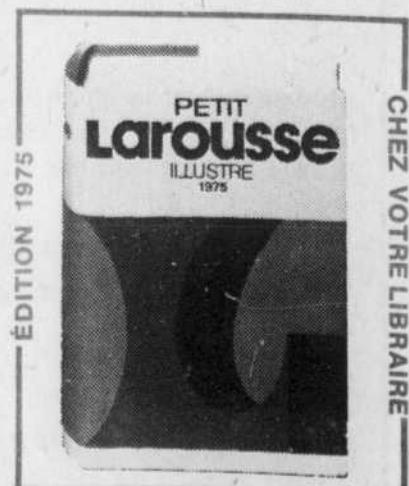
Successivement, on a appris hier que le président Ford se prépare à octroyer une aide militaire de 75 millions de dollars au Cambodge prélevés sur le fonds d'urgence de la Maison-Blanche. Le Pentagone pour sa part juge que cette somme sera insuffisante et ses experts envisagent une demande supplémentaire de crédits allant jusqu'à 100 ou 150 millions de dollars.

Puis le département d'Etat a annoncé que le président Ford étudiait "de manière intense" la possibilité d'accorder également une aide supplémentaire au Sud-Vietnam à la suite des revers infligés aux troupes de Saigon. Le porte-parole Robert Anderson, en déclarant qu'une aide supplémentaire était à l'étude, n'a pas pu préciser si elle serait économique ou militaire.

Rappelons que le Congrès, qui avait interdit en août 1973 toute action militaire américaine en Indochine, a en outre imposé de sévères réductions aux crédits militaires destinés au Sud-Vietnam, qui sont de 700 millions de dollars pour l'année fiscale en cours, au lieu du milliard de dollars demandés par la Maison-Blanche. Toute aide supplémentaire devait être sollicitée en principe par le président auprès du Congrès.

Les spécialistes des questions d'Asie du

Voir page 6: Saigon



aux 4 coins du monde

Les relations Paul VI-Arrupe

ROME (AFP) — Le père Pedro Arrupe, préposé général de la Compagnie de Jésus a démenti, devant la 32^{ème} congrégation générale de la Compagnie, l'existence d'une "prétendue opposition au Souverain Pontife", reconnaissant toutefois "quelques difficultés" avec la secrétaire d'Etat et la Curie romaine.

Dans son allocution devant les 236 délégués réunis à huis clos depuis le 1^{er} décembre, et publiée hier dans le bulletin d'information des Jésuites, le père Arrupe indique qu'il a toujours été traité "avec la plus grande charité et respect par le Saint Père, même si sa faiblesse à gouverner et à corriger les fautes a été sans doute une cause d'insatisfaction".

Le père Arrupe souligne également à quel point le Saint Père ressentait les "critiques inconsidérées et injustes, faites publiquement par certains jésuites sur les manières d'agir du pape, de la hiérarchie et de l'Eglise en général". Il précise que le pape est d'autant plus peiné que ces critiques émanent "d'hommes appelés par vocation à lui témoigner la plus grande affection et considération et à se conduire comme ses fidèles serviteurs et collaborateurs".

Le préposé général reproche d'autre part aux Jésuites conservateurs d'être partiellement responsables, par les rumeurs qu'ils ont lancées, des difficultés surgies avec la secrétaire d'Etat.

Le Père Arrupe, après avoir regretté que l'obligation du secret soit trop souvent violée par les jésuites.

Diplôme d'éducateur sexuel

TOULOUSE (AFP) — Un diplôme d'éducateur sexuel sera désormais délivré à Toulouse. Les cours débiteront dans quelques semaines. Ils seront dispensés, dans les trois universités de Toulouse par des médecins, des biologistes, des physiologistes et des juristes.

Préparé en deux ans, ce diplôme de "psychopédagogie de l'information et de l'éducation sexuelle" conduira à la profession d'éducateur sexuel puis, au terme d'une troisième année, à celle de conseiller conjugal.

Dans l'esprit de ses créateurs, cette nouvelle discipline universitaire devrait aboutir à l'amélioration de l'éducation sexuelle en milieu scolaire ainsi que dans les foyers de jeunes travailleurs, les maisons de jeunes et tous les organismes intéressés.

Les universitaires toulousains envisagent, après cette première étape, la création d'un "Institut interuniversitaire de sexologie". D'autre part, un colloque international se tiendra en septembre prochain à l'université de Toulouse sur le thème "Psychologie et sexualité".

Les femmes les plus mal habillées

LOS ANGELES (AFP) — Pour la première fois, aucun membre de la famille royale britannique ne fait partie des "dix femmes les plus mal habillées de l'année" désignées par le couturier américain Earl Blackwell: "Elles sont sans espoir, je les abandonne".

La palme est remportée par la chanteuse américaine Helen Reddy, suivie de la princesse Hélène de Yougoslavie, la "fiancée" de Richard Burton. Fanny Fox, le "Pétard argentin" célèbre pour ses tribulations avec le représentant américain Wilbur Mills, est en troisième position. Viennent ensuite, la représentante de l'Etat de New York, Bella Abzug (R), Cher Bono, du couple de chanteurs "Sonny and Cher" (5), Charo, vedette de music hall (6), les chanteuses "Pointer Sisters" (7), l'actrice Rachel Welch (8) l'actrice de télévision Karen Valentine (9) et la couturière Sonia Rykiel (10). L'année dernière, la princesse Anne d'Angleterre était classée seconde.

Charles est "rat d'eau"

LONDRES (AFP) — Le prince Charles a accepté hier de devenir membre du grand ordre des "Rats d'eau" (Water Rats).

Il suit en cela l'exemple de son père, le duc d'Edimbourg, qui fut le premier membre de la famille royale à accepter en 1960 de devenir "compagnon rat". Derrière l'application quel que peu insolite de cet ordre des "Rats d'eau", se cache une organisation d'entraide aux artistes du music-hall. L'héritier du trône est grand amateur de spectacles et passe pour très populaire parmi les artistes avec lesquels il a parfois l'occasion de rivaliser d'humour.

Bon prince, avant de devenir roi, Charles d'Angleterre a aussi voulu se montrer bon rat.

Petit n'est pas au plus bas

ST-PETERSBURG (AFP) — L'état de santé du funambule Philippe Petit, qui a fait une chute de dix mètres mardi à St Petersburg (Floride) est "stable", a indiqué hier un porte-parole de l'hôpital.

Le jeune homme qui s'était rendu célèbre en franchissant la distance séparant les toits des tours jumelles du "World Trade Center" à New York à 400 mètres de hauteur n'a pas perdu connaissance au moment de sa chute et semblait souffrir de la région du bassin.

Le funambule était tombé au cours d'une répétition pour une représentation du cirque "Ringling Bros and Barnum and Bailey Circus".

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue

D'INTÉRÊT PUBLIC

par le Ministère de l'Éducation

Direction:

M. Aurèle Daoust

EXAMEN D'ADMISSION

pour le Secondaire I

garçons et filles

Les samedis 18 janvier 1975

25 janvier 1975

1^{er} février 1975

Coûts de l'examen: \$3.00

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.

Inscriptions en cours

pour les autres degrés du Secondaire

2850, rue Sherbrooke est Téléphone: 525-2516

Montréal H2K 1H3

Rendez-vous: Mme F. Boyer



les tribunaux

par Clément Trudel

Faute de corroboration, nouveau procès

Jeanette Paradis, acquittée en mai 1974 d'une tentative de meurtre sur Gerard Juteau, devra subir un nouveau procès.

La question de "corroboration" a probablement été la pierre d'achoppement du verdict, vient d'écrire dans son jugement le juge Dubé, de la Cour d'appel.

L'appelante (la Reine) a donc raison de se plaindre qu'il y a eu "erreur de droit" dans les directives données aux jurés à l'effet que le témoignage d'un complice "après le fait" était assujéti aux règles de la corroboration. Le juge Dubé se dit convaincu que le verdict aurait

pu être différent si les jurés avaient été correctement informés que le témoignage d'un complice "après le fait" n'avait pas besoin de corroboration et qu'au contraire ce témoignage pouvait en plus servir à corroborer le témoignage de deux autres témoins complices.

Le juge Crête est du même avis que le juge Dubé tandis que, dans une opinion dissidente, le juge Casey conclut au rejet de l'appel en ne retenant rien d'illégal dans les remarques du juge adressées au jury et en rappelant que la Couronne a comme rôle de "faire une preuve, non d'obtenir une condamnation".

La poursuite "devait tout autant être préoccupée du droit de l'accusé à un procès juste que le juge doit l'être et elle n'a pas à se plaindre de ce qui est fait en vue d'atteindre cet objectif (d'un procès juste) à moins que les moyens pour y arriver soient clairement illégaux".

Mlle Paradis avait été accusée d'avoir frappé Juteau à l'aide d'une baïonnette trouvée dans une voiture où elle se trouvait en compagnie de Gasparo et Toussaint tandis que dans une autre voiture se trouvait Saint-Onge, complice "après le fait" puisqu'il a transporté l'accusée

chez elle dans sa voiture après avoir été témoin des incidents.

Les faits se sont produits à Montréal-Nord le 7 mars 1974.

Dans son appel, la Reine faisait valoir que rien dans le déroulement du procès en première instance n'autorisait le juge à laisser au jury le soin de décider si Saint-Onge avait été complice "du fait". Le juge aurait aussi omis de prévenir le jury, d'après les allégués de l'appel, que si les jurés croyaient que Toussaint avait poignardé Juteau, ils pouvaient trouver l'accusée coupable par le jeu de l'article 21 du Code criminel.

L'irritation emporte parfois le juge

Devant un rôle chargé, un juge peut ressentir parfois une irritation difficilement réprimable. A un "spectateur" curieux de savoir qui "est placé à votre droite" (l'huissier) le juge Paul Bélanger (Sessions de la Paix) a répondu sèchement hier: "Laissez-nous faire notre travail". Le garde de sécurité renchérit plus tard: "Pourquoi poser des questions inutiles?" ira-t-il dire à ce même curieux.

Plus tard, c'est une avocate de l'Aide juridique qui devait faire les frais de mouvements d'humeur du juge Bélanger: "Lisez le dossier sans déranger personne... quand vous arrivez, il faudrait que tout le monde se déplace". Munie d'un mandat récent (6 janvier) dans une cause instruite il y a fort longtemps, l'avocat voulait faire avancer la comparution d'un accusé qui avait fait défaut de

comparaître (on l'accuse d'avoir volé de la monnaie dans une buanderie automatique).

Le juge Bélanger devait se montrer plus irrité encore avec le procureur Raymond Léger, représentant un adolescent qui comparait sous trois chefs d'accusation pour vol et trois pour recel. Il faut dire que Me Léger aurait dû être, présent à 9h30 hier et ne fit son apparition en Cour qu'à 11h30, il faisait mine de partir lorsque le juge Bélanger fit allusion à ces juges qui "faisaient rapport au Barreau sur la conduite de certains avocats". Allusion à la cause en cours où Couronne, accusé, juge et enquêteur attendaient depuis deux heures.

Dans une cause où une jeune dame de 29 ans était accusée de fraude de \$104.68 chez Simpson's — il s'agissait de vêtements masculins obtenus par

carte de crédit, avec un complice qui dans une autre Cour avait été libéré — le juge imposa une sentence suspendue de six mois. Le complice-concubin ne tient plus l'accusée sous son influence, la cohabitation a cessé et l'accusée, présentement convalescente, demeure chez sa mère. Le juge Bélanger a refusé d'obtempérer aux représentations de la Couronne (Me Fortier) qui avait souligné la "libération" du complice.

"Je ne suis pas pour changer mes critères parce que je change d'avocat, reprend le juge. Je ne libérerai pas conditionnellement pour vol à l'étalage.

Dans une autre Cour (Banc de la Reine) à quelques pas de là, un témoin comparaisant devant le juge Archambault (Cour du Banc de la Reine) dans la cause de Ibrahim P. Bychara

avouera en cours de témoignage ne pas aimer les étrangers, "spécialement pas les Arabes".

Le procès devant juge et jury a trait à une accusation de conspiration par laquelle Bychara aurait tenté de faire tuer sa femme et sa belle-mère, alors qu'il était détenu à la prison de Parthenais. Ce procès qui a débuté mardi doit se poursuivre aujourd'hui.

Richard Tucker meurt à 62 ans

ALAMAZOO, Michigan (AFP) — Richard Tucker, ténor du Metropolitan Opera de New York, est mort hier à l'hôpital de Kalamazoo, Michigan. Un porte-parole de l'établissement a précisé que le chanteur, âgé de 62 ans, a succombé à une crise cardiaque.

Le ténor devait se produire le soir même sur la scène de l'Opéra de la ville quand il a été victime de l'attaque. Richard Tucker, qui avait fait ses débuts en 1945, avait notamment chanté à l'Opéra de Vienne, la Scala de Milan, le Covent Garden de Londres et à Buenos Aires.

Les cours seront "mixtes" aujourd'hui à Paul-Gérin-Lajoie

La jeunesse outremontaise est en colère. Hier matin, les garçons de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont sont allés quérir leurs consœurs qui fréquentent la polyvalente Pierre-Laporte de Mont-Royal, pour les ramener, en manifestant, dans leur ville d'origine. Leurs parents avaient violemment protesté la veille, à la réunion de la Commission scolaire Sainte-Croix, contre la décision de regrouper prochainement les élèves des deux villes à Pierre-Laporte. Les élèves du secondaire public proviennent majoritairement d'Outremont mais la commission scolaire, à cause de la très forte baisse des effectifs, a décidé de ne garder qu'une polyvalente, et Pierre-Laporte est la mieux équipée. Aujourd'hui, les cours seront "mixtes" à Paul-Gérin-Lajoie. Les étudiants et étudiantes ont décidé d'y opérer eux-mêmes leur regroupement et il est même mené d'un début d'occupation des locaux. (Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud).

De la Cour d'appel à la Supérieure, avec certain regret

"Cadre vieillot des anciennes objections systématiques et classiques". "Retard possible dans le déroulement de l'instruction et à l'égard du prononcé du jugement final... assurément nuisible aux justiciables." Ce sont deux motifs qui poussent presque à regret le juge Brossard à renvoyer en Cour supérieure un dossier dont avait été saisi la Cour d'appel:

1) pour que se poursuive le contre-interrogatoire d'Yvon Lavoie, conducteur d'un camion de Gaz Métropolitain Inc impliqué dans un accident le 18 février 1972. Les procureurs de l'appelant, Gérard Roger, conduisant la voiture qu'avait heurtée le camion, veulent interroger Lavoie sur des déclarations qu'il aurait pu faire sur l'accident.

2) pour que se poursuive la poursuite de l'interrogatoire d'un cadre de Gaz Métropolitain Inc, Roger Desroches, à qui Lavoie aurait pu faire des déclarations sur les circonstances qui avaient entouré l'accident.

Le juge Brossard se plaint qu'on lui ait soumis des documents pêle-mêle ou en vrac en rapport avec cette affaire. Il laisse percer son appréhension quant à la longueur des procédures — le juge de la Cour supérieure qui a entendu la cause jusqu'à ce jour doit être mis à la

retraite en septembre 1975 — et rejette le troisième appel logé par Roger.

Les deux points sur lesquels doit se rouvrir l'audition en Cour supérieure ont trait à la validité ou à l'invalidité d'une preuve en regard de l'article 1056b du Code civil.

Un témoignage reproduit dans le jugement Brossard (page 4) fait dire à Lavoie que son frère est venu d'Amqui à l'hôpital de Montréal où Lavoie avait été transporté après l'accident. Lavoie n'aurait pas reconnu son frère et aurait confié à un voisin de chambre d'hôpital qu'il ne se souvenait pas avoir été interrogé par plusieurs personnes.

Pour que la question posée en ce sens (amnesie partielle de Lavoie?) par Me Michel-P. Desmarais ne soit pas une "partie de pêche", la Cour avait retenu une objection posée par Me Georges Emery. Me Desmarais procureur de G. Roger, était alors à contre-interroger le témoin Lavoie, sur l'accident du 18 février 1972 et sur les suites de l'accident.

La décision du premier juge de maintenir l'objection de Me Emery fut erronée, selon le juge Brossard, "ladite décision n'étant nullement susceptible d'être corrigée en aucun temps avant le jugement final".



collège
marie-victorin

COLLÈGE PRIVÉ
D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
ET PROFESSIONNEL

COURS GÉNÉRAL

- Sciences de la santé
- Sciences pures et appliquées
- Sciences humaines
- Sciences administratives
- Arts et lettres

COURS PROFESSIONNEL

- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques de diététique
- Techniques d'art vestimentaire
- Techniques de garderie d'enfant

DATE LIMITE D'ADMISSION:
LE 1^{er} MARS

RENSEIGNEMENTS
ET DEMANDE DE PROSPECTUS
325-0150

Bureaux ouverts

Les samedis 25 janvier et 8 février

7000 MARIE-VICTORIN, MTL. H1G 2J6

COLLÈGE DE RAWDON

560 Queen, C.P. 40, Rawdon (Qué) J0K 1S0
1975-1976

- pensionnat pour garçons
- secondaire I, II, III et IV
- inscriptions en sec. I seulement
- examens d'entrée:

le 18 ou 25 janvier à Joliette (CEGEP) de 10h. à 15 heures

— prospectus envoyé sur demande:

834-2651



ÉDUCATION AUX ADULTES
CEGEP DE ROSEMONT
376-1620

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF (cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte

résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME:

Le cours collégial (diplôme d'études collégiales)

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

- 1- Sciences de la santé
- 2- Sciences pures et appliquées
- 3- Sciences humaines et sciences de l'administration
- 4- Arts plastiques
- 5- Lettres, langues modernes et théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1975
Date limite: 1^{er} mars 1975

RENSEIGNEMENTS:

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: 342-1326 poste 255

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

Les facteurs sûrs d'obtenir une unité syndicale distincte de celle des postiers

par Urgel Lefebvre

L'Union des facteurs du Canada doit se présenter samedi devant la Commission des relations du travail de la fonction publique fédérale pour apporter la preuve qu'elle représente la majorité des employés des Postes du groupe facteurs et, selon M. Marcel Séguin, agent d'affaires, district 3, de l'U.P.C., elle n'éprouvera aucune difficulté à obtenir une accréditation d'agent négociateur.

M. Séguin a affirmé, hier après-midi, au cours d'une conférence de presse, que l'U.F.C. a déjà fait reconnaître par la Commission l'homogénéité du groupe qu'elle entend représenter à la table des prochaines négociations, et qu'elle détient des cartes d'adhésion de 95% des membres de ce groupe.

Le contrat qui liait l'employeur aux facteurs a été dénoncé vers le 8 octobre et il a pris fin le 31 décembre. M. Séguin dit qu'un nouveau projet de contrat a été rédigé et que des exemplaires de ce projet seront envoyés à tous les membres de l'U.F.C. dès que celle-ci aura reçu son accréditation. Le même jour, demande sera faite à la partie patronale de commencer les négociations.

M. Séguin a refusé de divulguer le contenu du projet de contrat, mais il a dit que les demandes salariales seront assez élevées, vu que le contrat précédent ne comportait qu'une augmentation de 3% et que le taux de l'inflation atteint maintenant 14%.

M. Séguin ne croit pas que les interventions du Syndicat des postiers du Canada devant la Commission des relations de travail puissent modifier le cours des choses, puisque la Commission s'est dite prête à reconnaître deux unités distinctes de négociation dans la catégorie des opérations postales: celle des postiers comprenant 22.000 employés (dont 7.000 à temps partiel assujettis à un contrat distinct selon M. Séguin) et celle des facteurs comprenant 16.000 employés (facteurs, à temps plein et à temps partiel, facteurs surveillants à temps plein et à temps partiel, courriers des services postaux, assistants superviseurs, facteurs trieurs de nuit accomplissant un travail similaire à celui des postiers faisant le tri la nuit).

L'agent d'affaires, district 3, de l'Union des facteurs du Canada reconnaît cependant que la S.P.C. pourrait porter ses interventions jusqu'en Cour fédérale ce qui, dit-il, n'empêcherait pas l'U.F.C. de poursuivre ses propres négociations, tan-

dis que celles du S.P.C. pourraient être retardées.

M. Séguin accuse d'ailleurs le président de la section montréalaise du S.P.C., M. Marcel Perreault, de ne chercher qu'à contrôler tous les employés des Postes au Québec, en fondant une union provinciale des facteurs et des postiers.

Les obstructions de M. Perreault, ajoute M. Séguin, n'auront servi qu'à retarder les prochaines négociations, et "se sont les employés des Postes qui en font les frais puisqu'ils doivent vivre aujourd'hui avec le salaire d'hier et que leur pouvoir d'achat est inexistant, vu l'augmentation insuffisante obtenue lors des dernières négociations par rapport à l'inflation toujours croissante".

M. Séguin va plus loin et accuse M. Perreault d'hypocrisie et d'irresponsabilité puisque "lors du congrès national du S.P.C. tenu en juin 1974 le local de Montréal fut le plus grand protagoniste pour que leur syndicat se retire du Conseil des unions des Postes qui détenait l'accréditation pour les deux groupes U.F.C. et S.P.C., donc pour tous les employés".

Pour ce qui est de la déclaration de M. Perreault quant à la multiplication des conflits pouvant découler du partage des employés des Postes en deux unités de négociation, M. Séguin ne lui trouve aucun fondement. Dans le passé, explique-t-il, c'est du côté des postiers que sont nées les grèves illégales, chez les facteurs il n'y a eu que quelques petits accrochages. Les négociations, ajoute M. Séguin, c'est pour chercher à s'entendre au sujet d'un contrat; il ne s'agit pas de négocier la grève.

Concernant les changements technologiques, devant être amorcés l'été prochain à Montréal même (le projet de construire à Saint-Laurent un centre de tri de \$60 millions étant laissé en suspens), M. Séguin se dit d'avis qu'il ne faut pas boudier le progrès. D'ailleurs, ajoute-t-il, les facteurs ne font point campagne auprès du public contre le code postal, jugeant que le boycottage de ce code est une utopie. Néanmoins, par solidarité syndicale, ils ne font pas usage du code.

Les changements technologiques vont surtout toucher les postiers, mais les facteurs s'en ressentiront un peu eux aussi, affirme M. Séguin, car le courrier volumineux de certaines grandes compagnies n'aura plus à être distribué par eux.



Plus rien ne bouge dans les Maritimes, sauf les piétons les plus courageux. (Téléphoto CP)

20 pouces de neige sur les Maritimes

HALIFAX (PC) — Une tempête qui a sévi toute la nuit hier a semé la dévastation au cœur des Maritimes, et plusieurs villes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick étaient ensevelies hier matin sous une vingtaine de pouces de neige.

Les écoles, bureaux et magasins ont fermé à Saint-Jean et Moncton, au Nouveau-Brunswick, et à Amherst, Sydney et Truro, en Nouvelle-Écosse. Les rues secondaires de ces villes étaient complètement bloquées, et il ne restait que deux ou trois artères principales où l'on pouvait se frayer un chemin.

Des pannes de courant ont été signalées dans plusieurs régions, car de forts vents accompagnant la tempête ont endommagé les lignes de transmission et amoncelé d'énormes bancs de neige en maints endroits.

Priorités du tuteur Fernand Daoust Commission Cliche et plaintes contre la FTQ-Construction

par Louis-Gilles Francoeur

Le tuteur de la FTQ-Construction, M. Fernand Daoust, a déclaré hier, à l'issue d'une réunion de deux jours du conseil général de la FTQ, la plus haute instance décisionnelle de cette centrale entre les congrès, qu'il était "prématuré" de dévoiler en détail les décisions prises par lui depuis l'entrée en vigueur de son mandat, le 1er décembre dernier.

Le prochain conseil général de la FTQ, où il fera à nouveau rapport de son mandat, aura lieu en avril.

M. Daoust a toutefois précisé les objectifs qu'il entend poursuivre au cours des prochains mois. En priorité, a-t-il dit, nous surveillerons les travaux de la commission Cliche notamment en vue de mettre au point différentes interventions. M. Daoust a par ailleurs souhaité que les commissaires dévoilent au plus tôt le résultat des nombreuses études commandées par la commission pour pouvoir les étudier et les commenter.

Le responsable de la tutelle examinera ensuite toutes les plaintes que lui soumettront les individus ou des groupes insatisfaits de la FTQ-Construction. Il poursuivra son mandat en examinant un par un les 23 syndicats affiliés au Conseil provincial des métiers de la construction et leurs 37 subdivisions locales. Il devra à cet effet passer au peigne fin quelque 200 permanents et quelque 2.000 délégués de chantier avec des moyens infiniment moins efficaces que ceux, par exemple, de la commission Cliche.

M. Daoust a expliqué qu'il devra consacrer une partie importante de ses efforts aux actions en cours au sein de la FTQ-Construction, comme par exemple la bataille de l'indexation des salaires.

Le secrétaire-général de la FTQ n'a pas écarté d'ailleurs l'hypothèse d'un débrayage général des travailleurs de la construction si le gouvernement n'accordait pas de façon officielle, par un amendement au décret, l'augmentation de 50 cents l'heure que de nombreux employeurs paient déjà et l'autre montant de 25 cents l'heure réclamé depuis le 1er janvier pour compenser les effets de la hausse du coût de la vie.

Enfin, le tuteur de la FTQ-Construction verra à surveiller de près les interventions de l'organisme qu'il dirige, au niveau de la CIC où il détient 72 pour cent du vote syndical. Il s'attardera enfin à diffuser toutes les informations pertinentes sur le déroulement de son mandat qui, a-t-il dit, pourrait se prolonger jusqu'à la fin de 1975. Son dernier geste sera de recommander une réforme structurelle et des amendements aux règlements de la FTQ-Construction pour "permettre aux

syndiqués de reprendre ce qui leur appartient", a-t-il conclu.

Outre ces déclarations de principe, M. Daoust a expliqué qu'il n'avait pas encore demandé à M. Rolland Fiset, le gérant d'affaires des électriciens, de démissionner même si la commission Cliche a démontré que ce dernier avait dissimulé des fonds de provenance syndicale dans un compte secret personnel. Une rencontre réunira bientôt les deux hommes "où il sera question de diverses choses", a dit M. Daoust.

Le tuteur de la FTQ-Construction a par ailleurs dit qu'il se tenait en rapport constant avec les autorités de l'Union internationale des plombiers qui a mis son local 144 "en surveillance". Il a déclaré qu'il n'avait pas l'intention personnellement de stopper l'emprunt de \$750.000 envisagé par les responsables du local 144 en vue de permettre à leur association sportive de construire son fameux aréna dans l'Est de la ville. Il est à noter que l'Association sportive échappe à la tutelle immédiate du tuteur de la FTQ-Construction.

M. Daoust a expliqué que M. Normand Lacasse avait été nommé en charge du local 144 depuis la démission de son ancien gérant d'affaire, M. Raynald Bertrand. L'exécutif est actuellement présidé par

M. Maurice Pouliot, le beau-frère d'André Desjardins, qui est aussi l'un des actionnaires de Versailles Litho, une imprimerie qui reçoit de nombreuses commandes de la FTQ, de la FTQ-Construction et du 144 et de la CIC où on retrouve aussi des parents de M. Desjardins.

Interrogé au sujet du conflit d'intérêt dans lequel se trouve M. Pouliot, M. Daoust a dit qu'il prendrait peut-être une décision à ce sujet, s'il en vient à la conclusion qu'il y a vraiment matière à une telle décision. A son avis, tous les contrats accordés jusqu'ici par la FTQ à Versailles Litho l'ont été à cause de leurs bas prix.

Le conseil général de la FTQ a par ailleurs décidé au cours des deux derniers jours d'entreprendre une intense campagne de sensibilisation en faveur des grévistes de la United Aircraft, qui ont "fêté" lundi, leur premier anniversaire de grève. Le conseil général a aussi décidé d'appuyer les demandes d'indexation des travailleurs de la construction et de créer le comité qui fera rapport sur la possibilité de lever définitivement le huis clos sur les délibérations du conseil général. Les travaux des instances équivalentes à CSN et à la CSD sont habituellement ouvertes aux journalistes.

Laberge: "J'en ai fait rentrer rien qu'un"

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a laissé entendre hier, devant le chroniqueur syndical du DEVOIR et devant François Berube, journaliste à Montréal-Matin, qu'il était intervenu personnellement pour placer son frère à la Commission de l'industrie de la construction. La CIC, où on retrouve aussi plusieurs parents d'André Desjardins, l'ex-directeur de la FTQ-Construction, a été dénoncée par toutes les parties patronales et syndicales devant la commission Cliche comme un "nid de patronage" pour la FTQ-Construction.

Parlant de son frère Robert dont il était question dans la discussion entre les deux journalistes et lui-même, M. Laberge devait déclarer mi-sérieux, mi-badin: "J'en ai fait rentrer rien qu'un, j'ai eu assez de misère..."

Les deux journalistes venaient de demander à M. Laberge s'il était exact qu'il avait eu ou avait encore un compte ouvert dans un chic restaurant de la métropole, fondé il y a plusieurs années par des figures du crime organisé. Niant avoir jamais eu un compte

à cet endroit, le président de la FTQ n'a toutefois pas écarté la possibilité que son frère Robert en ait déjà eu un alors qu'il était à l'emploi de Harold Cummings, concessionnaire d'automobiles.

M. Laberge devait expliquer que son frère, aujourd'hui en charge de l'inspection à la CIC, s'était fait renvoyer de cet emploi après avoir tenté d'en syndiquer les employés. "Je l'ai eu sur les bras pendant six mois", a expliqué M. Laberge. Interrogé ensuite sur les résultats d'une enquête dont son frère avait été l'objet à la CIC, M. Laberge a déclaré qu'il n'en savait rien.

Le frère de M. Laberge, a-t-on appris lors des audiences de la commission Cliche, recevait son courrier d'inspecteur de la CIC via les bureaux de la FTQ-Construction alors qu'il occupait un poste d'inspecteur en Abitibi. La révélation de cette anomalie pour un fonctionnaire devait entraîner une enquête. Le résultat: Robert Laberge a été promu au rang d'inspecteur-chef.

La CSN entend se battre pour conserver l'égalité des salaires dans le bâtiment

par Gilles Lesage

QUEBEC — La CSN-Construction tient à l'égalité des salaires obtenus de haute lutte, il y a quelques années, dans cette industrie, et elle se battra pour la conserver partout au Québec.

Réunis hier à Québec, les représentants des 19 associations affiliées à la CSN-Construction se sont alarmés des rapports persistants qui prêtent au gouvernement l'intention d'utiliser les pleins pouvoirs que lui confère la loi 201 pour décréter une indexation limitée aux chantiers de Montréal et à quelques chantiers industriels dans le reste de la province.

"Dans le chaos actuel de la construction, il existe une certaine paix dans les régions où la CSN-Construction est prépondérante, a fait valoir le président de la CSN-Construction, M. Michel Bourdon. Si le gouvernement utilise les pleins pouvoirs d'ici qu'il s'est fait voter par la loi 201 pour abolir les droits acquis sur le plan salarial par la grève de 1970, il rompra cette paix et il portera l'entière responsabilité des événements qui s'ensuivront."

La CSN réclame une indexation des salaires pour tous les travailleurs de la

construction, partout au Québec, de façon à ce qu'ils récupèrent leur pouvoir d'achat.

La CSN rappelle que l'égalité des salaires est admise pour les employés du secteur public et parapublic, de même que pour les députés. Le gouvernement oserait-il traiter les travailleurs de la construction d'une façon différente? demande M. Bourdon.

La rumeur veut que le ministre du Travail décrète une hausse des salaires à Montréal, pour y rétablir la paix syndicale, mais en ne modifiant pas le décret en province, où sont concentrées les effectifs de la CSN-Construction.

De la même façon qu'elle s'oppose à ce qu'on touche aux droits acquis pour ce qui a trait aux salaires, la CSN ne veut pas que l'on dore la pilule de l'indexation aux employés en rognant sur les pouvoirs des délégués de chantiers, "lesquels jouent et devront continuer de jouer un rôle indispensable".

M. Bourdon a répété que ce qui se passe à Montréal, notamment l'arrêt de travail des ferrailleurs, n'est nullement

issu d'un mot d'ordre des directions syndicales, mais vient vraiment de la base, des travailleurs eux-mêmes.

De même, si le chaos de la construction à Montréal menace les jeux Olympiques de 1976, la faute n'en est pas aux travailleurs, déclare M. Bourdon, mais aux dirigeants, et d'abord à M. Jean Cournoyer, "le principal responsable". Il refuse que les travailleurs servent de boucs-émissaires.

Le président de la CSN-Construction rejette les rapports alarmistes voulant que toute l'industrie soit pratiquement paralysée. Quant à lui, il évalue entre 2.000 et 3.000 le nombre des grévistes, sur un total de 30.000 à 60.000 travailleurs à l'heure actuelle. Selon lui, le maire Drapeau dramatise la situation à cause de l'échec des jeux Olympiques, échec dont les travailleurs ne sont pas responsables.

M. Bourdon a par ailleurs fait savoir que le président de la CSN, M. Marcel Pepin, sera le porte-parole de cette centrale devant la commission parlementaire du Travail. Cette commission se réunira

mardi prochain, à la demande du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

Adoptée la veille de Noël, la loi 201 permet au gouvernement de modifier de façon unilatérale le décret de la construction, s'il le juge d'intérêt public. A la suite de l'insistance du Parti québécois, M. Cournoyer a toutefois convenu de convoquer les parties en cause avant de modifier le décret.

C'est ce qui sera fait la semaine prochaine.

Selon certaines indications, le ministre forcerait les employeurs montréalais à indexer les salaires de leurs employés. D'autre part, il réduirait les pouvoirs des délégués de chantiers, source de nombreuses doléances et qui ont fait l'objet de révélations troublantes devant la commission d'enquête Cliche.

L'on ne sait pas encore si le ministre soumettra à la commission parlementaire un projet précis de modification au décret de la construction, ou s'il se contentera de demander aux parties d'exprimer ouvertement leur différend, ainsi que le prévoit la loi 201.

Le MEQ bouge: l'école Auclair s'anime

par Lise Bissonnette

En douce, l'école Auclair a enfin commencé à retrouver ses jeunes habitants. On en comptait 55 hier qui profitaient d'un enviable ratio maître-élèves puisque les onze enseignants étaient sur place et qu'il manquait environ 150 élèves à l'appel. Ce début de retour à la normale semble être tout simplement le résultat d'une publicité à la radio locale, confirmant l'ouverture de l'école que les parents croyaient fermée.

Les enseignants, la commission scolaire de Vaudreuil, le bureau régional du ministère de l'Éducation, se mettent soudain à espérer qu'on entre ainsi dans la phase de solution du pénible conflit pédagogique qui remue le village de Saint-Lazare depuis le mois de novembre dernier. On sait que les parents avaient retiré leurs enfants de l'école en réclamant un retour à des méthodes plus traditionnelles d'enseignement et la fin de l'expérience d'individualisation qu'on menait dans cette école à airs ouverts.

Toutes les tentatives de solution proposées par la commission scolaire ont heurté une partie ou l'autre si bien qu'à la rentrée de janvier, les parents retenaient toujours leurs enfants à la maison, l'école retrouvait ses professeurs mais était placée sous surveillance policière pour éviter

toute manifestation, et le climat de suspicion semblait installé à demeure.

Après des semaines de silence prudent, le ministère de l'Éducation commence enfin à intervenir de façon ouverte et à "protéger l'application de sa propre réforme pédagogique" ainsi que l'indiquait hier un porte-parole de son bureau régional, M. Robert Saint-Laurent.

C'est ainsi que quatre fonctionnaires de la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire du ministère, accompagnés de deux représentants du bureau régional rencontreront ce soir le comité d'école et deux membres de l'exécutif de la Commission scolaire. Selon le principal de l'école Auclair, M. André Beaudin, il faut d'abord "obtenir que l'on mette enfin les enfants hors du conflit", c'est-à-dire qu'on les renvoie tous en classe.

Le ministère devrait ensuite s'intéresser de très près à la mise en place de mécanismes d'enquête approfondie sur la situation. Au moment où les enseignants ont accepté de revenir en classe, le 18 décembre, la Commission scolaire s'est en effet engagée à créer un comité d'étude qui devait remettre un rapport dans des délais très brefs. Mais elle n'a jamais pu

donner suite à ce projet, en grande partie parce que les parents avaient dénoncé immédiatement ce comité d'experts qu'ils croyaient "partisans".

Les représentants du ministère entreprennent donc de voir en enfilade, après l'exécutif de la Commission scolaire, le comité d'école, le Conseil d'école et le comité des politiques pédagogiques, afin de retrouver le fil conducteur de ce conflit qui pourrait bien n'être, selon ce que croient de plus en plus d'observateurs, qu'un vaste malentendu.

Il semble bien en effet que la "pédagogie de croissance personnelle" qui se pratique à l'école Auclair ressemble assez à ce qui se passe dans la majorité des écoles à airs ouverts du Québec.

Elle pourrait même être plus ortho-

doxe, par rapport aux objectifs déclarés du ministère au plan de la réforme pédagogique, que plusieurs des méthodes employées ailleurs puisque, à l'école Auclair, l'expérience est suivie par des animateurs pédagogiques qui ont été très près de la conception de cette réforme au ministère.

C'est cette sophistication dans l'application qui peut avoir dérouter les parents, en charriant un vocabulaire exotique. "Quand on parle de l'acquisition du prin-

cipe de pluralité, pour signifier l'accord des adjectifs au pluriel", donne en exemple M. Saint-Laurent, les parents ont l'impression qu'on galvaude les apprentissages de base. C'est pourquoi il reconnaît facilement qu'on aurait dû songer un peu plus tôt à "traduire" la réforme pédagogique, à la "rendre digestible".

Certains incidents incitent aussi à penser que ce différend pédagogique s'est doublé de "dessous" qui tiennent à des querelles de personnalité, sinon de "village". L'animosité des parents s'est par exemple manifestée par un blocage automobile, fort bruyant, de la sortie des commissaires, un soir de réunion qui leur avait été défavorable. Les autobus scolaires, conduits par des chauffeurs "de la place" ont parfois fait le ramassage de façon insolite, selon un horaire trop fantaisiste et à des vitesses qui n'invitaient guère les élèves à monter à bord.

Si le ministère est conscient désormais que le conflit sombre dans le folklore, il se refuse toujours à réclamer une injonction pour obliger les parents à renvoyer leurs enfants en classe, où à voir à ce qu'on coupe les allocations familiales, ainsi que la loi l'autorise en pareil cas.

Selon M. Saint-Laurent, il "vaut mieux

Le conflit du Pavillon Saint Dominique est "apparemment insoluble"

QUEBEC (PC) — La grève qui dure depuis plus de deux ans et demi au Pavillon Saint-Dominique, à Québec, est "apparemment insoluble". C'est la conclusion à laquelle on est arrivée la prière générale de la communauté des Dominicaines de la Trinité, sœur Régina Doyon, à la suite de plusieurs consultations pour trouver une solution au conflit.

aujourd'hui

A 12h15, allocation de Mgr Paul Grégoire au déjeuner du club Richelieu-Montréal, à la salle Bonaventure de l'hôtel Reine-Élisabeth.

A 12h30, M. Bruce Gill, de Hodgson, Robertson, Laing & Co. s'adresse au club Kiwanis-Montréal à l'hôtel Sheraton Mont-Royal. Thème: "Perspectives économiques 1975-1980; inflation vs déflation".

A 14h, assemblée régulière du conseil des commissaires de la CECM au 3737, rue Sherbrooke est.

A 14h, l'Association pour la protection des automobilistes inaugure son 2e Salon parallèle de l'auto, au 292 bd Saint-Joseph ouest.

Collectes de sang: Hôpital Saint-Luc, auditorium, pavillon Edouard-Asselin, 1112, rue Saint-Guillaume, 10h à 12h30; Coca-Cola Lice, caténaire, 5445, rue Boyce, 10h à 12h — 13h30 à 15h30; Hôpital Pasteur, salle de conférence, 3095, rue Sherbrooke est, 10h à 12h — 13h30 à 17h.

Dans un communiqué publié hier, sœur Doyon affirme que diverses formules de solutions ont été analysées attentivement au cours de ces consultations mais qu'il a été impossible de trouver une formule d'accord réaliste.

Parmi les hypothèses proposées aux religieuses, selon nos informations, trois ont été rejetées: l'arbitrage obligatoire, la nomination d'un commissaire enquêteur approuvé par les deux parties, enfin, la reprise par le Pavillon d'une proportion de grévistes et la signature d'une convention collective sur le modèle de ce qui s'est fait dans une institution similaire de Baie Saint-Paul.

Sœur Doyon rappelle d'autre part que le chapitre général de la communauté s'est déjà penché sur ce conflit, en juillet 1974, et a jugé qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir pour obtenir une réouverture des négociations.

Selon la prière générale, la situation a considérablement changé au pavillon Saint-Dominique depuis deux ans. Plusieurs grévistes ont trouvé un nouveau emploi tandis que l'institution, qui comptait auparavant 36 employés, fonctionnait maintenant avec 19 employés seulement.

Elle affirme par ailleurs que les incidents qui ont marqué cette longue grève ont causé des blessures profondes et des appréhensions très vives chez les religieuses employées au pavillon, les pensionnaires et les nouveaux employés.

"Dans ces conditions, précise le communiqué, la réintégration des grévistes actuels dans une maison habitée par des

Voir page 6: Pavillon

Importations françaises

Grande vente avant déménagement

- Chemisiers
- Robes courtes ou longues
- Pantalons
- Blazers pour le printemps

• Quelques manteaux à moitié prix

Le tout réduit à prix très très avantageux

VIVIANE
844-2738

éditorial

Pendant qu'il est temps d'agir

Quittant enfin l'acceptable mutisme du COJO, le vice-président Simon Saint-Pierre a confirmé hier après-midi, lors d'une conférence de presse convoquée à la hâte le même jour, que la situation est critique. Non seulement quant aux coûts, dont on sait déjà qu'ils vont plus que doubler par rapport aux prévisions de l'administration Drapeau, mais aussi quant à l'échéancier des travaux. Certes, M. Saint-Pierre n'a pas rendu public le dossier technique de la réalisation matérielle des Jeux, mais le COJO n'a pas démenti les chiffres que le journaliste Guy Pinard de "La Presse" a dévoilés à partir du fameux rapport de la firme Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés, coordonnateurs des travaux.

Rappelons simplement que le vélodrome, qui devait coûter \$10 millions et pour lequel l'hôtel de ville a déjà avoué un coût de \$23 millions, devrait finalement atteindre le scandaleux sommet de \$57 millions! La même escalade s'applique pour les autres ouvrages, en de plus vastes proportions. Déjà ces prévisions justifiaient amplement le Comité organisateur des Jeux Olympique de 1976 de remettre en question le mandat de la Ville, à qui est toujours confiée la charge des immobilisations.

Mais, non moins grave aux yeux du COJO, à continuer les travaux suivant les plans de l'administration Drapeau, on risque maintenant de n'être pas prêt à temps pour l'ouverture de la 21e Olympiade. Or, M. Saint-Pierre a été net pour une fois, il n'est pas question d'annuler les Jeux de Montréal; ils auront lieu même si le COJO doit les tenir ailleurs qu'au parc Maisonneuve. Voilà qui souligne, s'il était besoin, la gravité de la situation et la responsabilité de tous ceux qui, à Montréal, à Québec et à Ottawa, doivent trancher la crise.

Si la cité Olympique rêvée par le maire Jean Drapeau et son architecte parisien craque au bord de l'abîme, il n'en va pas nécessairement ainsi des Jeux proprement dits. On peut encore les tenir, de l'avis même du COJO, dans les installations qui existent déjà à Montréal, quitte à les aménager. N'est-ce pas là, justement, ce qu'on avait affirmé quand les promoteurs des Jeux soutenaient qu'il n'en coûterait rien car Montréal, depuis 1967, était déjà bien pourvue? Il faut donc se rejouer qu'enfin les choses soient devenues claires et que la crise surgisse encore à temps pour que la raison et la sobriété prévalent.

À cette importante croisée des chemins, il est facile de deviner quels efforts l'administration municipale va déployer pour éviter le désastre politique qui s'ouvre sous ses pieds. Prenant la Ville au mot, le gouvernement fédéral s'est engagé à frapper suffisamment de monnaie olympique mais pas plus pour payer

les immobilisations alors fixées à \$250 millions. Pour ajouter à ces revenus, notamment en y "virant" une partie de la manne, plus abondante que prévue, recueillie par la loterie, il faudrait un amendement aux ententes qui régissent le financement de la 21e Olympiade et, semble-t-il, le COJO ne s'opposerait pas à pareil détournement d'urgence. Mais mêmes de tels revenus extraordinaires ne suffiraient pas à faire face à l'augmentation monstrueuse des coûts de construction. Ou bien donc l'administration Drapeau remet au COJO des installations plus modestes, ou bien la Ville de Montréal doit trouver les revenus supplémentaires.

Comme le COJO et les gouvernements en cause éprouvent encore, semble-t-il, bien de la misère à voir où se trouvent l'intérêt des Jeux et celui — non négligeable — des contribuables, il y a lieu de s'arrêter à ce dilemme. Trouver encore plus d'argent pour nourrir le monstre inflationnaire qui grandit avec les ouvrages de prestige de l'architecte Taillibert est proprement impensable. Ottawa a déjà dit non à un moindre déficit. Québec n'a même pas les moyens de payer les policiers qui vont surveiller les Jeux. Il ne saurait être question d'ouvrir un autre pile-line fiscal jusqu'à l'hôtel de ville. Vraisemblablement, on va donc explorer un moindre mal, comme toujours; avant d'y succomber, il faudra cependant faire montre de plus de sens de prévision et de responsabilité publique que les gouvernants n'en ont manifesté à ce jour.

S'en tenir aux revenus actuels prévus par le COJO, en effet, et détourner vers les immobilisations montréalaises les rentrées supplémentaires de la loterie olympique, c'est s'engager dans un programme moindre, certes, que les splendeurs déjà dévoilées sur maquettes, mais c'est tout autant prendre le risque de nouveaux accidents techniques, de nouvelles surprises dans les coûts, c'est flirter, même à moindre coût, avec une échéance dont nul ne peut plus garantir qu'elle sera respectée. Ajoutons, pour ceux qui s'intéressent encore au sort des contribuables en période d'inflation et de récession — alors qu'une métropole comme New York en est rendue à licencier des milliers de ses employés municipaux — que c'est léguer à la Ville un fardeau immobilier sans commune mesure avec ses revenus. Ce "moindre mal" peut donc et doit d'autant plus résolument être évité que la 21e Olympiade ne sera en aucune manière compromise si elle se déroule plus sobrement.

M. Simon Saint-Pierre a confirmé que les Jeux peuvent être tenus dans les installations qui existent déjà à Montréal si les ouvrages que la Ville a entrepris d'ériger sont hors de prix ou impossibles à achever à temps. C'est tout le COJO et son président, M. Roger Rous-

seau, qui auraient dû prendre une telle position et lui donner tout le poids qu'exigent les circonstances dramatiques actuelles. Une situation aussi critique ne serait pas survenue si dès le départ le COJO avait pris toutes ses responsabilités à l'endroit des constructions envisagées aussi bien que des autres préparatifs. Au contraire, comme les gouvernements, il s'est laissé entraîner et emprisonner par l'administration Drapeau. La leçon du Village olympique — dont on reste encore sans nouvelle — aurait pourtant dû servir d'avertissement. Le COJO a rescapé le Village, du moins apparemment; il doit trancher vigoureusement le dilemme actuel.

Jusqu'à l'affaire du Village "permanent", l'administration Drapeau a pu à sa guise taire les chiffres, attendre à la dernière minute pour annoncer ses décisions, et obliger citoyens et gouvernants à se ranger à son choix sous peine de compromettre le grand événement de 1976. L'expérience a montré que cette méthode, qui a fait le succès du régime, est en train de faire la faillite de l'entreprise olympique. Au moment où les électeurs de Montréal viennent de signifier spectaculairement qu'ils ne s'en laissent plus imposer par l'infailibilité illusoire de leur maire déclinant, il serait tout à fait inadmissible que par faiblesse par peur ou autrement Québec et Ottawa refusent de donner le coup de barre qui s'impose.

Somme toute, si la situation est critique, elle n'est pas catastrophique, loin de là. Ce qui serait catastrophique, au contraire, ce serait de différer les coupures qui s'imposent, tant pour réduire les coûts que pour livrer les installations à temps. Ce serait d'engloutir \$350 millions dans un stade qui ne sera peut-être pas prêt en juillet 1976, et dont la valeur éducative et sportive après les Jeux est aussi problématique que sa rentabilité économique. Le temps est venu de choisir; heureux sommes-nous qu'il soit encore temps.

Tout indique maintenant qu'il est plus économique et plus prudent à tous égards d'utiliser les installations déjà en place et de n'y ajouter que le strict nécessaire. Si les Drapeau, les Taillibert et les vendeurs de béton ne le comprennent pas encore, voilà une raison de plus pour exiger du gouvernement et de l'Opposition qu'ils se soucient enfin du fond du problème. Nul ne gagnera quoi que ce soit en effet, si les Jeux sont mis en péril ou si la Ville est poussée au bord de la faillite.

Encore hier le bureau du maire Drapeau répétait au COJO qu'il faudra s'en tenir au plan de l'hôtel de ville ou renoncer aux Jeux. Si tel devait être le dilemme — mais ce n'est pas encore le cas — préparons-nous à renoncer aux Jeux.

Jean-Claude LECLERC

Le rapport Franc Bord

La commission Batshaw n'est pas contente

Monsieur le directeur,

Comme commission de professionnels mandatée par le ministre des Affaires sociales concernant le Centre d'accueil Franc Bord de la maison Notre-Dame de Laval, et ce, malgré les réserves que vous avez formulées, c'est avec étonnement et un certain malaise que nous avons pris connaissance de la publication intégrale du rapport préliminaire du comité formé pour étudier la situation de Franc Bord.

En effet devant l'intérêt suscité dans le public par le problème étudié et devant les répercussions de cette étude sur les enfants, leurs familles et le personnel de l'institution, le comité voulait publier un rapport qui ne soit pas un brouillon, et qui fasse état de la façon la plus précise et professionnelle possible de ses constatations et de ses recommandations.

Dans ce contexte, et puisque vous avez choisi de procéder ainsi, nous croyons raisonnable d'exiger la publication de cette lettre et du rapport final intégral lorsqu'il sera rendu public en donnant à cette publication la même importance que vous lui avez don-

née dans votre numéro du mercredi 8 janvier 1975.

Souhaitant que vous donniez suite à cette demande, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments distingués.

Pour les membres du comité
Manuel BATSHAW, président
Montréal, le 8 janvier 1974.

P.S. Quand un document d'intérêt public nous tombe sous la main, nous n'avons pas l'habitude de demander à ses auteurs de fixer pour nous le moment où il doit être publié. Nous aimons prendre cette décision nous-mêmes. Le ministre Claude Forget avait pris la liberté de se réclamer du rapport Batshaw, voire d'en citer des extraits dans sa conférence de presse de lundi. Dans ces circonstances, notre devoir évident était de livrer au public la teneur intégrale du document dans les plus brefs délais, c'est-à-dire avant qu'on y ait modifié quoi que ce soit. Quant à publier la version définitive qu'annonce M. Batshaw, nous en jugeons en temps et lieu sans nous laisser dicter notre ligne de conduite par qui que ce soit.

C.R.

lettres au DEVOIR

Des impressions superficielles sur Sudbury

Monsieur le Directeur,

LE DEVOIR a publié récemment (le 31 décembre) un troisième article signé Pierre Vallières qui donne des impressions d'un récent séjour à Sudbury du journaliste du DEVOIR.

Selon monsieur Vallières, mesdames Josette Pernu et Nicole Lalonde de Sudbury ont colligé un dossier explosif de plus de 100 cas où les autorités hospitalières et des médecins de Sudbury auraient violé sérieusement la loi fédérale sur l'avortement en plus de porter atteinte sciemment à la santé mentale de leurs clientes. L'imposant dossier que mesdames Pernu et Lalonde ont rassemblé serait bientôt rendu public et il exigerait une intervention judiciaire et gouvernementale auprès de la direction des trois hôpitaux de Sudbury et de plusieurs médecins de la ville.

Je pense que plusieurs sudburioses auraient été surprises de ces affirmations. Si c'est vrai que de tels abus se produisent chez-nous, il est temps, en effet, que la Cour et le Gouvernement interviennent. Il est maintenant urgent que ce dossier de mesdames Pernu et Lalonde soit rapidement rendu public pour que la vérité éclate sur les allégations qui sont maintenant portées dans un journal sérieux du pays.

Certaines affirmations de l'article de Pierre Vallières me rendent cependant perplexes. Est-il bien vrai, d'abord, que l'Hôpital Memorial est anglican? Avec d'autres sudburioses, j'avais jusqu'ici pensé que l'hôpital était "non-dénominal", c'est-à-dire qu'il ne relevait d'aucune confession religieuse particulière. J'ai déjà rencontré dans les corridors de cet hôpital des médecins de races différentes et de confessions non-chrétiennes. Ensuite, est-il bien vrai que des comités d'avortement thérapeutique, tels que requis par la loi fédérale, ne fonctionnent pas à Sud-

bury? Avec d'autres sudburioses, j'avais jusqu'ici pensé que de tels comités existaient chez-nous; mon camarade Pierre Vallières qui j'ai eu l'honneur de rencontrer lors de son passage à Sudbury a-t-il eu l'honnêteté professionnelle d'aller vérifier sur place les dires de ses deux interlocutrices? Par la même logique professionnelle, n'aurait-il pas fallu éviter de qualifier de "québécois en exil" les franco-ontariens de la région qui ne sont pas du tout identifiées à la poignée d'étudiants qui publient LE CALUMET de l'Université Laurentienne?

La promesse à questionner dans le récit des impressions du voyage à Sudbury de Vallières, c'est que l'Université Laurentienne soit le bastion de la survivance française dans le Nord-Ontario. Depuis trois ans et demi que je suis à Sudbury, je dois naïvement dire, tout en le déplorant, que l'université n'a à peu près aucune influence sur les milieux francophones que je visite à travers la ville. Qu'on aille donc demander à la population de Mimov-Lake, aux comités et aux groupes du Moulin à Fleur et du Nouveau Sudbury, à la dizaine de comités d'écoles communautaires de la région s'ils sont stimulés par la présence de la Laurentienne à Sudbury ou encore s'ils se considèrent comme des québécois en exil, c'est là qu'on pourrait davantage trouver une réponse intéressante. Je serais curieux de savoir combien de lecteurs LE CALUMET trouve dans ces milieux. C'est pourtant là qu'ils sont les 60 000 francophones de la région!

Alors, cher ami Pierre, ne serait-il vraiment pas abusif de prétendre, qu'à peu de différence près, nous sommes déjà la Louisiane que chante Vigneault? Lorsque Pierre Vallières dit que visiter une librairie de Sudbury signifie la liberté à sens unique de n'acheter que des livres

anglais ou américains, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas visité la librairie du Nouvel-Ontario. Ses jeunes amis du Calumet faisant sans doute un peu trop de généralisation, ils ont peut-être ignoré eux-mêmes les progrès récents de la librairie de l'avenue Notre-Dame.

Quand à Robert Paquette que vous dites avoir récupéré au Québec, pourquoi connaît-il actuellement tant de déboires dans la Belle Province jusqu'à devoir produire son prochain disque en anglais?

Autant j'ai de l'affection pour Jean St-Louis et les étudiants du Calumet, autant je m'étonne de les voir déjà démenagés au Québec. À toutes les décennies, des visiteurs sont venus de Montréal dire aux gens d'ici qu'ils étaient condamnés à mourir. Nous avons l'impression (chacun les siennes...) peut-être naïve que nous sommes aujourd'hui un peu plus vivants qu'hier. Si ce que vous nous avez dit est vrai, Pierre Vallières, vous aurez aussi à lutter fort au Québec pour avoir un avenir; je souhaite à la minorité de francophones qui déménageront bientôt d'avoir assez de cœur au ventre pour faire là-bas la bataille qu'ils refusent de poursuivre ici. Quant à moi, je me refuse à faire le prophète. Ce que je sais, pour l'instant, c'est qu'il y a ici plus de 60 000 franco-ontariens (la plupart qui ne viennent pas du Québec!) qui essaient de vivre difficilement en français et que nous allons continuer, pour l'instant, de vivre au jour le jour, en refusant qu'on nous fasse mourir.

Noël H. FORTIER
vice-président du
Comité-Action de Sudbury)
éditorialiste au VOYAGEUR
et directeur des nouvelles
à la radio CFBR
Sudbury, le 2 janvier 1975

Pétrodollars et leadership mondial

par GEORGES VIGNY

Jour après jour, Washington met en place les pièces du puzzle et la stratégie pétrolière que l'on décèle maintenant assez clairement, si elle n'a rien de génial, fait penser à celle d'un bouffeur.

La contradiction de certaines initiatives du secrétaire d'Etat n'est qu'apparente car chaque pas entrepris s'inscrit dans la même perspective d'une implacable logique et découle de l'élémentaire théorie du "diviser pour régner". Ce n'est qu'une fois le tableau suffisamment brouillé pour les autres que le leadership américain pourra s'imposer et c'est à ce moment-là seulement que le producteur sera convoqué pour se faire mettre en main les termes déjà inscrits du marché: "signez ici, et là merci"...

Disloquer les uns

"Première priorité", comme ils disent: disloquer l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, dite OPEP. Mais là, il y a deux niveaux: il y a les pays arabes exportateurs de pétrole (OPEAP) et il y a tous les autres, aussi divers que le Venezuela ou l'Iran. C'est là que s'inscrit la fameuse "performance" des menaces d'intervention militaire américaine pour rouvrir les puits arabes qu'un éventuel embargo aurait fermés. Un "show" tout en contradictions qui est accompagné d'un message à certains producteurs arabes et autres (Iran et Venezuela), apparemment pour les rassurer. Les menaces réussissent non pas à impressionner mais à braquer les plus radicaux des producteurs arabes. Les autres pourront s'amuser à hausser leurs prix. Kissinger leur a garanti que la circonstance justifiant une intervention n'était pas une augmentation de prix...

Sur ces entrefaites, la situation militaire se dégrade en Indochine, et Washington envoie en mission opération-

nelle une force de frappe impressionnante en vadrouille quelque part en Ocean Indien. Si ces navires poursuivent leur route, ils arriveront tout droit dans la zone prévue pour l'éventuel débarquement. Et c'est à qui des porte-parole qui nous livrera le plus de détails possible sur l'importance des effectifs à bord et sur la puissance de feu de ce "task force", tout en prenant soin de dire que la destination n'est pas l'Indochine.

Maître dans l'art d'alterner la carotte et le bâton, le secrétaire d'Etat se met ensuite en devoir de corriger les "injustices" inscrites par le Congrès à la loi commerciale récemment adoptée, qui pénalisait, en leur retirant la clause de la nation la plus privilégiée, les pays producteurs de pétrole, dont, nous précise-t-on, le Venezuela et l'Equateur. Ces deux pays interprètent déjà le "trade bill" comme une agression économique et il s'agit pour Kissinger de limiter les dégâts avant que l'Organisation des Etats américains ne se disloque complètement à l'occasion d'un débat spécial sur la question...

Là-dessus se greffe la curieuse affaire mexicaine, qui éclaire d'un jour nouveau toute l'entreprise. On sait que l'ancien ministre des ressources naturelles de Mexico, M. Flores de la Pena, a démissionné il y a quelques jours. Il a été remplacé par M. Javier Alejo qui, aussitôt en place, a déclaré que le Mexique n'adhérerait pas à l'OPEP. Tout en restant en contact avec l'Organisation, Mexico tient à préserver "les caractéristiques propres" à son pétrole qui, de toute façon, lui appartient en totalité. En d'autres termes, le Mexique vendra son pétrole au voisin américain en vertu d'accords directs sans que l'OPEP puisse y mettre son grand nez. Dans les milieux informés mexicains que cite "le Monde", on précise que des pressions américaines ont provoqué la démission de M. Flores de la

Pena, élément de gauche du gouvernement, alors que le Mexique vient de découvrir d'importants gisements pétroliers.

Enfin, nouveau volet de l'offensive de dislocation de l'OPEP, Washington vient de lancer une campagne pour empêcher que les pays producteurs de pétrole "les plus riches" bénéficient de crédits d'institutions internationales comme la Banque mondiale ou la Banque asiatique. Une simple assistance technique leur suffit, estime Washington, mais la Banque mondiale, ayant déjà reçu en un an des prêts de deux milliards de dollars des pays exportateurs de pétrole, craint que son refus de crédits à ces pays "les plus riches" ne pousse ceux-ci à lui couper leurs prêts...

C'est que, parallèlement, les Etats-Unis poursuivent un autre objectif destiné à compléter la stratégie: le recyclage des pétro-dollars.

et s'imposer aux autres

Les prochaines explications américano-européennes à Washington risquent d'être orageuses. En prévision de ces prises de bec, le département d'Etat vient de constater que les positions des Européens et des Etats-Unis sont complémentaires. C'est la même farce qui recommence, celle de la complémentarité franco-américaine découverte au sommet de la Martinique étant la dernière en date. La France voulait une conférence à trois dimensions, producteurs, consommateurs-tiers monde non producteur de pétrole. Les Etats-Unis voulaient une conférence entre producteurs et consommateurs industrialisés. On a fini par découvrir que c'étaient deux suggestions complémentaires à condition de s'entendre sur un calendrier... Mettre entre parenthèses le fond du débat pour discuter de la forme. Sur la plan militaire, ce genre d'accord donne un Vietnam, sur la plan économique ça donne un trade bill.

Encore aujourd'hui, découvrent-on à Washington, il y a complémentarité. Jugez plutôt: le grand problème de l'heure est le recyclage des milliards de dollars des pays producteurs de pétrole, ces fameux pétrodollars appelés à faire la pluie et le beau temps demain.

Les pays du Marché commun ont fini par s'entendre, en début de semaine à Londres: leur formule consiste à recycler, pour surmonter leurs difficultés économiques et financières découlant du renchérissement du pétrole, et dans le cadre du Fonds monétaire international (FMI), ces milliards-là en allant les chercher où ils se trouvent, c'est-à-dire auprès des pays producteurs de pétrole. Les prévisions retenues pour l'année en cours seraient de l'ordre de 12 milliards sur une estimation globale de quelque 70

milliards.

Cette formule, pensent les Européens, pourrait valoir également pour les pays du tiers monde en butte aux mêmes difficultés nées du quadruplement des coûts pétroliers. On croit même savoir que des pays producteurs comme l'Arabie saoudite ou les Emirats du Golfe persique, seraient favorables à la formule. Mais il y a un hic, et ce hic est donné comme complémentaire: Kissinger ne l'entend pas de cette oreille! Ainsi, pour le secrétaire d'Etat, il faut commencer par constituer un "filet de sécurité" (C'est beau) de 25 milliards de dollars, mais qui sera alimenté par les contributions directes des pays membres! Ce serait aux plus riches de ces pays membres d'y souscrire généreusement, une manière de constituer un groupe de plus riches parmi les riches...

C'est complémentaire, dit Washington, plutôt parallèle si l'on comprend bien la pensée du porte-parole pour qui ces deux circuits de redistribution doivent être institués conjointement, sans préjudice réciproque.

Mais voilà: pourquoi deux systèmes, deux formules, deux cadres pour le même et unique problème universel?

Pourquoi ne pas aller à la source du pétrodollar pour le canaliser, via le FMI, selon les besoins de chacun, plutôt que de demander par exemple à l'Allemagne fédérale de déboursier 15 milliards de Marks alors que le gouvernement de Bonn n'a aucune contrepartie à attendre sous quelque forme que ce soit?

C'est que les Européens ne comprennent pas. Ou comprennent trop bien puisque des pays traditionnellement en désaccord comme la France et l'Allemagne, quant aux rapports avec les Etats-Unis, se trouvent aujourd'hui du même côté. La seconde avec des arguments économiques, et la première avec des appréhensions politiques, que partage d'ailleurs l'Italie.

Ce qu'il y a à comprendre, c'est qu'à travers la formule Kissinger, c'est le rêve de leadership politique américain que l'on retrouve et retient cette formule équivalente à laisser à Washington le contrôle total de la politique pétrolière mondiale.

Et les Européens n'en veulent pas. Des envoyés spéciaux ont affirmé que le "filet de sécurité" à la Kissinger avait été très négativement accueilli par les Neuf et que tout est aujourd'hui prêt pour une confrontation directe entre l'Europe et les Etats-Unis. Aura-t-elle lieu? Tout dépend finalement de la phase où se trouve le plan Kissinger car s'il n'est pas encore tout à fait au point, Kissinger donnera du mou. Avant de revenir à la charge à la première occasion. L'embêtant avec cette homme, et les Européens le savent bien, c'est qu'en assumant un éventuel leadership mondial, les seules priorités qu'il s'impose sont les siennes propres. Si c'est bon pour lui, c'est forcément bon pour les autres!

propos d'actualité

Il faut changer la société française. Ce n'est pas pour moi une croyance de circonstance, une affirmation qui était destinée à la campagne présidentielle, c'est l'expression d'une conviction profonde. Il faut changer la société française pour qu'elle puisse survivre.

Valéry Giscard d'Estaing
Allocution radiotélévisée,
mardi soir 26 novembre

Le Monde,
28 novembre 1974

Affirmer que la vie commence dès la conception, donc que l'avortement est un infanticide, revient à ouvrir un débat de nature philosophique, et tel n'est pas le rôle du législateur. Une croyance ou un choix éthique digne de respect ne saurait s'imposer et moins encore être imposé à la conscience de tous. S'agissant de l'avortement, la loi n'a

donc pas à transcrire une doctrine philosophique ou religieuse quelle qu'elle soit, mais à laisser à la conscience de chacun le soin de décider.

Madame Simone Veil
ministre français de la Santé

Le Monde
28 novembre 1974

"On sait que sur certains problèmes nos vues ne sont pas identiques. Ce n'est pas un secret. Raison de plus, à notre avis, de nous rencontrer, de nous consulter, de chercher à rapprocher nos vues. Nous estimons qu'un des objectifs importants de notre rencontre consiste à élargir encore davantage le domaine des actions communes de nos pays dans les affaires internationales."

Leonide Brejnev,
dîner offert par M. Giscard d'Estaing,
le 5 décembre 1974
Le Monde, 7 décembre 1974.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25; À l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste adrienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Pour de nouvelles relations entre chrétiens et Juifs

Un document de la Commission romaine pour les relations religieuses avec le judaïsme

Datée du 28 octobre 1965, la Déclaration *Nostra Aetate* du II^e Concile du Vatican, "sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes" (no. 4), représente un tournant important dans l'histoire des rapports entre juifs et catholiques.

L'initiative conciliaire s'est d'ailleurs inscrite dans une conjoncture profondément modifiée par le souvenir des persécutions et des massacres de Juifs qui se sont déroulés en Europe juste avant et pendant la Seconde Guerre mondiale.

Bien que le christianisme soit né dans le judaïsme et qu'il en ait reçu certains éléments essentiels de sa foi et de son culte, le fossé s'est creusé de plus en plus au point d'en arriver presque à une méconnaissance de part et d'autre.

Après deux millénaires, marqués trop souvent par une ignorance mutuelle et de fréquents affrontements, la Déclaration *Nostra Aetate* donnait l'occasion d'engager ou de poursuivre un dialogue visant à une meilleure connaissance réciproque.

Durant les neuf années écoulées, de nombreuses initiatives ont été prises en divers pays. Elles ont permis de mieux discerner les conditions dans lesquelles

peuvent s'élaborer et se développer de nouvelles relations entre juifs et chrétiens. Le moment semble venu de proposer, selon les orientations du Concile, quelques suggestions concrètes, fruits de l'expérience, en espérant qu'elles aideront à réaliser dans la vie de l'Eglise les intentions exposées par le document conciliaire.

Tout en renvoyant à ce document, rappelons simplement ici que les liens spirituels et les relations historiques rattachant l'Eglise au judaïsme condamnent comme opposée à l'esprit même du christianisme toute forme d'antisémitisme et de discrimination que la dignité de la personne humaine, à elle seule, suffit d'ailleurs à condamner. Bien mieux, ces liens et relations imposent le devoir d'une meilleure compréhension réciproque et d'une estime mutuelle renouvelée. De façon positive, il importe donc, en particulier, que les chrétiens cherchent à mieux connaître les composantes fondamentales de la tradition religieuse du judaïsme et qu'ils apprennent par quels traits essentiels les juifs se définissent eux-mêmes dans leur réalité religieuse vécue.

Dans la ligne de telles considérations de principe, nous proposons simplement quelques premières applications pratiques en divers domaines essentiels de la vie de l'Eglise, en vue d'inaugurer ou de développer de façon saine les relations entre les catholiques et leurs frères juifs.

I. Dialogue

En vérité, les relations entre juifs et chrétiens, quand il y en avait, n'ont, en général, guère dépassé le monologue: il importe d'établir désormais un vrai dialogue.

Le dialogue suppose le désir de se connaître mutuellement et de développer et approfondir cette connaissance. Il constitue un moyen privilégié pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle et, particulièrement dans le cas du dialogue entre juifs et chrétiens, pour

approfondir les richesses de sa tradition propre. La condition du dialogue est le respect de l'autre tel qu'il est, de sa foi surtout et de ses convictions religieuses.

En vertu de sa mission divine, l'Eglise par nature doit annoncer Jésus-Christ au monde (*Ad Gentes*, 2). Pour éviter que ce témoignage rendu à Jésus-Christ n'apparaisse aux juifs comme une agression, les catholiques auront le souci de vivre et d'annoncer leur foi dans le plus rigoureux respect de la liberté religieuse telle qu'elle a été enseignée par le II^e Concile du Vatican (*Declaration Dignitatis Humanae*). Ils s'efforceront également de comprendre les difficultés que l'âme juive, justement imprégnée d'une très haute et très pure notion de la transcendance divine, éprouve devant le mystère du Verbe incarné.

S'il est vrai que dans un tel domaine il règne encore un climat de suspicion assez répandu, motivé par un passé déplorable, les chrétiens, de leur côté, sauront reconnaître leur part de responsabilité et en tirer les conséquences pratiques pour l'avenir.

Outre les entretiens fraternels, on encouragera aussi la rencontre de personnes compétentes, en vue d'étudier les multiples problèmes liés aux convictions fondamentales du judaïsme et du christianisme. Une grande ouverture d'esprit, la défiance à l'égard de ses propres préjugés, le tact, sont des qualités indispensables pour ne point blesser, même involontairement, ses interlocuteurs.

Dans les circonstances où cela sera possible et mutuellement souhaitable, on pourra favoriser une rencontre commune devant Dieu, dans la prière et la méditation silencieuse; si efficace pour faire naître cette humilité, cette ouverture d'esprit et de cœur, nécessaires pour la connaissance profonde de soi-même et des autres. On le fera en particulier à propos de grandes causes comme celles de la justice et de la paix.

II. Liturgie

On se souviendra des liens qui existent entre la liturgie chrétienne et la liturgie juive. La communauté de vie dans le service de Dieu et de l'humanité pour l'amour de Dieu, tel qu'il se réalise dans la liturgie, caractérise la liturgie juive comme la chrétienne. Pour les relations judéo-chrétiennes, il importe de prendre connaissance des éléments communs de la vie liturgique (formules, fêtes rites, etc.) où la Bible tient une place essentielle.

On s'efforcera de mieux comprendre ce qui, dans l'Ancien Testament, garde une valeur propre et perpétuelle (cf. *Dei Verbum*, 14-15), celle-ci n'étant pas obliérée par l'interprétation ultérieure du Nouveau Testament qui lui donne sa signification plénière, alors qu'il y trouve réciproquement lumière et explication (cf. *ibid.*, 16). Cela est d'autant plus important que la réforme liturgique met les chrétiens de plus en plus fréquemment en contact avec les textes de l'Ancien Testament.

Dans le commentaire des textes bibliques, sans minimiser

les éléments originaux du christianisme, on mettra en lumière la continuité de notre foi avec celle de l'Alliance ancienne, dans la ligne des promesses. Nous croyons que celles-ci ont été accomplies lors du premier avènement du Christ, il n'en est pas moins vrai que nous sommes encore dans l'attente de leur parfait accomplissement lors de son retour glorieux à la fin des temps.

En ce qui concerne les lectures liturgiques, on prendra soin d'en donner, dans l'homélie, une interprétation juste, surtout quand il s'agit de passages qui semblent placer le peuple juif en tant que tel sous un jour défavorable. On s'efforcera d'insister sur le fait que le peuple chrétien de telle façon qu'il arrive à comprendre tous les textes dans leur véritable sens et dans leur signification pour le croyant d'aujourd'hui.

Les commissions chargées de traductions liturgiques seront particulièrement attentives à la façon de rendre les expressions

et les passages qui peuvent être entendus de façon tendancieuse par des chrétiens insuffisamment informés. Il est bien évident que l'on ne peut changer le texte biblique, tout en ayant le souci, dans une version destinée à l'usage liturgique, de rendre explicite la signification d'un texte (1), en tenant compte des études des exégètes.

III Enseignement et éducation

Bien qu'il reste encore un vaste travail à accomplir, on est arrivé, dans les années qui viennent de s'écouler, à une meilleure compréhension du judaïsme en lui-même et dans sa relation au christianisme, grâce aux enseignements de l'Eglise, aux études et aux recherches de savants, ainsi qu'au dialogue qui a pu s'instaurer.

A cet égard, les faits suivants méritent d'être rappelés:

— C'est le même Dieu "inspirateur et auteur des livres des deux Testaments" (*Dei Ver-*

bum, 16) qui parle dans l'Ancienne et la nouvelle Alliance.

— Le judaïsme du temps du Christ et des apôtres était une réalité complexe, englobant un monde de tendances, de valeurs spirituelles, religieuses, sociales et culturelles.

— L'Ancien Testament et la tradition juive fondée sur celui-ci ne doivent pas être opposés au Nouveau Testament de telle façon qu'ils semblent s'offrir qu'une religion de la justice seule, de la crainte et du légalisme, sans appel à l'amour de Dieu et du prochain (cf. Dt 6, 5; Lv 19, 18; Mt 22, 34-40).

— Jésus, tout comme ses apôtres et un grand nombre des premiers disciples, est né du peuple juif. Lui-même, en se révélant comme Messie et Fils de Dieu (cf. Mt 16, 16), porteur d'un nouveau message, celui de l'Evangile, s'est présenté comme accomplissant et parachèvement la Révélation antérieure. Et, bien que l'enseignement du Christ ait un caractère de profonde nouveauté, il ne

s'appuie pas moins, à maintes reprises, sur l'enseignement de l'Ancien Testament. Le Nouveau Testament est profondément marqué par sa relation à l'Ancien. Comme l'a déclaré le II^e Concile du Vatican: "Dieu, inspirateur et auteur des livres des deux Testaments, s'y est pris si sagement que le Nouveau Testament était caché dans l'Ancien et que l'Ancien devenait clair dans le Nouveau" (*Dei Verbum*, 16). En outre, Jésus fait usage de méthodes d'enseignement analogues à celles des rabbins de son temps.

— En ce qui concerne le procès et la mort de Jésus, le Concile a rappelé que "ce qui a été commis durant la Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les Juifs vivant alors ni aux Juifs de notre temps" (*Nostra Aetate*, 4).

— L'histoire du judaïsme ne finit pas avec la destruction de Jérusalem, mais elle s'est poursuivie en développant une tradition religieuse dont la portée, devenue, croyons-nous, d'une signification profondément différente après le Christ, demeure cependant riche de valeurs religieuses.

— Avec les prophètes et l'apôtre Paul, "l'Eglise attend le jour, connu de Dieu seul, où tous les peuples invoqueront le Seigneur d'une seule voix et "le serviront sous un même joug" (*So* 3, 9)". (*Nostra Aetate*, 4).

L'information au sujet de ces questions concerne tous les niveaux d'enseignement et d'éducation du chrétien. Parmi les moyens d'information, ceux qui suivent ont une importance particulière:

— Manuels de catéchèse,
— Livres d'histoire,
— Moyens de communication sociale (presse, radio, cinéma, télévision).

L'usage efficace de ces moyens présume une formation approfondie des enseignants et des éducateurs, dans les écoles normales, les séminaires et les universités.

On stimulera la recherche des spécialistes sur les problèmes touchant le judaïsme et les relations judéo-chrétiennes, spécialement dans le domaine de l'E-

■ La Commission romaine pour les relations religieuses avec le judaïsme a rendu public le 3 janvier un important document définissant divers manières de promouvoir une meilleure compréhension entre chrétiens et Juifs. Voici le texte intégral de ce document. Le texte officiel ne nous étant pas encore parvenu par les voies ordinaires, nous empruntons ce texte, ainsi que les sous-titres, au journal *La Croix*, de Paris, qui a publié le texte intégral du document romain dans son édition du 4 janvier.

xégèse, de la théologie, de l'histoire et de la sociologie. Les instituts supérieurs de recherche catholiques, si possible en liaison avec d'autres instituts chrétiens analogues, ainsi que les spécialistes, sont invités à apporter leur contribution à la solution de tels problèmes. Là où la chose est possible, on créera des chaires d'études juives et l'on encouragera la collaboration avec les savants juifs.

IV. Action sociale et commune

La tradition juive et chrétienne, fondée sur la parole de Dieu, est consciente de la valeur de la personne humaine, image de Dieu. L'amour d'un même Dieu doit se traduire dans une action effective en faveur des hommes. Dans l'esprit des prophètes, juifs et chrétiens collaboreront volontiers dans la poursuite de la justice sociale et de la paix, au niveau local, national et international.

Cette action commune peut également favoriser grandement une connaissance et une estime réciproques.

Conclusion

Le II^e Concile du Vatican a indiqué la voie à suivre dans la promotion d'une fraternité profonde entre juifs et chrétiens. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Le problème des rapports entre juifs et chrétiens concerne l'Eglise en tant que telle, puisque c'est en "scrutant son propre mystère" qu'elle est affrontée au mystère d'Israël. Il garde donc toute son importance, même dans les régions où il n'existe pas de communautés juives. Ce problème a également un aspect oecuménique: le retour des chrétiens aux sources et aux origines de leur foi, entée sur l'Ancienne Alliance, contribue à la recherche de l'unité dans le Christ, pierre angulaire.

Dans ce domaine, les évêques

sauront prendre, dans le cadre de la discipline générale de l'Eglise et de l'enseignement communément professé par son magistère, les initiatives pastorales opportunes. Ils créeront, par exemple au niveau national et régional, des commissions ou secrétariats appropriés, ou nommeront une personne compétente chargée de promouvoir la mise en œuvre des directives conciliaires et des suggestions proposées ici.

Au plan de l'Eglise universelle, le Saint-Père a institué, en date du 22 octobre 1974, la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme, rattachée au Secrétariat pour l'Unité des chrétiens. Créée en vue de promouvoir et de stimuler les rapports religieux entre juifs et catholiques, en collaboration éventuelle avec d'autres chrétiens, cette Commission spéciale se tient, dans les limites de sa compétence, à la disposition de tous les organismes intéressés, pour les informer et les aider à poursuivre leur tâche en conformité avec les directives du Saint-Siège; elle désire développer cette collaboration pour la mise en œuvre effective et juste des orientations du Concile.

Donné à Rome le 1^{er} décembre 1974.

JOHANNES CARD. WILLEBRANDS, président de la Commission
PIERRE-MARIE DE CONTENSON, O.P., secrétaire

(1) C'est ainsi que la formule "les Juifs", dans saint Jean, désigne parfois, suivant les contextes, "les chefs des Juifs", ou "les adversaires de Jésus", expressions qui expriment mieux la pensée de l'évangéliste et évitent de paraître mettre en cause le peuple juif comme tel. Un autre exemple est l'usage des mots "pharisen" et "pharisaïsme" qui ont acquis une nuance surtout péjorative.

LIBRE OPINION

Le prix de la survie pour l'OSM

par ROBERT LEBEL

L'on fait grand cas depuis quelque temps des périls pesant sur l'Orchestre Symphonique de Montréal, "L'OSM, une espèce en voie de disparition?" interroge-t-on en ville par l'entremise d'affiches. Il faut ainsi recourir à la souscription publique car la musique classique coûte cher, la prestation symphonique est hors de prix et les mécènes rarissimes.

Mais à l'heure où le pétrole, le sucre et les députés valent des fortunes, qui voudra casser sa tirelire pour des musiciens en queue de pie?

Si l'on croit cependant que la musique reflète, au moins dans sa forme, la sensibilité de son époque, il semble qu'à l'instar d'autres formations symphoniques (qui ne se souvient encore du prestigieux NBC Orchestra dirigé par un certain Toscanini?), l'OSM ait vécu en tant que tel. Ou comment alors expliquer l'extravagant développement de la musique électronique que certains musiciens, dans une regrettable dichotomie, qualifient encore de "léger"?

L'histoire de la musique est indissolublement liée à celle de l'instrument et c'est de la collaboration étroite et constante du compositeur et du facteur d'instruments qu'est née la progression de la pensée musicale à travers les âges: le luth a engendré sa littérature, le piano à queue a enfanté son immense répertoire tandis que le synthétiseur désagrégé maintenant les règles de l'harmonie pour en

élaborer d'autres, plus subtiles.

Que dire aussi des révolutions que constituent la radio et le disque? Voici à ce propos ce qu'écrivait en 1883, dans son livre "Le vingtième siècle", Albert Robida, futurologue français. Les quelques lignes qui suivent méritent d'être portées à l'attention de ceux, courageux, qui tentent, sans grand succès semble-t-il, d'insuffler quelque vie au grabataire qu'est devenu l'OSM:

"...Chez Monsieur Ponto, comme partout maintenant d'ailleurs, la musique arrive électriquement par les conduits de la grande compagnie de la musique, qui a peu à peu centralisé tous les abonnements et absorbé les petites compagnies rivales, la compagnie de musique légère, la compagnie de musique sérieuse et la compagnie de musique savante.

"L'usine de la grande compagnie de la musique s'élève seule maintenant dans Paris. Le musicien, ce fleau du siècle dernier, cet être insinuant et absorbant qu'on avait à juste titre surnommé le choléra des salons, le musicien a disparu. Les seuls survivants de l'espèce, au nombre d'une douzaine, sont employés à l'usine. Enfin il n'y a plus de pianos.

"La compagnie de la musique entretient encore cinq ou six pianistes, deux violoncellistes, deux flûtistes et deux clarinettes. Grâce à la modicité de ses prix, la plupart des maisons ont maintenant la musique à tous les étages comme l'eau; la

concession de piano coûte pour toute la maison dix francs par an, celle de violon ou de flûte 6 francs et celle de clarinette 2,50 francs seulement. C'est pour rien. Mais que l'on se rassure: de ce que l'on a la concession de musique, il ne s'ensuit pas que l'on doive consommer toute la musique envoyée par l'usine dans les tuyaux. Il y a un robinet de trop-plein communiquant par un fil avec le toit: ouvert pour éviter l'emménagement des sons dans les tuyaux; par un système aussi simple qu'ingénieux, il suffit, quand on veut de la musique d'ouvrir le grand robinet pour fermer automatiquement le robinet de trop-plein..."

Remplacez robinet à musique par chaîne stéréophonique, compagnie de la musique par RCA ou Tamla Motown, remarquez le terme de "consommer" employé dans le dernier paragraphe... et concluez.

L'Orchestre symphonique de Montréal semble condamné. Il faudra en faire notre deuil ou imaginer pour lui d'autres formes d'expression ou d'association. L'Orchestre symphonique de Londres a pavé la voie: ne s'est-il pas associé à diverses reprises à des formations progressives, les "Who" (Tommy) et "Deep Purple"? La fusion si elle n'a pas été parfaite pourrait cependant constituer les premiers coups de boutoir dans une voie nouvelle. Et que je sache, nous ne manquons pas de groupes à Montréal...

lettres au DEVOIR

Une manière dégoûtante d'amuser le public

Vraiment on manque d'imagination à Radio-Canada. Chaque année on revient toujours à la même façon de nous amuser aux dépens des personnes, aux dépens de la religion. C'est dégoûtant. Ce n'est pas nouveau, cependant à Radio-Canada. C'en est même une maladie, très significative d'ailleurs. Cela m'inquiète. Je suis également surpris et peiné de voir la société d'Etat dépenser tant d'argent des

contribuables pour finalement se moquer d'eux et de ce qui les touche le plus au plus intime de leur cœur dans un programme d'aussi mauvais goût et de si piètre valeur. C'est bien dommage et je proteste avec bien d'autres contre pareil état de choses.

J'ajoute également que Radio-Canada ne s'est pas tellement forcée dans sa programmation des fêtes. On nous a montré de déjà vu.

Je n'arrive pas à croire qu'on ne puisse pas nous présenter des spectacles de meilleure qualité à Radio-Canada. Il y a pourtant des gens intelligents à Radio-Canada.

René Mc Guire, capucin

Pointe-aux-Trembles le 3 janvier 1974

propos d'actualité

Le Portugal est un pays européen et il est aussi une nation atlantique. Nous avons également des racines en Afrique. Nous nous sentons très proches des pays du tiers-monde en raison des problèmes de sous-développement que nous affrontons. Ces diverses caractéristiques font du Portugal un pays de dialogue et de rencontre, un trait d'union possible entre l'Europe et l'Afrique.

Mario Soares, ministre des Affaires étrangères du Portugal, interview au Monde, le 24 décembre 1974

Nous avons l'espoir que le bon sens inspirera tous nos interlocuteurs en Angola de telle sorte que cette terre martyrisée, riche de potentialité, puisse trouver le chemin de la paix et de la coopération pour tous ceux qui y vivent. Mais comment dissimuler que les obstacles sont encore nombreux? Il y a des difficultés provoquées par les rivalités entre les trois mouvements de libération, des appétits excités par les énormes richesses de ce territoire, des pressions étrangères dans la coulisse et une complexité favorisée par la multiplicité des ethnies. Nous sommes résolus à rester neutres, pragmatiques, à ne pas intervenir dans les divergences qui peuvent séparer nos interlocuteurs. Nous ferons tout pour éviter un drame, une guerre civile qui donnerait aux super-puissances un prétexte pour intervenir.

Mario Soares, ministre des Affaires étrangères du Portugal, interview au Monde, le 24 décembre 1974.

Depuis le mois d'avril, je n'ai cessé de répéter aux dirigeants américains que leur intérêt, comme le nôtre, était d'aider de nouveau Portugal afin de consolider notre jeune démocratie. Je pense aujourd'hui qu'ils ont admis ce point de vue.

Mario Soares, ministre des Affaires étrangères du Portugal, interview au Monde, le 24 décembre 1974

L'usage des chocs électriques, les menaces contre les proches parents, les violences sexuelles sont des faits substantiellement prouvés (au Chili). La commission a vu et entendu des victimes de ces abus, a réuni des déclarations convaincantes et des preuves de violations des droits concernant la sécurité de la personne humaine qui, en raison de leur intensité et de leurs conséquences possibles, peuvent être, dans certains cas, considérées comme de réelles menaces de mort."

Rapport de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Etats américains Le Monde, 29 décembre 1974

CUBA
RÉVOLUTION
PERMANENTE

SOIRÉE D'INFORMATION:

Film et discussion

DATE: Vendredi le 10 janvier 1975, à 20 heures
LIEU: Carrefour International, 4258 Delorimier
TÉL.: 527-8297

"Le plaisir de la table est de tous les âges de toutes les conditions et de tous les jours."

Brillat-Savarin

Cours de base
de fine cuisine

par henri bernard

Une leçon par semaine, du jour ou du soir.
Dégustations-démonstrations d'information, sans obligation, aux choix les 5 ou 6 février.

Ces cours s'adressent aux Dames, Demoiselles et Messieurs désirant apprendre à cuisiner tous genres de repas dans les règles de l'art et de l'hygiène.

Renseignements
prospectus
Comptez
843-6481

Institut
Culinaire
Henri
Bernard

2015 rue de la Montagne
Suite 610, Montréal

permis d'enseignement en vertu de la loi de l'enseignement privé

COLLÈGE NOTRE-DAME

dirigé par les Frères de Sainte-Croix
déclaré d'intérêt public

PENSIONNAT — EXTERNAT

Cours secondaire complet: Secondaire I à Secondaire V

Examens d'admission à 13 heures 30,
les samedis 11, 18 et 25 janvier 1975
8 et 15 février 1975

Pour renseignements: Bureau des admissions
Collège Notre-Dame
3791, chemin Queen Mary
Montréal H3V 1A8 - 739-3371

LIBRAIRIE RENAUD-BRAY

TÉL.: 342-1515

• BIBLIOTHÈQUE DE LA **PLÉIADE** **20%**
SUR PRIX MARQUÉS

MEILLEUR MARCHÉ QU'À PARIS

Ex. ALAIN - PROPOS-1 - PRIX \$14.50 **NOTRE PRIX \$11.60**
APOLLINAIRE - OEUVRES COMPLÈTES \$14.00 **NOTRE PRIX \$11.20**

• **LIVRES D'ART** **30%**
SUR PRIX MARQUÉS

• **LIVRES D'ENFANTS ET B.D.** **20%**
SUR PRIX MARQUÉS

• **DISQUES** **25%**
SUR PRIX MARQUÉS

VENTE ANNUELLE

DU 4 AU 18 JANVIER 1975

TARIFS SPÉCIAUX
SKI
"FIN DE SEMAINE"

2 JOURS \$26 PAR PERSONNE (2 pers. par chambre)
1 NUIT

Chambre double, bain, TV (Samedi)

2 jours de ski (usage des remontées-pentes)

Dîner le samedi soir et danse avec Dieter Fess

Petit déjeuner du dimanche matin

2 JOURS \$34 PAR PERSONNE (2 pers. par chambre)
2 NUITS

Chambre double, bain, TV (vendredi et samedi)

2 jours de ski (usage des remontées-pentes)

Dîner le samedi soir et danse avec Dieter Fess

Petits déjeuners (samedi et dimanche matin)

* Les taxes et le service ne sont pas inclus

MANOIR
St. Castin
Lac Beauport
Québec, P.Q. Tél.: 849-4461

suites
de la première
page

L'INCENDIE DU MÉTRO

Aussi radicales, deux autres recommandations formulées par M. LaGarde: amender les lois pour subordonner la CTCUM au droit de regard, de contrôle et d'enquête du ministère des Transports du Québec; enfin, renforcer la commission en augmentant possiblement le nombre des commissaires, dont le président, au moins, devrait être un ingénieur hautement qualifié dans le domaine du transport métropolitain, et doté d'une expérience dans les activités de l'exploitation.

Ceci dit, M. LaGarde conclut en affirmant qu'aucun service de transport en commun n'est à l'abri de certaines déficiences, mais que le métro de Montréal, loin de "constituer un véhicule de la mort", se compare avantageusement aux autres métros.

Ce réconfort n'empêchera pas le commissaire de formuler des recommandations qui en disent long sur les déficiences du système: "réorganiser le service de sécurité en le coiffant d'une structure déterminée et en précisant son autorité et ses responsabilités".

En effet, dit-il, dans un communiqué distinct qui accompagne le rapport de 115 pages, "l'enquête a permis de constater qu'il y avait de nombreuses failles dans l'entraînement du personnel, à divers niveaux, particulièrement en cas d'incendie, et certains problèmes d'intercommunication entre la Commission de transport de la CUM, le Bureau du transport métropolitain et le service des incendies, de même qu'à l'échelon décisionnel".

Il est remarquable en effet de signaler que tandis qu'un peloton de pompiers gantes de blanc avait l'habitude de faire la ronde de l'église Notre-Dame pour parer au danger d'incendie dans le vieux temple, il ne se trouvait pas encore au moment du sinistre de janvier dernier de ces petites cartes à l'intention des sapeurs pour localiser les points d'eau nécessaires au combat des incendies dans le métro le plus moderne du monde.

Ce fut l'une des principales recommandations de l'Ordre des ingénieurs du Québec que de proposer l'intégration du Bureau du transport métropolitain et de la CTCUM en un organisme unique. Le commissaire reprendra cette suggestion à son compte. Son importance? Le Bureau du transport métropolitain, pour ceux qui l'ignorent, est le constructeur du métro, la CTCUM, son exploitant. Le comité exécutif de la CUM répond du Bureau, mais personne, c'est de commune renommée, ne répond de la CTCUM. Entre ces deux organes vitaux du transport en commun, les communications, pour le moins, se sont toujours laborieuses.

Ayant décrit le rapport de forces entre les deux organismes, M. LaGarde conclut: "Il m'apparaît évident que le BTM devrait être intégré au sein de la CTCUM et celle-ci devrait être soumise à son tour à la surveillance et au contrôle mesuré et modéré du ministère des Transports du Québec, comme cela existe en Allemagne, en Angleterre, en France et en Suède, où aucun projet de prolongement ou de modification majeure ne peut

vent être mis à exécution sans l'approbation d'une autorité gouvernementale".

Des témoignages entendus, en effet, M. LaGarde conserve l'impression que l'organisation du transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal est un être "hybride et acéphale".

Il n'est guère un aspect de l'exploitation du métro qui n'ait été scruté par le commissaire-enquêteur, qui ne manque pas de souligner, comme pour donner plus de poids encore à son mémoire, qu'il eut recours à l'assistance technique d'un "homme de métier", M. Gilles Perron, vice-président de la Société d'ingénierie Cartier, et l'un des membres du Bureau exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec, tout au cours de l'enquête.

M. LaGarde insiste notamment que la nécessité de déterminer de meilleures critères pour la sélection et la formation du personnel, de même que pour les consignes d'exploitation. Celles-ci ne sont pas étrangères au retard dans l'évacuation des voyageurs, dont il est établi qu'ils n'ont au maximum que dix minutes pour évacuer un tunnel en cas de malheur. Le 23 janvier, l'ordre d'évacuation ne vint pas immédiatement. Les voyageurs prirent eux-mêmes l'initiative, et à leurs risques et périls, certains sautant sur la voie, heureusement débranchée. Et lorsque vinrent enfin les ordres, ils ne furent données qu'en français.

"L'enquête a démontré que les critères du choix du personnel affecté à la conduite des trains laissent des doutes quant aux exigences requises des candidats. D'autre part, la formation dispensée aux candidats ne semble pas correspondre à la responsabilité qui leur échoit" signale aussi le rapport.

A plusieurs reprises au cours des audiences, l'un des représentants de la Confédération des syndicats nationaux, M. Michel Chartrand, avait déploré les carences du programmes de formation du personnel assigné au métro. Il allait jusqu'à affirmer que ces programmes étaient pratiquement inexistant.

Impossible de faire état ici de toutes les recommandations. Au chapitre des télécommunications, le commissaire souligne que l'enquête a révélé l'existence de "certains problèmes": "points morts" dans le tunnel, où le contact ne se fait pas entre le centre de contrôle du métro et les trains; à l'occasion de courts-circuits (ce fut la cause de l'incendie du 23 janvier), la communication "disparaît complètement"; l'opérateur en détresse n'a pas non plus le moyen d'obtenir priorité sur des appels de moindre importance; aucune communication possible entre les voyageurs et l'opérateur de la rame; quant à l'enregistrement des conversations, l'enquête n'a pas permis de reconstituer d'une façon précise les communications faites au moment de l'incident.

Faut-il rappeler que nombre des recommandations formulées par M. LaGarde ne sont pas nouvelles. Avant même l'adoption formelle des plans du métro original, plusieurs ingénieurs avaient suggéré des modifications aux plans, ou insisté parfois pour que ceux-ci ne soit pas modifiés, au contraire, pour des raisons pécuniaires qui eussent compromis la sécurité.

D'autre part, le Bureau de transport métropolitain a lui-même anticipé sur les recommandations les plus évidentes du commissaire pour modifier les devis des nouveaux véhicules et tunnels de prolongement du métro. Ainsi le nouveau système des points d'eau pour combattre les feux avec ou sans l'assistance immédiate des pompiers, est-il déjà en voie d'installation.

Nulle part la qualité des pneus Michelin utilisés dans le métro est-elle mise en cause. Le commissaire recommande cependant qu'on pousse plus loin les recherches entreprises pour fabriquer un

cause. Il faut rappeler que la région du Nord-Ouest québécois représente une carte maîtresse dans l'épreuve de force qui oppose les deux parties: c'est l'immense chantier de la baie James que l'on veut assouffir de pétrole en bloquant la porte d'entrée de Matagami.

On croit savoir que l'autonomie des réserves du chantier tant en hydrocarbure qu'en nourriture ne peut dépasser 15 jours de siège. Le ravitaillement de cette région nécessiterait alors la mise en place d'un pont aérien qui viendrait grever d'autant les prévisions budgétaires déjà passablement mal en point. Bref, Matagami est un verrou stratégique que le local 106 des Teamsters entend contrôler rapidement.

Plus près de nous, c'est l'usine d'abat-

Le procès Cotroni-D'Asti

La défense contre-interroge le témoin clé

NEW YORK — Conscients que le témoignage accablant du trafiquant de drogues Giuseppe "Pino" Catania est la pierre angulaire de la preuve de la poursuite, les avocats de Frank Cotroni et Frank D'Asti ont consacré la journée d'hier à tenter de détruire la crédibilité de cet homme qui a avoué mardi avoir trafiqué en trois ans près de 700 livres d'héroïne d'une valeur marchande de \$250 millions.

Pour y parvenir, les avocats ont d'abord longuement contre-interrogé le témoin sur les promesses que lui auraient faites les agents américains et sur les avantages qu'il a recueillis et qu'il continuera de recueillir par suite de ses aveux.

Ainsi, Catania a admis qu'en échange de sa coopération avec les autorités judiciaires, il a eu la permission d'avouer sa

culpabilité qu'à une seule accusation technique de ne pas avoir payé les droits de douane sur la drogue qu'il a fait entrer aux Etats-Unis.

Il a également reconnu avoir droit à plusieurs privilèges de la part des autorités policières qui le protègent jour et nuit depuis sa confession, au mois d'août 1973. Parmi ces privilèges, il y a la détention dans une chambre à air conditionné, des sorties payées au cinéma avec ses gardiens et des visites organisées de sa femme et de ses enfants.

Dans le but d'établir que Catania, un Mexicain d'origine sicilienne, est prêt à tout pour se sortir du pétrin, les avocats de la défense ont produit en preuve trois lettres que le témoin a écrites à sa famille le 27 décembre dernier.

Dans l'une d'elles, Catania dit à sa

femme qu'il espère pouvoir recouvrer sa liberté d'ici quelques semaines.

Si cette phrase peut tendre à établir les prétentions de la défense, l'ensemble des missives établissent cependant que Catania est un excellent époux, un bon père de famille et un homme au jugement équilibré, ce qui n'est rien pour détruire sa crédibilité, bien au contraire. D'ailleurs, la façon même dont la défense est entrée en possession de ces documents est sujet à discussion. Il a été établi que ces lettres ont été volées et que jamais la femme de Catania ne les a reçues. Certains indices laissent croire que le méfait aurait pu être manigancé par l'enquêteur privé Edwin Pearson qui travaillait pour le compte de la défense et dont le nom a déjà fait surface au palais de justice de Brooklyn il y a quelques jours.

Mardi, en apprenant que c'est Pearson qui a remis les lettres aux avocats de Cotroni et D'Asti, le président du tribunal, le juge Jacob Mishler s'est demandé si un grand jury ne devrait pas sans tarder se saisir de l'affaire et faire comparaître le Montréalais Pearson. Pour les observateurs, il était clair que la présentation de ces lettres au témoin pouvait l'intimider en lui démontrant que, malgré les dispositifs de sécurité qui l'entourent, il ne peut prétendre être complètement à l'abri et isolé.

Aujourd'hui le procès se poursuit avec le témoignage de policiers de la Sûreté du Québec et l'audition de nombreuses conversations téléphoniques qu'ils ont intercepté au sujet des accusés et de leur présumé trafic de cocaïne.

pneu radial sans le recours à une carcasse de renforcement métallique. Il appert, cependant, vu la charge imposée aux pneus, que cette solution ne peut être envisagée à l'heure actuelle.

Signalons aussi que le pneu crevé du 23 février avait franchi de quelques milliers de milles sa garantie, mais que son "espérance de vie", pour ainsi dire, lui offrait encore environ 40.000 de roulement sûr.

LES DÉMOLISSEURS

Jean Talon Fashion Center Inc. entreprenait, mardi soir, la démolition du 3471, rue Drummond, détruisant la façade de l'édifice, avant que la police ne vienne encore une fois interrompre les travaux.

Pour Me Côté, chef du Contentieux de Montréal, il n'est pas à exclure que la compagnie en question a eu connaissance de la résolution que s'appropriait à adopter l'administration municipale, ce qui expliquerait la hâte de la compagnie à démolir.

Outre par les façons de faire de Jean Talon Fashion Center, Me Côté se demande quels sont les mesures à prendre pour faire respecter les règlements municipaux. Il précise qu'on procédera à l'examen de toutes les lois, y compris le Code criminel, pour voir les recours qui sont à la disposition de la ville. Et il affirme que la ville a l'intention d'engager des poursuites pénales contre ces démolisseurs.

Pour le moment, il semble que Jean Talon Fashion Center aura de la difficulté à contourner la résolution adoptée par le comité exécutif interdisant la démolition du 3471 de la rue Drummond, ainsi que l'injonction interdisant la démolition du 3471 et des deux autres édifices voisins de la rue Drummond.

Cela n'empêchera pas la répétition de tels gestes de la part de promoteurs immobiliers. Aussi Me Côté prévoit des amendements à la charte de la Ville de Montréal, amendements qui donneraient le droit d'interdire la démolition pour des secteurs entiers de la ville, ce qui n'est pas possible actuellement. Il faudra aussi, à son avis, prévoir des peines beaucoup plus sévères lors d'infractions. Selon lui, il faudra même penser à recourir à des poursuites sur le plan pénal.

Pour sa part, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a réclamé aussi des mesures pour empêcher la répétition de telles situations. Les trois conseillers municipaux du district Côte-des-Neiges, MM. Nick Auf der Maur, Robert Keaton et Yves Normandin, ont proposé, pour mettre fin à "la course à la démolition", de prévoir des amendes d'un mon-

tant minimum de \$5.000 pour des démolitions non autorisées, de décréter le "gel" des démolitions dans tout le centre-ville (soit entre les rues Atwater, Mont-Royal, Parc-Lafontaine, et le fleuve Saint-Laurent), puis de créer une commission au sein du conseil municipal pour recommander la protection des édifices ayant une valeur culturelle et sociale dans ce secteur.

Pour le conseiller Normandin, les spéculateurs rient de la ville et des lois actuellement, et il est urgent de discuter de ces problèmes.

LE JUGE SIRICA

fusant d'accéder aux demandes de trois chaînes de télévision américaines. Celles-ci voulaient diffuser sur leurs réseaux, les enregistrements des conversations de la Maison-Blanche sous l'administration Nixon.

Le juge a estimé que les demandeurs n'avaient pu garantir que ces bandes ne seraient commercialisées ou utilisées dans des buts vulgaires.

Ces documents sonores, enregistrés automatiquement, reproduisent les entretiens de l'ancien président Richard Nixon et de ses proches collaborateurs, notamment John Dean, Bob Haldeman et John Ehrlichman au sujet du scandale du Watergate. Plus de quinze heures seraient nécessaires à leur audition. Ils constitueraient pour les membres du tribunal du Watergate, d'importantes pièces à conviction.

LE COJO

peut-il s'objecter à ce que les plans originaux soient modifiés. "Ils ont intérêt à ce que les jeux se tiennent comme prévus", réplique Simon Saint-Pierre en concluant: "C'est impensable que les jeux n'aient pas lieu à Montréal en 1976".

SAIGON

Sud-Ouest au département de la Défense craignent, disent-ils, que faute d'un supplément d'au moins 175 millions de dollars en matériel de guerre, pour l'année fiscale en cours, le Cambodge ne sera pas à même de faire face à une offensive prolongée des anti-gouvernements pendant la saison sèche.

L'administration avait requis du Congrès 362 millions de dollars d'aide militaire au Cambodge pour l'exercice 1974-1975 mais les Chambres ont imposé à celle-ci un plafond de 200 millions. Elles limitent aussi à 75 millions le montant de l'aide présidentielle d'urgence à ce pays. Les 200 millions de dollars ont été presque entièrement dépensés. Aussi pensent-ils au Pentagone que le gouvernement Lon Nol risque de manquer de munitions et d'équipement en avril, si l'activité militaire se poursuit aussi intensément que ces derniers jours sur les bords du Mékong et autour de Phnom-Penh.

Le département de la Défense n'a encore formulé officiellement aucune demande d'aide militaire supplémentaire au Cambodge, note-t-on au Pentagone, où les experts ne sont pas en mesure de dire si la nouvelle majorité démocrate au Congrès accèderait ou non à cette requête.

Ainsi, au moment où l'on se prépare à célébrer le deuxième anniversaire des accords de paix de Paris entre les Etats-Unis et les "trois Vietnams" (Saigon, Hanoi et le GRP), l'état se resserre autour de Saigon dont la périphérie est maintenant à portée des canons communistes, tandis qu'au Cambodge, la "bataille du Mékong" est engagée. La synchronisation apparemment parfaite avec laquelle semblent être menées les opérations au Cambodge comme au Sud-Vietnam tendent à montrer qu'il n'y a plus désormais qu'un seul front révolutionnaire en Indochine méridionale.

la météo

Les nuages devraient se propager à toute la province aujourd'hui et occasionner de légères précipitations. Elles devraient débiter sous forme de neige faible et de pluie verglaçante pour se changer peu à peu en pluie faible à mesure que les températures grimperont.

Régions de l'Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Nuageux et faible pluie verglaçante se changeant en faible pluie passagère. Vents pour moments. Maximum près de 35. Aperçu pour vendredi: Nuageux et doux.

Régions de l'Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Laurentides: Nuageux et faible pluie passagère. Vents pour moments. Maximum 35 à 40. Aperçu pour vendredi: Nuageux et doux.

Régions de Québec, Trois-Rivières: Nuageux avec un peu de pluie verglaçante passagère se changeant possiblement en pluie faible vents pour moments. Maximum 30 à 35.

Régions de la Haute-Mauricie, Lac Saint-Jean, Chibougamau: Nuageux et un peu de neige faible. Vents pour moments. Maximum près de 25. Aperçu pour vendredi: Ciel variable.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Îles: De plus en plus nuageux et possibilité d'un peu de neige en fin de journée. Maximum 20 à 25. Aperçu pour vendredi: Ciel variable.

Régions de Rimouski, Gaspésie: De plus en plus nuageux et possibilité d'un peu de neige faible en fin de journée. Maximum 25 à 30. Aperçu pour vendredi: Ciel variable.

Explosion à North Bay: six morts, 13 blessés; cinq manquent à l'appel

NORTH BAY (CP) — Six personnes sont mortes, 13 ont été blessées et cinq manquent à l'appel à la suite d'une explosion qui a soufflé un immeuble à bureaux du quartier des affaires, hier après-midi, à North Bay.

Le directeur adjoint de la police, Gerald Rice, a précisé que le bilan ne tient pas compte des personnes qui auraient pu se trouver dans les quatre cabinets de médecins de l'immeuble.

L'explosion s'est produite à 15h30 et a été suivie d'un incendie qui a lui aux secouristes jusqu'à ce qu'une conduite de gaz naturel soit coupée, trois heures plus tard.

La déflagration qui a démolie la bâtisse de deux étages, a fait voler en éclats les fenêtres de l'hôtel de ville voisin et le bruit a été entendu à trois pâtés de maisons plus loin. Tous les immeubles voisins, dont un foyer pour vieillards qui logeait 200 pensionnaires, ont été évacués. Le quartier des affaires a été privé

A Phnom-Penh, on indiquait hier de source militaire, que les Khmers rouges poussent leurs avances et contrôlent à présent une vingtaine de kilomètres de la rive du Mékong au sud-est de la capitale. Les zones occupées par "l'ennemi", reconnaît-on à Phnom-Penh, interdisent la remontée du Mékong aux convois de ravitaillement en armes, vivres et munition, provenant du Sud-Vietnam. Dans les milieux gouvernementaux, on qualifie la situation "d'inquiétante". Ces mêmes milieux estiment que les actions engagées par les forces révolutionnaires sur le Mékong et les tirs répétés de roquettes contre l'aéroport de la capitale confirment l'orientation de leur stratégie vers une guerre d'usure.

Par ailleurs, en représailles de la perte de Phuoc Binh, l'aviation sud-vietnamienne a attaqué hier le quartier général vietcong de Loc Ninh et les régions voisines tenues par les communistes. Les chasseurs bombardiers F-5, a déclaré un porte-parole, ont effectué plusieurs sorties contre des concentrations de troupes, des positions de DCA, des dépôts de munitions et des bases de ravitaillement dans la zone communiste à 120 km au nord de Saigon.

Selon le porte-parole du Vietcong, des bombes, dont certaines incendiaires, sont tombées sur la ville de Loc Ninh. Le porte-parole a qualifié les bombardements d'actes "barbares" dirigés contre la population civile.

Des informations non confirmées indiquent que l'aviation a frappé également à Phuoc Binh, tombée la veille aux mains des communistes.

Elles n'ont pas été confirmées par Saigon, mais le général Le Ngoc Tien, chef d'état-major adjoint de la Troisième région militaire, qui comprend Phuoc Binh, a déclaré, dans une conférence de presse, que la politique sud-vietnamienne était de détruire par des raids aériens le matériel qui pourrait servir à l'ennemi lorsqu'une position a été abandonnée.

AUCLAIR Suite de la page 3

perdre encore 15 jours", que de détériorer le climat scolaire définitivement en recourant à un règlement par la force.

Un des éléments de pacification pourrait également être la promesse de l'engagement d'un directeur de l'enseignement à la commission scolaire. Le directeur général, actuellement en congé de maladie, cumulait ces deux fonctions de direction. Cette mesure d'encadrement spécifiquement pédagogique serait bien accueillie tant par les parents que par les enseignants.

PAVILLON Suite de la page 3

personnes âgées, et pour un grand nombre malades, crée un problème apparemment insoluble.

"Nous sommes placés dans une situation humaine qui fut extrêmement complexe dès le début et qu'une série d'incidents survenus par la suite ont aggravée d'une manière irréversible. Il ne nous est pas possible d'imposer quelque chose de plus aux personnes qui vivent dans le pavillon Saint-Dominique", a conclu sœur Doyon.

Après avoir été longuement impliqué dans la recherche de solutions à cet interminable conflit, Mgr J.-M. Lafontaine, vicaire général du diocèse de Montréal et ancien aumônier de la CSN, s'est dit d'accord avec la décision des sœurs Dominicaines. Dans la mesure où les grévistes décideront que la grève est terminée, a-t-il déclaré au DEVOIR, le diocèse de Québec, les Dominicaines ainsi que d'autres communautés seraient disposées à aider les grévistes à se reclasser et à trouver de l'emploi ailleurs. Leur contribution pourrait même être d'ordre financière, précise-t-il.

de courant.

Les noms des victimes n'ont pas été communiqués par la police.

Six des blessés ont été traités et ont pu quitter l'hôpital. Sept autres étaient encore hospitalisés, hier soir, mais leur état était satisfaisant. Ils souffrent de brûlures, de coupures et de fractures.

Un témoin oculaire a raconté qu'il avait vu un employé du gaz travailler à une conduite juste avant l'explosion.

Nordair dépanne une dernière fois les clients d'une agence de voyage

Quelque 70 personnes s'offrant des vacances soleil à Miami sont au coeur d'un conflit d'ordre financier entre le transporteur aérien canadien Nordair et un organisateur de voyages en groupe dont la raison sociale est Key Vacations Ltd. de Pointe-Claire.

Après avoir avisé la Commission canadienne des transports que Key Vacations Ltd. n'avait pas fait face à ses engagements en matière de paiements, en vertu d'un contrat de voyages tout compris par vols notifiés, Nordair a annoncé qu'elle ramènera à Montréal au cours de la fin de semaine les voyageurs que la compagnie Key Vacations compte déjà à Miami.

Nordair a annoncé d'autre part qu'elle ne transportera plus de voyageurs faisant partie des voyages organisés par Key Vacations vers le Sud.

Il n'a pas été possible de savoir le nombre de vols notifiés qui seront contre-mandés par suite de la décision de Nordair. Le transporteur régional canadien se contente de dire dans son communiqué que le contrat d'excursions tout compris entre la Nordair et Key Vacations prévoyait un certain nombre de vols notifiés entre Montréal et Miami au cours de l'hiver.

30 marins rescapés

HALIFAX (PC) — Les trente membres d'équipage du cargo grec Amvourgon, en flammes au large de la Gaspésie, ont été rescapés hier en milieu de soirée par un cargo russe et un hélicoptère des Forces armées canadiennes. Un porte-parole des forces armées a expliqué que le bâtiment soviétique a rescapé 24 des 30 marins du navire grec et que les quatre autres et leur capitaine ont été secourus par un hélicoptère canadien, basé à Summerside sur l'Île-du-Prince-Édouard.

L'Amvourgon, qui jauge 7.267 tonnes, était en route vers Baltimore depuis le port de Québec et a pris feu à quelque sept milles au large de Rivière-au-Renard.

DÉCÈS

GRISE Rév. Père Roger. A Montréal, le 8 janvier 1975 à l'âge de 63 ans, est décédé, le Révérend Père Roger Grisé, Société de Jésus. Fils de feu Antoine Grisé et de feu Rose Delima Sicard. Lui survivent ses frères: Conrad, Gérard, Jean et Joseph; ses sœurs: Mme Antonio Allaire et Mlle Yvette Grisé ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 11 janvier. Le convoi funéraire partira des Salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception où le service sera célébré à 10-00 heures. Et de là au cimetière de la communauté à St-Jérôme lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

O'DOWD Ernestine. A sa résidence de Verdun, le 7 janvier 1975 à l'âge de 94 ans, est décédée, Ernestine Poitras, épouse de feu Joseph Theophile O'Dowd. Elle laisse dans le deuil ses enfants: le Père Leo O'Dowd, clerc de St-Viateur de Rigaud; Sœur Jeanne O'Dowd, Congrégation Notre-Dame, professeur à l'école Supérieure des Arts et Métiers de la rue Stanley; Sœur Agnes O'Dowd des Sœurs de St-Joseph de la Maison Mère de St-Hyacinthe, Alcega (épouse de Philippe Montpetit) de Chateauguy, Mme Annie Gloutney, Mlle Lily, Pauline (épouse de Lawrence Kelly) de Chambly, Paul-Émile (époux de Thérèse Dupuis) ainsi que de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire Inc. 4500 avenue Verdun pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Paix où le service sera célébré à 10-00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

Le Nord-Ouest, carte maîtresse dans le débrayage des teamsters

par Michel Guénard

Les relais routiers sont demeurés déserts pour une troisième journée consécutive alors que les négociations entre les dirigeants du local 106 des Teamsters et la partie patronale qui représente maintenant une quarantaine de transporteurs routiers directement touchés par une grève légale sont au point mort. Cependant, le mouvement des grèves illégales paralyse pratiquement l'ensemble de l'industrie du camionnage au Québec, si bien que sur la Côte-Nord c'est toute la flotte régionale qui est immobilisée.

Hier, le dirigeant syndical des Teamsters, M. Omer Malboue, a fait un saut à Roueyn afin de sonder les cœurs et les reins de ses membres et de rallier, selon toute vraisemblance, les timorés à sa

cause. Il faut rappeler que la région du Nord-Ouest québécois représente une carte maîtresse dans l'épreuve de force qui oppose les deux parties: c'est l'immense chantier de la baie James que l'on veut assouffir de pétrole en bloquant la porte d'entrée de Matagami.

On croit savoir que l'autonomie des réserves du chantier tant en hydrocarbure qu'en nourriture ne peut dépasser 15 jours de siège. Le ravitaillement de cette région nécessiterait alors la mise en place d'un pont aérien qui viendrait grever d'autant les prévisions budgétaires déjà passablement mal en point. Bref, Matagami est un verrou stratégique que le local 106 des Teamsters entend contrôler rapidement.

Plus près de nous, c'est l'usine d'abat-

tage de volaille de la Canada Packers qui se verra aujourd'hui forcée de réduire à néant des opérations parce qu'elle ne peut livrer au marché montréalais les 30.000 poulets de grille qu'elle y achemine chaque jour.

Selon le directeur de l'usine, M. Brière, les capacités de stockage de l'usine de Joliette ont atteint le point de saturation. "Nos 185 employés vont se tourner les pouces aux frais de la compagnie pendant une semaine... puis nous devons procéder à des mises à pied aussi inévitables que pénibles," de nous confier ce haut cadre de la Canada Packers. Si les poulets ont la vie sauf pour l'instant, il en va autrement pour les centaines de restaurants Bar-B-Q de la région métropolitaine qui devront se reconverter au sish-kebab pour survivre.

Le problème de l'acheminement des denrées alimentaires pourrait devenir aigu tout le long de la Côte-Nord à la suite de la paralysie totale qui immobilise les trois grandes flottes de camionnage de la région: Clarke Transport, Cartier Transport et Champlain-Sept-Îles Transport. Seule cette dernière entreprise affronte une grève légale alors que les deux autres compagnies ont vu leurs syndiqués affiliés au local 106 se faire marander par le Syndicat des travailleurs des industries pétrolières, chimiques et atomiques.

Mercredi qui vient le commissaire-enquêteur tranchera le litige et les deux compagnies pourront renouer le contact avec leurs employés autour d'une même table de négociations. Entre-temps, les routes vallonnées de la Côte-Nord n'achèment ni fruits, ni légumes, ni conserves aux chaînes d'alimentation de Baie-Comeau, Haute-Rive et Sept-Îles.

Le négociateur patronal, M. Jacques Gilbert, nous déclarait hier que depuis le 19 décembre dernier aucune "rencontre officielle" n'avait eu lieu entre les parties et que d'un commun accord celles-ci avaient refusé l'assistance d'un conciliateur fédéral. "Nous avons toujours négocié en famille et cette première négociation sectorielle dans le domaine du transport par camionnage ne prendra pas des allures de show public," de nous dire M. Gilbert.

Rappelons qu'un écart de \$2 de l'heure sépare les parties même si 90% des clauses dites opérationnelles (ordonnances et répartition des charges, etc.) ont été paraphées jusqu'ici. La route demeure encore longue...

La grève des raffineries: les retards s'accroissent

Le personnel de cadre des cinq grandes raffineries de Montréal a dû reprendre les bleus de travail alors que 1.500 ouvriers membres des Travailleurs unis du pétrole ont bravé les injonctions qui les enjoignent de rentrer au travail et ont poursuivi leur grève illégale afin de rattrapper le coût de la vie.

Les raffineries touchées par le conflit de travail de Montréal-Est sont Texaco Canada, BP Canada, Petrofina Canada et Shell Canada. Rappellent que la société Esso Canada ne fait pas face à un groupe syndiqué et que Gulf Oil négocie avec un syndicat indépendant. La société pétrochimique Union Carbide souffre elle aussi d'un arrêt de travail déclenché par ses 287 employés du même syndicat des Travailleurs unis du pétrole.

Si la journée d'hier a été relativement calme en regard de celle de mardi où certaines lignes de piquetage s'étaient échauffées, on note un raidissement de l'activité syndicale à la raffinerie de Montréal-Est de la Shell. Tard mardi soir, les employés de la Shell ont renversé une première décision favorable aux offres de la compagnie et ont décidé de quitter leur

le panier à provisions par Renée Rowan

Chaque fois que le prix du lait augmente, on note chez notre clientèle une diminution dans la consommation de cet aliment unique, souligne la directrice du Montreal Diet Dispensary qui, dans une lettre adressée ces jours derniers au premier ministre Trudeau réclame que soit rétabli au plus tôt la subvention de cinq cents la pinte accordée aux consommateurs par le gouvernement fédéral depuis septembre 1973 et qui vient d'être retirée en entier.

Les premières victimes des hausses du prix du lait sont justement les personnes qui auraient le plus besoin de cet apport nutritif, note Agnès Higgins qui, dans une lettre adressée au premier ministre Trudeau, Mme Higgins fait état d'une récente enquête qui a montré que 84% des familles de sa clientèle ne peuvent acheter la quantité de lait recommandée par le guide alimentaire canadien. De ce nombre, 42,8% boivent moins de la moitié de la quantité recommandée pour se maintenir en bonne santé.

Si ces familles achètent de moins en moins de lait, c'est tout simplement qu'elles ne peuvent se le permettre, affirme cette diététiste qui, depuis des années, mène un combat acharné pour améliorer l'alimentation en milieu défavorisé.

La subvention aux consommateurs de cinq cents la pinte de lait a été retirée sous prétexte que les allocations familiales avaient été augmentées. "Ces augmentations ne servent pas à compenser la hausse du prix du lait, explique Agnès Higgins. Elles servent à peine à défrayer les augmentations auxquelles ces familles ne peuvent échapper, comme la hausse du prix du loyer, de l'huile à chauffage, des chaussures, etc".

Non seulement la subvention du lait devrait-elle être rétablie, mais le gouvernement devrait également implanter un programme de distribution gratuite du lait pour toute une catégorie de personnes qui en ont le plus besoin. "Le Canada doit non seulement encourager la consommation du lait en accordant des subventions, mais il devrait étudier sérieusement la possibilité de mettre sur pied un programme de distribution gratuite de lait aux enfants et aux femmes enceintes, particulièrement pour les familles à bas revenus comme cela

se fait aux Etats-Unis, à l'intérieur des programmes W.I.C. (Women, Infants and Children's Programs)", recommande la directrice de cette agence de la Plume Rouge.

L'enquête conduite par le Montreal Diet Dispensary montre également qu'à la suite des hausses consécutives du prix du lait, 70% des familles à bas revenus ne peuvent acheter les quantités de lait recommandées dans les menus établis par l'agence et que 40,9% de ces familles mangent moins de la moitié des quantités jugées nécessaires par cette équipe de diététistes pour se maintenir en bonne santé.

Des quantités insuffisantes de lait et de pain peuvent entraîner des effets néfastes sur la santé des enfants; à eux seuls, ces deux aliments qui n'ont pas de substitut fournissent à l'organisme environ 72% des éléments nutritifs nécessaires à cet âge. "Il en coûterait moins cher au gouvernement de continuer à subventionner le lait et le pain que de payer les frais encourus par le mauvais état de santé des Canadiens."

"Le lait ne devrait pas coûter plus de 30 cents la pinte, déclare Mme Higgins qui appuie la campagne menée en ce sens, actuellement, par Anne Ross, directrice du Mount Carmel Clinic, à Winnipeg. Le prix du lait étant ce qu'il est et parce qu'il continuera de grimper au cours des prochains mois, cet aliment est devenu hors de portée pour un nombre sans cesse croissant de Canadiens. Il est urgent, nous dit-elle au cours d'une entrevue téléphonique, que le gouvernement subventionne de nouveau le lait de façon à le rendre accessible à tous les consommateurs si on veut que ceux-ci puissent respecter les normes du Guide alimentaire canadien."

Un exemple à suivre

Les supermarchés Loblaw's viennent d'installer dans leurs magasins situés en Ontario des machines qui permettent de vérifier le contenu de gras dans le boeuf haché.

Le porte-parole des affaires du consommateur pour cette compagnie, Mme Connie Murphy, a déclaré que cette machine permettra d'assurer aux consommateurs un contenu uniforme de gras dans le boeuf haché. Ce contenu sera indiqué sur l'étiquette de chaque paquet vendu au comptoir de la viande. Le boeuf haché maigre ne doit pas contenir plus de 15% de gras; le boeuf haché, 20% ou moins et le hamburger, 27% ou moins.

La compagnie Loblaw's, en installant cette machine qui indique sur l'étiquette le contenu de gras, devient la première au Canada à suivre les recommandations faites en ce sens, en juin dernier, par la Commission de surveillance des prix.

Les aubaines de la semaine

Les coupes de boeuf moins tendres provenant du bloc d'épaule, de la poitrine et de la pointe de poitrine sont offertes, presque dans tous les supermarchés, cette semaine, à des prix remarquablement réduits. Dans les marchés Union, vous trouverez du rôti de palette, boeuf économique de choix de l'ouest, à 59 cents la livre et du bifteck de palette, à 69 cents la livre. Au marché Beauport, le bifteck de ronde, le rôti de croupe et la coupe silverside coûtent \$1.55 la livre. A l'Hypermarché, le bifteck de ronde est offert à \$1.58 tandis que chez Dominion, le rôti de palette vous coûtera 88 cents la livre et les côtes croisées \$1.18 la livre.

En achetant les coupes de boeuf moins tendres, comparez le prix à la portion plutôt qu'à la livre. Le nombre de portions qu'on tire d'un livre de viande dépend de la quantité d'os et de gras. Selon les économistes du ministère de l'Agriculture du Canada, on compte de deux à trois portions par livre, pour les rôtis et les biftecks avec os, tandis que les mêmes coupes déossées permettent de servir trois à quatre portions par livre. Trois portions peuvent être obtenues d'un livre de boeuf à ragoût (à bouillir) déossé alors qu'une livre de boeuf à ragoût avec os donne deux portions. On alloue trois à quatre portions par livre de viande hachée.

Parmi les autres aubaines de la semaine, vous trouverez au comptoir des légumes, chez Steinberg, des épinards frais, en sac de 10 onces, à 39 cents; des haricots verts à 39 cents la livre; à l'Hypermarché; et presque partout, des pommes de terre du Nouveau Brunswick à des prix avantageux. Plus vous les achetez en grande quantité, moins cher elles sont.

A l'étalage des fruits, c'est le bon temps d'acheter oranges, clémentines (tangerines) et pamplemousses. En plus d'être offerts à des prix abordables, les agrumes sont présentement de bonne qualité.

Enfin, nous avons noté au A & P, des fraises congelées, tranchées, marquées de la maison, à deux paquets de 15 onces pour \$1.00.

Plusieurs libéraux réclament l'expulsion du député Leduc

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Plusieurs députés libéraux réclament l'expulsion de leur collègue Guy Leduc mais le premier ministre Bourassa hésite à ouvrir le comté de Taillon arraché de justesse au Parti québécois en 1973.

M. Leduc a déjà remis sa démission comme adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales mais il est toujours député et membre du caucus libéral.

Cousin et vieil ami de Pierre Laporte, M. Leduc a été blâmé sévèrement par la commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) pour ses liens avec certains dirigeants de la pègre. La CECO n'a cependant fait aucune recommandation précise au sujet de la "conduite inexplicable" de ce député.

Plusieurs députés libéraux estiment que M. Bourassa ne peut garder M. Leduc plus longtemps et risquer de perpétuer le climat malsain engendré par la récente vague de scandales terrassant l'ensemble de la députation.

Il appartiendra au caucus de décider du sort de M. Leduc mais la députation s'oppose rarement à la décision du chef du parti. C'est donc en définitive seul M. Bourassa qui peut sauver M. Leduc.

Son expulsion servirait de signe de la volonté de M. Bourassa de restaurer l'image de son gouvernement dont l'intégrité a été fortement mise en cause en 1974, particulièrement lors de témoignages fracassants entendus aux commissions d'enquête sur le crime organisé et l'industrie de la construction.

Par ailleurs, le départ de M. Leduc forcerait une élection complémentaire dans le comté de Taillon, recouvrant les villes de Longueuil et Saint-Hubert sur la rive sud, qui pourrait facilement basculer dans le giron péquiste et provoquer la rentrée



Guy Leduc

de René Lévesque à l'Assemblée Nationale.

En octobre 1973, le libéral Leduc obtenait en effet uniquement 577 voix de majorité sur le péquiste Guy Bissillon, récemment élu à l'exécutif national du

Parti québécois.

Identifié comme syndicaliste au même titre que M. Robert Burns, M. Bissillon n'est pas particulièrement favorable au style de leadership incarné par M. René Lévesque, président du Parti québécois.

On peut donc se demander s'il accepterait de céder à M. Lévesque le comté de Taillon qu'il patrouille et travaille sans relâche depuis sa défaite honorable du 39 octobre 1973.

Expert dans la découverte des voies d'évitement, M. Bourassa confondra peut-être tout le monde en mettant de l'avant une demi-mesure: M. Leduc serait expulsé du caucus libéral mais il demeurerait député jusqu'à la fin de son mandat.

Le premier ministre devrait également bientôt se prononcer sur le cas d'un autre député libéral, de l'île de Montréal celui-là, mis en cause par l'enquête sur la corruption municipale présidée par le juge Chaloux.

Alléguant des questions de "stratégie judiciaire", M. Choquette refuse toujours de

publier le rapport de cette enquête mais les députés libéraux eux-mêmes admettent qu'elle incrimine un de leurs collègues à Québec et peut-être deux députés fédéraux.

Le président de la députation libérale, M. Louis-Philippe Lacroix, doit rencontrer M. Bourassa ces jours-ci afin de discuter de la conduite à suivre dans ces questions délicates.

La date du prochain caucus libéral n'a pas encore été arrêtée, selon M. Lacroix, qui poursuivra ses consultations avant de se prononcer plus avant.

Lors de la suspension des députés anglophones Springate et Ciaccia, qui avaient enfreint la ligne de parti en votant contre la loi 22, les deux dissidents avaient été invités à se justifier devant le caucus.

M. Bourassa avait fait valoir l'absence de défenseur de la minorité anglophone au sein de l'opposition pour justifier son refus de les expulser comme le veut la tradition lorsque la ligne de parti est brisée sur des questions majeures.

Les parents d'enfants handicapés insatisfaits des nouveaux barèmes

QUEBEC (PC) — Les parents d'enfants handicapés demeurent insatisfaits des nouveaux barèmes concernant la contribution des parents pour les enfants placés dans des centres d'accueil ou des foyers nourriciers.

Ils ne sont pas prêts toutefois à se lancer dans un autre affrontement comparable à celui d'avril 1974, au moment où leur principal porte-parole, la jeune femme aveugle Paule Evrard, hantait les couloirs du parlement avec son chien fidèle.

La lutte qu'ils ont menée tout au long de l'an dernier a aplani un certain nombre de difficultés, mais le comité ad hoc de la

région de Québec exhorte les associations provinciales à rester vigilantes et à surveiller localement l'application du nouveau règlement.

Ce règlement, qui a paru dans la Gazette officielle du 30 décembre, est en vigueur depuis le premier de l'An et il fait fi de l'ensemble des doléances que les parents avaient formulées au ministère des Affaires sociales à l'automne, au cours d'une ronde de consultation auprès des principaux représentants des parents d'enfants handicapés.

M. Paul Mercure, porte-parole du comité ad hoc de la région trois, a donné une conférence d'information hier au par-

lement québécois pour faire part de la réaction des parents, "qui pensaient pourtant avoir marqué des points à l'automne en répondant à l'invitation exceptionnelle du ministère".

Le nouveau règlement, dit-il, laisse subsister certains problèmes importants, dont celui de la discrimination entre les enfants "scolarisables ou non" et les enfants "réhabilitables ou non".

Les parents déboursent les montants minimums dans deux cas précis: quand un comité de professionnels formé par le Centre de service social déclare que leur enfant est "désormais non intégrable dans une famille" et, d'autre part, si l'enfant

est placé pour fins d'accessibilité scolaire ou d'accessibilité à certains services de santé.

Mais pourquoi cette discrimination? se demandent les parents, qui souhaiteraient considérer tous les enfants sur le même pied.

Quels sont les professionnels qui oseront déclarer un enfant déficient mental ou handicapé physique ou intégrable dans une famille, lorsqu'on connaît les méthodes modernes de réadaptation?

Les parents se demandent aussi pourquoi ils seraient traités différemment, s'ils envoient leur tout jeune enfant qui n'est pas encore d'âge scolaire dans un centre d'accueil ou un foyer nourricier.

Par ailleurs, comme l'a souligné M. Mercure, ils trouvent curieux que le ministère indexe les contributions des parents, mais qu'il n'indexe pas également les déductions fiscales auxquels ont droit ces mêmes parents.

En 1974, la contribution mensuelle minimum était de 422 pour les enfants de 12 ans et moins et de \$27 pour les 12-18. Ces montants ont été portés respectivement à \$24 et \$30 le 1er janvier dernier.

Quant à la contribution exigible mensuellement, elle a été haussée de \$2 en moyenne: de 0 à 4 ans, \$54, de 5 à 11 ans, \$61, de 12 à 15 ans, \$76 et de 16-17, \$86.

Cette indexation suit la même courbe que le programme d'allocations familiales.

Un examen pour tous à la Canadian Copper?

A la suite de la tragédie qui a coûté la vie à un travailleur et qui, à cause d'émanations de gaz toxiques, en a conduit plusieurs autres à l'hôpital, le Syndicat des métaux (FTQ) a demandé à la Commission des accidents du travail de mettre à la disposition de tous les travailleurs de l'usine de la compagnie Canadian Copper Refiners, à Montréal-est, une équipe médicale pour des examens médicaux complets.

Dans une lettre qu'il vient de faire parvenir au président de la commission, le coordonnateur des métaux dans la région de Montréal, M. Raymond Sliger, mentionne que plusieurs travailleurs ont des symptômes de maladies "ce qui nous porte à croire que des émanations de gaz toxiques seraient à l'origine de cette situation".

"Devant cette situation, et avant qu'elle ne s'aggrave, nous

La banque de sang s'améliore

La Croix-Rouge rapporte que la journée de mardi a été fort fructueuse, alors que 1,474 unités de sang furent recueillies, ce qui dépasse largement l'objectif de 925 qui avait été fixé pour ce jour-là. A noter, l'apport exceptionnel des collectes itinérantes dont celle de l'hôtel Reine Elizabeth qui rapporta 340 chopes de sang — l'objectif était de 200. A l'édifice CIL, 158 chopes de sang furent recueillies — l'objectif était de 125; à St-Hyacinthe, 508 — l'objectif était 450.

Ce sont toutefois les deux centres permanents qui ont été la source principale de ce surplus puisque le résultat combiné a été de 468 par rapport à un objectif habituel de 150.

La situation à la banque de sang s'améliore et la Croix-Rouge remercie sincèrement les donneurs qui se sont déplacés pour lui venir en aide.

Les centres permanents sont ouverts aux heures suivantes: au 3131 est, rue Sherbrooke — de 13h à 21h; au 2180 ouest, Boul. Dorchester — de 8h30 à 17h30.

Claude Gratton candidat à Hull

HULL (PC) — L'avocat Claude Gratton, âgé de 33 ans, fera la lutte au maire sortant de Hull, M. Gilles Rocheleau, lors des élections municipales du 2 février.

M. Gratton, qui fera officiellement acte de candidature vendredi, a déclaré mercredi, avoir rencontré ses partisans, au début de la semaine, et avoir élaboré avec eux sa stratégie et son programme électoral.

Un examen pour tous à la Canadian Copper?

A la suite de la tragédie qui a coûté la vie à un travailleur et qui, à cause d'émanations de gaz toxiques, en a conduit plusieurs autres à l'hôpital, le Syndicat des métaux (FTQ) a demandé à la Commission des accidents du travail de mettre à la disposition de tous les travailleurs de l'usine de la compagnie Canadian Copper Refiners, à Montréal-est, une équipe médicale pour des examens médicaux complets.

Dans une lettre qu'il vient de faire parvenir au président de la commission, le coordonnateur des métaux dans la région de Montréal, M. Raymond Sliger, mentionne que plusieurs travailleurs ont des symptômes de maladies "ce qui nous porte à croire que des émanations de gaz toxiques seraient à l'origine de cette situation".

"Devant cette situation, et avant qu'elle ne s'aggrave, nous



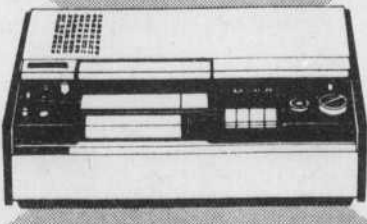
CITÉ ÉLECTRONIQUE

ENREGISTREZ SUR CASSETTE

VOS PROGRAMMES DE TÉLÉVISION FAVORIS

FACILE D'OPÉRATION

SÈ BRANCHE SUR VOTRE T.V. COULEUR



LOUEZ CE MAGNÉSCOPE C'EST... ÉCONOMIQUE... PRATIQUE... SÛR

REPRODUISEZ-LES À VOLONTÉ

EN OBTENANT DES IMAGES PARFAITES AUX COULEURS VIVES ET NATURELLES

LOCATION:

- Livraison
- Installation
- Mode d'usage d'opération expliqué et démontré.

Demandez plus d'information en remplissant le coupon

CHOIX DE CASSETTES	
MODÈLE	DURÉE
KC-60	60 min.
KC-30	30 min.
KC-20	20 min.
KC-10	10 min.

KC-60

Dimensions: 8 3/4" x 5 1/2" x 1 1/4"

TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ

Montréal 526-5546

Trois-Rivières 375-4779

Québec 529-5793

Sherbrooke 569-9908

Drummondville 478-4616

POSTEZ IMMÉDIATEMENT — D-9-1-75

CITÉ ÉLECTRONIQUE

SANS OBLIGATION DE MA PART JE DESIRE RECEVOIR PLUS D'INFORMATION SUR LE MAGNÉSCOPE À CASSETTES.

NOM

RUE

VILLE CODE POSTAL

CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES DE

CITÉ ÉLECTRONIQUE

SIÈGE SOCIAL: 3185, HOCHÉLAGA, MTL

chez Archambault

VENTE DE DISQUES CLASSIQUES

importés de France

DISTRIBUTION "MUSIMART"

SPÉC. 5⁴⁹ ch.

7 étages de musique

VOX-36001 - J.S. BACH : Suites no. 5 pour luth, no. 6 pour viola.

VOX-36002 - SCHOENBERG : Pierrot Lunaire, Es-cubano, Erod etc.

VOX-36003 - GESUALDO : 14 Madrigaux, 2 Motets, 2 Répons, Behrmann.

VOX-36004 - MOZART : Concertos; pour piano & Orch. Brendel, piano.

VOX-36005 - BARTOK : Concertos pour alto & Orch., piano & Orch.

VOX-36006 - F. MARTIN : CONCERTOS pour piano & orch., violon & Orch.

VOX-36007 - SCHUBERT-LISZT : Wanderer-Fantaisie; Brendel/Gielen.

VOX-36008 - APOGÉE DE LA RENAISSANCE EN ANGLETERRE : Derling etc.

VOX-36009 - TELEMANN : Pimpinone; Cianaella, Wenk, dir. Rilling.

VOX-36014 - RAMEAU : Zoroastre; Orch. de chambre de Hambourg.

VOX-36015 - J.S. BACH : Offrande musicale; Ensemble Inst. de Munich.

VOX-36016 - ADAM DE LA HALLE ET SES CONTEMPORAINS : Dir. Cohen.

VOX-36017 - BEETHOVEN : 33 Var. sur une valse de Diabelli; Brendel.

VOX-36018 - PENDERECKI : Emanationen, Miniatury, Sonates, etc...

VOX-36019 - BIZET : Jeux d'enfants, FAURE : Dolly, DEBUSSY : Blanc...

VOX-36020 - BOYCE : Les 7 symphonies; Orch. de chambre & Faerber.

VOX-36021 - LA RENAISSANCE EN POLOGNE : Sebestyen, Clavecin...

VOX-36022 - RUBINSTEIN/MOSKOWSKI : Concertos pour piano; Ponti.

VOX-36023 - JOACHIM/GODARD : Concertos pour violon; Rosand, violon.

VOX-36025 - DUKAS/ROUSSEL/SEVERAC : Variations, Interludes, etc...

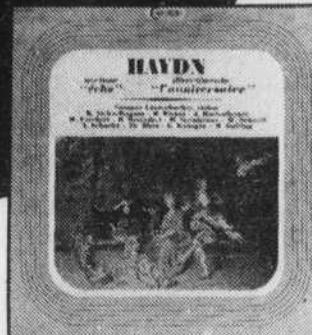
VOX-36026 - TCHAIKOVSKI : Concerto no. 2 pour piano; Ponti, piano.

VOX-36027 - PROFOFIEV : Concertos no. 2 & 3 pour piano, Tacchino.

VOX-36028 - CONCERTO À LA COUR D'ÉLIZABETH : 1: Allison, Bateson...

VOX-36029 - VARESE : Density 21, 5, Hyperprism etc. dir. Cerha.

VOX-36034 - MOSCHELES : Concerto pour piano, études; Ponti, piano.



VOX-36012 - HAYDN : Divertimento (L'anniversaire) Sextuor (Echo).



VOX-36011 - BARTOK : Le Mandarin merveilleux, le prince de bois.



VOX-36013 - HUBAY / ERNST : Concertos pour violon, Ysaye : Chant...



VOX-36010 - TCHAIKOVSKY / RIMSKY-KORSAKOV : Concertos pour piano.

La musique est notre seule raison d'être

COMMANDES POSTALES

S.V.P. ajouter les frais postaux suivants DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC:

1 microillon 27	4 microillons 85
2 microillons 45	5 microillons 1.05
3 microillons 75	

Ontario et maritimes : 10
Saskatchewan et Manitoba : 10
Tarif Québec : 10

Alberta et Colombie-Britannique : 15
Résidents au Québec 8% taxe

S.V.P. ajouter frais d'assurance postale:
Commandes de 10.00 à 50.00 — 30
Commandes de 50.00 à 100.00 — 30
Commandes de 100.00 à 200.00 — 50

Commandes téléphoniques

849-6201

Livraison gratuite de toute commande de 15.00 ou plus, partout sur l'île de Montréal et la banlieue immédiate.

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500 EST, RUE SAINTÉ-CATHERINE, angle Berri

849-6201

2 terrains de STATIONNEMENT voisins du magasin

À la sortie du MÉTRO Berri - Ste-Catherine

Brejnev était aux funérailles de sa mère

L'indépendance de l'Erythrée n'est pas négociable, dit le FLE

L'annonce de la mort de la mère de M. Brejnev, dont on ignore où et quand elle s'est produite, a relancé les rumeurs sur les raisons de l'annulation du voyage au Proche-Orient du secrétaire général et sur son état de santé. Selon certains, M. Brejnev, au courant de l'état de santé de sa mère, aurait préféré renoncer à son voyage pour demeurer auprès d'elle. On sait en effet le secrétaire général très lié à ses proches parents et la disparition.

Plus de crédits pour les pays pétroliers?

D'autre part le représentant américain à la Banque inter-américaine de développement, a fait savoir, tout en approuvant un prêt de deux millions de dollars à l'Equateur, que ce pays ne devrait plus bénéficier à l'avenir des crédits à des conditions aussi avantageuses.

Kissinger sera l'un des premiers témoins de "Ruban bleu"

Pour sa part, le sénateur Lowell Weicker a déclaré qu'il demanderait la réintroduction de la législation qui établissait une commission conjointe du Congrès supervisant les opérations de la CIA, du FBI et des autres services d'espionnages américains.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

que JUPITER corporation en de Québec, et de Montréal, et de la Banque Financière de la Province ont d'abandonné les dispositions de la loi à Montréal.

Procureurs de la compagnie,
J & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que la contenance en date du 18 décembre 1974 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, passées ou futures, payables à Jean Perron, avocat, enregistré au bureau d'enregistrement de la Société d'enregistrement de Montréal le 24 décembre de décembre 1974 sous le numéro 2571744 de même jour de janvier 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné conformément

livres actuels et futurs fait le 16ième jour d'octobre 1974 par Monsieur Jeannot Emond, dont la compétence pale place d'affaires dans la province de Québec est à Clermont, en faveur d'Imperial Oil Limited, qui est enregistré au bureau d'Enregistrement par la Division d'Enregistrement de Charlevoix (11 janvier 1975, sous le numéro 61005

MONTREAL, le 27 décembre
IMPERIAL OIL LIMITED
2. Place Ville
Montréal, Québec

Secrétaire

PEL D'OFFRES

(PHASE II)

et professionnel d'Ahutints demande des soumissions pour l'étape relative à l'agrandissement et au réaménagement de ses bureaux. Pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principal établissement en ville de Québec.

de la Savane, Montréal, et ceux de l'Association de la construction de Québec, les lieux pourront être visités les mardis et jeudis, de janvier et jusqu'au 11 février 1975, inclusivement.

Les soumissions pour les spécialités mentionnées ci-dessous seront reçues, les soumissions déposées du Québec, à Montréal, jusqu'au jour de la date d'ouverture des soumissions générales.

Les soumissions seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé.

Le cautionnement de soumission établi au même montant, valide pendant la date d'ouverture des soumissions générales.

Chaque soumissionnaire devra être accompagné d'une lettre d'intention d'une compagnie d'architecture, à la signature du contrat, contre un cautionnement d'exécution pour pages, matériaux et services, égal à 50% du montant de la soumission.

	GARANTIE
	\$ 45 000
1	8 000
2	34 000
3	9 000
4	5 000
5	22 000

	4
	22
	15
	11
	22
	55
	14
page	80
	125
	10
	65

GÉNÉRAUX

tirs généraux seront faites sur des formules identiques en tous points pour les charges.

compagnées d'un chèque visé au montant d'un million de dollars, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même moment que la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et pour les dépenses de matériel et services, chacun égal à 50% du montant

la rue Saint-Hubert, local 24, jusqu'au jeudi 13 février 1975, à 14 heures, pour être ouvertes publiquement au même endroit. Le soumissionneur sera responsable de l'exécution pour gages, matériaux et services, chapeaux, etc.

Les soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur exécution que pour leur soumission.

Les soumissionnaires doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté en matière de sécurité et de santé au travail.

Les soumissionnaires doivent être conformes aux instructions des commissions de documents requis dûment complètes. ne sera pas prise en compte.

Le soumissionnaire n'accepte ni la responsabilité ni aucune des soumissions.

GERMAIN THAUVEY
Coordonnateur des constructions

DANEMARK

Les libéraux favorisés du scrutin d'aujourd'hui

COPENHAGUE (AP) — Les sondages laissent prévoir que le parti libéral, que dirige le premier ministre Poul Hartling, augmentera largement le nombre de ses sièges aux élections législatives qui se déroulent aujourd'hui au Danemark. Mais certains partis de l'opposition devraient également améliorer leur position.

Le Folketing (Parlement), élu le 4 décembre 1973, a été dissous un an et un jour plus tard, le 5 décembre dernier, parce qu'il était apparu que le plan d'ensemble que le cabinet avait présenté deux jours plus tôt, qui prévoyait un blocage des salaires et des dépenses en 1975, ne recueillerait pas la majorité.

Le gouvernement disposait, au Folketing, de la plus faible majorité depuis 54 ans. Il ne pouvait compter avec certitude que sur les voix des 22 députés libéraux, sur un total de 179 élus, et son existence n'a été assurée que par de continues tractations avec d'autres partis, dans de nombreux cas, il avait dû renoncer à déposer des projets de loi, faute de pouvoir réunir une majorité.

Le résultat des élections de 1973 a montré que l'issue d'une consultation législative au Danemark est imprévisible. Sur les 179 sièges en jeu, 60 passeront des partis alors représentés à cinq nouvelles formations, dont le parti du progrès, dirigé par un avocat, Me Mogens Glistrup, qui s'est fait connaître en procurant à ses clients les moyens de ne pas payer d'impôts.

Depuis ces élections, la cote du parti libéral, dans les sondages, n'a cessé de re-

monter. Celle du parti du Progrès paraît se maintenir, tandis que les communistes, pour leur part, ont enregistré des gains, grâce à une campagne très intense centrée sur le chômage.

C'est sur les problèmes de politique intérieure que les quelque 3,500,000 électeurs devaient se déterminer. Il n'existe pas de grandes divergences entre les partis en lice sur la politique internationale, encore que plusieurs partis soient divisés entre adversaires et partisans de la présence du Danemark dans le Marché commun.

M. Hartling, en convoquant les électeurs, n'a pas caché qu'il accepterait de diriger le nouveau gouvernement s'il reçoit l'appui nécessaire. C'est précisément pour renforcer sa position, d'ailleurs, qu'il a dissous le Parlement. Il pourrait être amené à élargir son cabinet, soit sous la forme d'un gouvernement de coalition, soit en concluant des accords de collaboration avec d'autres partis. Si la dispersion des partis devait se maintenir, la constitution du nouveau gouvernement, toutefois, s'avérerait difficile.

Aux dernières élections, les sièges s'étaient répartis de la manière suivante: parti social-démocrate: 46; parti du Progrès: 28; parti libéral: 22; parti libéral-social: 20; parti conservateur populaire: 16; démocrates du centre: 14; parti socialiste du peuple: 11; parti social-chrétien: 7; communistes: 6; géorgistes: 5. Aux 175 élus du Danemark proprement dit, s'ajoutent deux élus du Groenland et deux des Îles Féroé.

Confrontation inévitable USA-Europe sur le fonds de recyclage des pétro-dollars?

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain continue d'espérer que le projet de M. Henry Kissinger en faveur d'un fonds de 25 milliards de dollars pour recycler les "pétrodollars" parmi les pays industrialisés sera approuvé malgré la décision des pays de la communauté européenne d'instituer un fonds différent pour redistribuer les revenus des États pétroliers par l'intermédiaire du Fonds monétaire international, a annoncé hier le département d'État.

Le projet approuvé mardi à Londres par les Neuf en faveur d'un plan prévoyant la participation des pays producteurs de pétrole pour redistribuer leurs bénéfices dans le cadre du FMI, pour un montant de dix à douze milliards de dollars, est "complémentaire" de l'idée du secrétaire d'État américain, a souligné le porte-parole du département d'État Bob Anderson.

Le porte-parole a indiqué que le projet de M. Kissinger, un "filet de sécurité" de 25 milliards de dollars provenant seulement des pays consommateurs industrialisés, pourrait être adopté "très prochainement" si les pays de l'OCDE qui participent à son élaboration maintiennent le rythme de "progrès rapides" réalisés jusqu'à présent par le groupe des dix. Ce projet pourrait être soumis au Congrès en 1975, a-t-il ajouté.

Le gouvernement américain considère qu'il est "certain" que les deux systèmes de répartition des surplus financiers provenant des hausses de prix du pétrole seront institués, a assuré le porte-parole.

Indiquant que les États-Unis approuvent l'attribution de ce nouveau rôle de distribution au FMI, M. Anderson a enfin souligné que ces problèmes seront débattus la semaine prochaine à Washington à l'occasion de la réunion de la commission intermédiaire du FMI et du groupe des 20.

Malgré les affirmations répétées de M. Anderson selon lesquelles les projets européens et américains ne doivent pas être mis en opposition en raison de leur caractère "complémentaire", les gouvernements de la Communauté se sont contents d'annoncer à Londres qu'ils allaient "étudier" la plan de 25 milliards de dollars de M. Kissinger. L'Allemagne de l'Ouest, notamment, s'est montrée réticente à être, avec les États-Unis, le principal bailleur de fonds.

La presse américaine souligne que la réunion de Londres a montré que le projet du secrétaire d'État américain a été "fraîchement" accueilli par les Européens. Le Washington Post prédit, dans le titre de l'article de son correspondant dans la capitale britannique, que "le Marché commun a préparé le terrain pour le déclenchement d'un heurt" avec les États-Unis.

Européens et Américains sont en désaccord sur le meilleur moyen de recycler les pétro dollars et de les réinjecter dans l'économie occidentale, lourdement handicapée par le quadruplement du prix du pétrole.

Pour la première fois, en effet, les neuf pays du Marché commun ont nettement marqué, à Londres, leur préférence pour un système de recherche directe des capitaux auprès des pays producteurs de pétrole par l'intermédiaire du Fonds monétaire international, qui bénéficie d'ailleurs d'un préjugé favorable auprès de l'Arabie saoudite et des Émirats du Golfe, principaux détenteurs de pétrodollars.

Sans rejeter expressément le plan Kissinger, qui prévoit la création d'un fonds de 25 milliards de dollars, alimenté par des contributions directes des pays membres, les Neuf ont montré peu d'intérêt pour la création de ce nouveau "club pour riches" qui exclut les pays du tiers-monde et déplaît aux pays arabes producteurs de pétrole.

En fait, le plan Kissinger suscite des ré-

servés sur les plans politique et économique de la part des Neuf. Certains, comme la France et l'Italie, craignent que les États-Unis ne supervisent l'opération et ne prennent définitivement le contrôle de la politique énergétique du monde occidental.

D'autres, comme l'Allemagne fédérale, pourtant traditionnellement pro-américaine avancent des arguments d'ordre économique. Pour Bonn, un recyclage secondaire, c'est-à-dire la redistribution des capitaux collectés sur les marchés financiers, n'est pas nécessaire.

Les moyens existants: facilités pétrolières au sein du FMI, emprunt communautaire et emprunts directs sur le marché financier, sont suffisants pour remédier en 1975 aux problèmes de balance des paiements du monde occidental. En fait, la RFA renâcle surtout parce que, suivant le plan américain, elle devrait fournir 10 à 15 milliards de d-marks, alors que Bonn n'a absolument pas besoin d'aide. Une confrontation États-Unis/Europe n'est donc nullement exclue à Washington dans le cadre des réunions monétaires du FMI.

Goldmann préconise un accord entre Israéliens et Palestiniens

PARIS (d'après l'AFP) — Dans de longues déclarations reproduites hier par Le Monde, le Dr Mahum Goldmann, président du Congrès mondial juif, a proclamé sa conviction qu'aucune paix ne serait durable au Proche-Orient "sans un accord entre les représentants des peuples israélien et palestinien — accord qui pourrait aller jusqu'à la constitution d'une fédération entre deux États souverains".

Le président du Congrès mondial juif a relevé l'isolement croissant d'Israël sur la scène internationale, "alors que le temps travaille pour les Arabes". Selon lui, cet isolement est dû essentiellement à deux facteurs: "1) la politique dite du "statu quo" pratiquée par le gouvernement israélien qui a fini par décevoir ou par agacer même des amis traditionnels de l'État juif: Europe occidentale, Yougoslavie, Roumanie, beaucoup de pays du tiers monde, etc; 2) le souci de nombre d'États de ne pas contrarier les détenteurs arabes de ressources pétrolières et financières fabuleuses".

M. Goldmann estime que la méthode dite "des petits pas" adoptée par M. Kis-

singer est "inefficace et inadéquate" dans l'actuelle situation explosive au Proche-Orient, qui "nécessite un règlement rapide et radical. Or, un tel règlement n'est possible que si les États-Unis et l'URSS agissent en étroite coopération. Ceux qui en Israël misent sur la renaissance de la guerre froide entretiennent dans l'opinion une dangereuse illusion. Toute tentative d'éliminer les Soviétiques d'un règlement au Proche-Orient est non seulement futile mais encore accroît le risque d'une nouvelle guerre".

En pareil cas, poursuit le président du Congrès mondial juif, Israël ne pourrait plus escompter une victoire-éclair comme en 1967, vu l'armement dont disposent maintenant les Arabes. D'autre part, une nouvelle victoire de l'État juif ne résoudreait pas le problème mais l'aggraverait en nourrissant les tendances revanchardes dans le monde arabe".

En revanche, "une confédération des États du Proche-Orient, la coopération judéo-arabe avec le dynamisme et le know-how israéliens d'une part et la puissance économique et financière arabe de

l'autre pourrait créer rapidement au Proche-Orient un nouveau centre florissant de civilisation humaine, tel qu'il l'était dans l'antiquité".

Le président du Congrès mondial juif reproche nettement au mouvement sioniste et surtout à l'État d'Israël de n'avoir pas reconnu dès le début la légitimité des aspirations du peuple palestinien. Quoi que moins absolus dans ce domaine que leurs prédécesseurs, les actuels dirigeants israéliens refusent encore d'admettre la création d'un État palestinien indépendant situé entre Israël et la Transjordanie, "Or, dit M. Goldmann, ils n'ont pas à dicter leur volonté dans une affaire qui regarde d'abord les Palestiniens. La meilleure solution consisterait à faire administrer les territoires de Cisjordanie (évacués précédemment par Israël conformément à la résolution 242 du Conseil de sécurité) par les Nations Unies. Celles-ci organiseraient alors un plébiscite afin que les Palestiniens décident s'ils préfèrent une confédération avec la Jordanie ou un État à eux".

Négociations sur Chypre la semaine prochaine

NICOSIE (AFP) — Des négociations sur le problème de Chypre et l'avenir de l'île seront ouvertes par les deux parties chypriotes la semaine prochaine.

L'annonce en a été faite hier dans un communiqué publié à l'issue d'une rencontre de MM. Glafcos Clerides, représentant cyprote-grec aux négociations intercommunautaires et Rauf Denktaş, le représentant chypriote-turc. Le communiqué indique que les deux hommes continueront simultanément leurs entretiens sur les problèmes humanitaires. Ces entretiens avaient été suspendus au début du mois dernier, deux jours avant le retour dans l'île de Mgr Makarios.

Le communiqué spécifie d'autre part que la première question que les deux négociateurs aborderont sera celle des pouvoirs et des fonctions d'un gouvernement fédéral dans un État fédéral. Cette information semble confirmer que la partie grecque-chypriote a déjà accepté le principe d'un État fédéral chypriote, qui était la demande principale des dirigeants chypriotes-turcs.

fonction publique municipale

ORGANISATION ET MÉTHODES

La Ville de Montréal recherche pour son Service du Personnel, des candidats qualifiés dans le domaine de l'organisation et méthodes pour occuper les postes d'agent de personnel et de technicien du personnel.

Les titulaires de ces postes feront partie d'une équipe chargée d'études et de recommandations visant à l'amélioration de la productivité dans l'ensemble des services municipaux. L'agent de personnel sera principalement responsable des projets relatifs à l'amélioration des structures d'organisation, méthodes de travail et contrôle des effectifs. Il sera assisté des techniciens dont la responsabilité principale sera de recueillir et d'analyser des données relatives aux projets précités.

Agent de Personnel (jusqu'à \$20,000.)

Les candidats à ce poste devront, de préférence, détenir un grade universitaire et posséder un certain nombre d'années d'expérience progressive dans quelques-uns des domaines suivants: analyse des méthodes de travail; établissement des normes de rendement; étude des processus administratifs; analyse d'équipement, d'aménagement des locaux; travaux de génie industriel; etc.

Technicien du Personnel grade 2 (jusqu'à \$14,600.)

Les candidats à ce poste devront détenir un diplôme de fin d'études secondaires et avoir suivi des cours en techniques de génie industriel. Ils devront posséder un certain nombre d'années d'expérience dans un ou plusieurs des domaines mentionnés au paragraphe précédent.

Les candidats devront parler et écrire le français et l'anglais, posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant.

Faire parvenir sa candidature confidentiellement à:

Assistant Directeur — Ressources humaines
Service du Personnel, Hôtel de Ville
275 est, rue Notre-Dame, S. 416, Montréal H2Y 1C6



VILLE DE MONTRÉAL

Carrières et Professions

CHARGÉ DE COMPTES

Agence en expansion

Vous êtes dynamique
Vous êtes débrouillard
Vous êtes notre candidat

Présentement en pleine expansion, nous sommes à la recherche d'un chargé de comptes pour DÉVELOPPER de la nouvelle CLIENTÈLE.

Qualifications:

Être à l'emploi d'une agence de publicité ou posséder au moins 2 à 3 ans d'expérience dans une fonction connexe comme médium d'information.

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience.

Pour rendez-vous:

Communiquer avec M. Yvon Martin
tél.: (514) 382-1450

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

Direction des finances

PAIE-MAÎTRE

L'Hôpital Notre-Dame est à la recherche d'un paie-maître.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du système de paie.

L'expérience sera un facteur déterminant dans le choix du candidat.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à:

Mme Rita David-Desroches,
Bureau d'emploi,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.

Un organisme de recherche dans le domaine de la santé offre les postes suivants:

PROGRAMMEUR

Fonctions:

Secondier les analystes et programmeurs seniors dans l'équipe pour diverses fonctions reliées à la programmation et à la statistique.

Qualifications:

B.Sc. en informatique ou en mathématiques - statistiques avec la connaissance du langage FORTRAN.

Rémunération:

Selon l'expérience et la compétence.

CHARGÉ DE RECHERCHE

Fonctions:

Responsable d'un projet de recherche relié au fonctionnement du système de la santé: utilisation des ressources, analyse coût - productivité.

Qualifications:

M.Sc. en économie quantitative; expérience de la recherche nécessaire, de préférence dans le domaine de la santé.

Rémunération:

Selon l'expérience et la compétence.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dossier 2442
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

DIRECTEUR ADJOINT

Association des Universités et Collèges du Canada

Un administrateur bilingue de cadres supérieurs pour assister le directeur administratif de l'association. Le poste implique la liaison avec les universités membres, les gouvernements, la communauté universitaire internationale, et le grand public.

Le candidat devrait posséder une vaste expérience des affaires universitaires et sera appelé à faire de nombreux voyages.

Le secrétariat de l'association est situé à Ottawa. Traitement à discuter: \$25,000 et plus. Faire parvenir toute correspondance, que l'on traitera à titre confidentiel, à l'adresse indiquée ci-dessous, avant le 15 février 1975.

Monsieur Larkin Kerwin, président
Association des Universités et Collèges du Canada
a/s Université Laval
Cité universitaire
Québec (Québec)
G1K 7P4

RQPE INC.

POSTE: directeur-général du Regroupement québécois pour l'Environnement

FONCTION:

— sous la responsabilité du comité exécutif, planifier, gérer et voir à la réalisation des programmes d'activités (information et sensibilisation) et, en particulier, de la Semaine de l'Environnement;
— mettre en place un secrétariat permanent;
— mettre en relation les organismes intéressés à la protection de l'environnement afin que des actions communes soient entreprises dans tout le Québec.

EXIGENCES:

— connaissance générale des problèmes de l'environnement;
— expérience de direction;
— aptitude pour le travail d'équipe (au niveau de la planification) et autonomie de fonctionnement (au niveau de la compétence professionnelle).

SALAIRE:

\$12,000 à \$16,000

DISPONIBILITÉ:

début février 1975

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 24 janvier 1975 à:

RQPE Inc.
1052 ouest, rue Laurier
Montréal H2V 2K8



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

ANALYSTE DES TÂCHES
ADMINISTRATION, PERSONNEL

SALAIRE:

— \$10,290 - 14,910.

FONCTIONS:

— Sous direction générale, il doit mettre au point, établir et appliquer des systèmes et méthodes de compensation justes et équitables pour le personnel de l'Université.
— Il doit effectuer des enquêtes sur les traitements et les salaires.
— Il doit étudier, analyser et évaluer les traitements et les postes à rémunération horaire.

COMPÉTENCES:

— Degré universitaire ou expérience professionnelle dans un domaine semblable.
— Capable d'apprendre facilement.
— Bilingue (français & anglais.)

TRAITEMENT:

Selon qualifications et expérience.

SUPERVISEUR, ACHATS
LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE

SALAIRE:

— \$10,290 - \$14,910.

FONCTIONS:

— Responsable de l'organisation et de l'administration des achats de la librairie.
— Responsable du contrôle des systèmes d'inventaire.
— Responsable de la promotion et des moyens de publicité.
— Responsable de l'application des politiques d'achats.
— Responsable de la gestion du département de papeterie et articles divers.
— Remplace le gérant de la librairie en son absence.

COMPÉTENCES:

— Diplôme universitaire de préférence en Commerce ou expérience équivalente.
— 3 ans d'expérience pertinente.
— Connaissance approfondie des procédures d'achats dans l'édition canadienne et étrangère.
— Connaissance des méthodes de ventes et promotion.
— Bilingue (français & anglais).

TRAITEMENT:

— Dépendant des qualifications et expérience.

S. V. P. faire parvenir curriculum vitae à:

Jean-Guy Bourbonnais,
Chef, Embauchage,
Université d'Ottawa,
110 Wilbrod,
Ottawa, Ont. K1N 6N5

L'affaire Guino-Renoir rebondit

PARIS (AFP) — L'affaire Guino-Renoir — concernant les droits de reproduction de certaines sculptures du célèbre peintre — que l'on croyait classée par un jugement en novembre 1973 de la Cour de cassation de Paris, connaît un nouveau rebondissement.

A la fin de sa vie, Renoir, les mains déformées par les rhumatismes, ne pouvait plus modeler la glaise. Il se fit aider par un Italien, Richard Guino, qui entre 1913 et 1917, exécuta sous ses directives une cinquantaine de sculptures. Le jugement qui rendit la Cour de cassation française en 1973, avait reconnu à R. Guino la qualité de co-auteur des œuvres sculptées qu'il exécuta sous la direction de Renoir.

Plusieurs de ces sculptures furent achetées par un collectionneur américain de New York, M. Leo Bond, qui acquit en même temps les droits de reproduction.

Or, le 13 décembre dernier,

un commissaire de police saisissait trois de ces œuvres, présentes dans une exposition d'un grand hôtel parisien. Ces sculptures estimaient M. Bond avaient été moulées sur des originaux lui appartenant.

L'affaire est maintenant entre les mains du procureur de la République, qui doit décider si une information doit être ouverte à ce sujet ou non.

Ce litige semble-t-il pourrait cependant être réglé à l'amiable. En effet, les sculptures présentées pourraient être des moulages exécutés du temps de Renoir et dont les héritiers Guino ne connaissent pas, en toute bonne foi, l'existence.

Mais l'affaire se complique encore car un Américain, M. Arno Nash créancier de M. Leo Bond a demandé la mise sous séquestre des moulages exécutés à partir des originaux en possession de ce dernier. Le tribunal de grande instance doit se prononcer à ce sujet le 16 janvier prochain. Il s'agira de déterminer si ces œuvres de

terminer qui possède ces œuvres.

Si les originaux des sculptures Guino-Renoir ne sont plus contestés depuis le jugement de la Cour de cassation, les moulages font aujourd'hui l'objet de litiges délicats à régler.

LITTÉRATURE: Les Editions du Jour, en collaboration avec le Canadien pacifique, lanceront prochainement dans sa version française l'ouvrage de Pierre Berton intitulé "Le Grand défilé". Le lancement aura lieu dans le wagon historique "Mount Stephen", à la gare Windsor de Montréal.

MUSIQUE: Jeudi le 23 janvier, l'Ecole normale de musique présentera en concert la classe de guitare d'Antonin Bartos. Se présenteront sur le podium Serge Desaulniers, Richard Paquette, Sylvie Lachapelle, Denys Laforce, Lise Jubinville et Claude Guibord. Le concert débutera à 20h.

En conflit avec l'ADT

Quelque 400 comédiens et chanteurs pourraient voter une grève générale

par Jacques Thériault

Quelques quatre cents comédiens et chanteurs membres de L'Union des artistes pourraient déclencher une grève dans les jours à venir; cette grève générale affecterait et paralyserait une quarantaine d'organismes voués aux arts de la scène et regroupés au sein de l'Association des directeurs de théâtre (ADT). C'est le 13 janvier prochain que les artistes impliqués dans ce conflit prendront le vote sur cette question, concernant le 2 pour cent de prime-vacances que les directeurs de théâtre refusent toujours d'accorder.

Rejoint hier après-midi au téléphone, le président de l'Union des artistes, M. Jean Brousseau, nous a déclaré qu'il ne fallait pas préjuger de l'issue de ce vote de lundi prochain. Et de préciser: "C'est également un hasard si nous avons convoqué l'ensemble de nos membres à cette assemblée spéciale pour le 13 janvier; n'y voyons aucune fatalité quelconque".

M. Brousseau nous a aussi confirmé que cette question de prime-vacances était la seule en litige et que toutes les nouvelles règles de scène proposées en date de la première réunion du 3 mai dernier avaient été acceptées par l'Association des directeurs de théâtre.

"Ce n'est pas vraiment une question d'argent, a-t-il dit. Vous comprendrez que ce 2 pour cent de prime-vacances (on utilise également le terme de "congé-spectacle", comme en France) représente une somme d'argent assez mince. Mais c'est une question de principe et les comédiens ne veulent pas céder. En fait, c'est le seul point en litige; tous les autres ont été paraphés".

C'est le 30 juin 1974 que les règles de scène établies par l'Union des artistes sont parvenues à échéance. C'est au cours de la réunion du 3 mai 1974 que les nouvelles règles ont été déposées et les négociations se sont poursuivies normalement jusqu'à la fin de novembre dernier. C'est à cette époque que les affrontements entre l'Union des artistes et l'Association des directeurs de théâtre ont débuté; on se souviendra, notamment, que l'Union des artistes avait alors convoqué la presse pour expliquer le sens de l'affrontement et les revendications de ses membres face à l'ADT.

Outre le 2 pour cent de prime-vacances ou de "congé-spectacle", l'ADT refusait par exemple cette demande des comédiens voulant qu'aucune répétition n'ait lieu après minuit, et cela sous aucun prétexte. Cette question particulière et un certain nombre d'autres ayant été paraphées par l'ADT et l'UA, on avait annulé la tenue de cette conférence de presse, pensant que le dernier point en litige le serait également. Or, les parties en cause s'affrontent toujours et le vote de lundi prochain serait susceptible de conduire à une grève générale quelque quatre cents comédiens et chanteurs montréalais.

C'est par voie de lettre que l'Union des artistes a convoqué ses membres à cette assemblée pour le moins spéciale. Contrairement aux rumeurs, la société Radio-Canada ne serait pas touchée par cette grève, la con-

vention collective venant d'être signée, plus précisément le 1er juin dernier. Or, Radio-Canada avait alors refusé d'accorder cette prime-vacances et l'Union des artistes n'avait pas jugé bon de mener une bataille sur ce terrain. Il en avait été de même au cours des négociations avec Télé-Métropole, et plus récemment encore avec Radio-Québec. A l'instar de la société d'Etat, ces derniers ont aussi refusé d'accorder ce fameux 2 pour cent de prime-vacances aux comédiens.

Cette situation amène maintenant l'Association des directeurs de théâtre à refuser également cette demande des comédiens, alléguant que ceux-ci auraient eu beaucoup plus avantage à mener la lutte auprès de ces gros organismes où ils travaillent le plus souvent, puis que les moyens financiers des troupes théâtrales de la région

metropolitaine n'étaient pas toujours considérables au point d'accéder facilement à cette demande de revenus supplémentaires.

Pour le moment, n'anticipons pas les résultats du vote qui sera pris lundi prochain, mais mentionnons tout de même que l'Assemblée générale du 25 novembre dernier, à l'Union des artistes, avait voté la grève! Une lettre en date du 23 décembre et signée par Mme Béatrice Picard, responsable de la Commission du théâtre à l'UA, informait d'ailleurs ces quelque 400 comédiens et chanteurs qu'ils seraient effectivement en grève à compter du 3 janvier, date de cette fameuse conférence de presse annuelle.

C'est un "p'tit 2 pour cent" qui est en cause dans cette affaire, mais l'écheveau n'est toutefois pas facile à démêler. Il faudra prendre son mal en patience d'ici la prochaine assemblée générale.

variétés

par Yves Tachereau

Une fascinante Amalia Rodriguez

Disons-le tout de suite, Amalia Rodriguez est une artiste extrêmement impressionnante à voir et à entendre. Il se dégage de sa présence une sorte d'irradiation fascinante que sa voix vient amplifier. Celle-ci semble jaillir de la gorge et du ventre en même temps alors qu'elle passe de la tristesse à la joie d'une chanson à l'autre. Il n'y a pas d'extrêmes dans son art, tout est en pente douce et prend l'allure d'un cérémonial. Il faut dire que sa tenue de scène est particulièrement importante; le public n'était pas venu voir une timide maîtresse d'école à l'ancienne comme Nana Mouskouri, mais une maîtresse femme, aristocrate et populiste à la fois. Sa très belle coiffure, son port de tête altier et sa manière autoritaire de demander au public de chanter avec elle,

mélangeaient la douceur et la confiance en soi dans une synthèse très peu commune. Sans bouger du centre de la scène, elle a interprété ses chansons avec une économie de gestes exemplaire, son bras droit immobilisé par le micro, mais son visage, extrêmement expressif, justifiait cette attitude par sa gravité.

Malgré toutes ces qualités, le spectacle m'a ennuyé. La fascination visuelle et auditive créée par Amalia Rodriguez s'est éteinte à la longue. Ses quatre guitaristes jouaient très bien et plusieurs des fados qu'elle a interprétés étaient très beaux. Mais les fados n'ont peut-être pas la coloration forte de la musique espagnole qui passe de l'énergie à la douceur très facilement. Si bien que peu à peu ces pièces, au rythme

inchangeant, prirent l'allure d'une série de wagons de chemin de fer, différents mais pareils, défilant tranquillement à un passage à niveau. Laisse sans explication de contenu des chansons (à une seule occasion, la chanteuse a mentionné qu'il serait question de "quelqu'un qui n'aime pas le travail"), le public non portugais pouvait se sentir négligé. Il pouvait reconnaître certains titres au passage, retrouver curieusement dans ces accords d'un folklore ancien le "pa pa ling itang itang itang" de la chanson "Mon oncle Arthur" de Jean-Paul Filion; il pouvait aussi s'impaciter et réclamer une chanson en français. Ce qui fut concédé le temps de la chanson "Soledad".

Pour ma part, je cherchais à m'expliquer la sensation de me trouver en habit de ville dans un

bal costumé. Il y avait une très forte proportion de portugais dans l'assistance et leur émotion prenait beaucoup d'ampleur, mais pas au point de me donner l'impression d'être ailleurs. Je me sentais moins à l'étranger dans cette salle que dans l'ouest de "ma" ville. Non, la question n'est pas là. Peut-être le goût d'un folklore étranger, qui n'a pas la force des musiques grecque ou espagnole, s'acquiesce-t-il sur place? Or je n'ai bu du Faisca qu'ici, et cette musique, belle et moins triste que je ne le croyais, n'était pas enveloppée d'un contexte (dances, paysages, souvenirs ou explications tout au moins...) qui aurait pu me rapprocher d'elle. Restaient alors quelques émotions: la beauté sonore de cette langue et la tenue de scène de l'interprète.

Une nouvelle réglementation pour les postes FM

La radio-FM sera à l'ordre du jour dans un avenir prochain. Le CRTC envisage, en effet, de publier, dans le courant du mois, de nouvelles réglementations concernant la programmation de ces postes dont le contenu se détériore au point d'entrer désormais en compétition avec la programmation, plus commerciale, des stations de radio AM. Selon le porte-parole du CRTC, ces nouvelles directives seront péremptoires et l'agence gouvernementale entend que les directeurs de postes FM s'y plient en modifiant en conséquence leurs programmes.

"Il est clair, a précisé le porte-parole, que les bandes FM ne sont pas utilisées en ce moment de la meilleure façon si elles ne sont qu'une duplication des bandes AM et le seul attrait commercial ne saurait être une raison suffisante pour en définir la programmation".

Parmi les changements radicaux souhaités par le CRTC, il faut noter la disparition de programmes simultanés sur les bandes AM et FM, lesquels seront prohibés. La moitié de ces

programmes devront disparaître immédiatement après la publication officielle des nouvelles réglementations et leur totalité six mois plus tard, à l'exception toutefois de circonstances exceptionnelles.

De même le CRTC estime que l'annonce publicitaire devra causer une interférence miniale dans les programmes FM.

Le Groupe de la Place Royale
danse moderne
théâtre Centaur
453, rue St-François-Xavier (Vieux-Montréal)
programme I du 8 au 16 janvier
programme II du 17 au 25 janvier
programme III du 26 au 31 janvier
billets \$4.50
réservations 525-6315

LE MIME ABSOLU
"un mime unique dont la comparaison avec Marceau n'aura bientôt plus sa raison d'être"
Dance Magazine

YASS HAKOSHIMA

21 JANVIER 20H30
\$7, \$6, \$5, \$4, \$3
ENVENTE: CCA 1822
ouest Sherbrooke,
Place des Arts, Montréal
Trust P.V.M.
Nombre limité de billets
\$6 à demi-tarif:
étudiants & Age d'Or
en vente à
CCA seulement.

Agences et CHARGEX
932-2234

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS

musique

par Gilles Potvin

Malher brillamment dirigé par Decker

C'est un autre long voyage dans la nuit que Gustav Mahler nous propose dans sa super-monumentale Symphonie no 3, en ré mineur, que l'Orchestre symphonique de Montréal met à l'affiche mardi et mercredi, à la reprise de ses activités. C'est la deuxième fois que l'OSM monte cette œuvre gigantesque sous tous les aspects dont celui de la durée: une bonne heure et demie d'horloge. En avril 1963, quelques semaines avant de quitter définitivement la salle du Plateau, l'orchestre l'avait joué sous la baguette de Hans Swarowsky.

Après un premier mouvement d'une demi-heure constitué d'une série d'épisodes intermi-

nables où se retrouvent tous les clichés mahleriens: sonneries militaires, danses populaires, chants d'oiseaux, airs de garnison, etc. et un thème principal d'un ressemblance gênante avec un thème connu de Brahms, Mahler poursuit sa quête de joie en offrant un menuet assez banal, lourd et gauche, suivi d'un autre mouvement de danse dont l'élément principal est un solo de "posthorn" jouée en coulisse par une trompette. On ne saurait concevoir de musique plus désespérée et nostalgique que ce passage. Puis la voix d'alto s'impose dans un lied admirable sur un texte de Nietzsche, sans doute le plus beau moment de l'œuvre avec son finale.

Dans le mouvement suivant,

le compositeur fait intervenir de nouveau la voix d'alto et un chœur de femmes et d'enfants dans un récit enfantin et naïf qui se veut joyeux mais dont la joie semble factice et apprêtée. Puis arrive le sixième mouvement qui débute par une longue méditation aux cordes dans l'esprit des adagios des derniers quatuors beethoviens mais qui s'éclaire graduellement pour arriver à un climat d'une beauté indescriptible. Le musicien a retrouvé enfin la lumière après un long voyage dans son subconscient. Mahler lui-même a d'ailleurs décrit sa symphonie dans ces termes: un musicien qui poursuit sa route comme un somnambule, espérant trouver la lumière au bout de son chemin.

Franz-Paul Decker a traduit de façon admirable les beautés de l'œuvre, soutenu par un orchestre qui a tenu le coup sans faiblir, en dépit des exigences techniques qui fourmillent tout au long de cette monumentale partition. Maureen Forrester a été émue dans les deux soli qui lui sont dévolus et les chœurs ont été tout à fait au point.

Vu sa durée, la Symphonie no 3 est généralement présentée seule lors d'un concert. Sans doute pour donner à l'auditoire l'occasion d'écouter davantage Madame Forrester, on l'a fait précéder du cycle "Shéhérazade" de Ravel et d'une courte "Sérénade" de Schubert pour contraindre, voix de femmes et piano. A mon sens, ceci était une erreur car l'œuvre de Mahler, par son ampleur et son lourd contenu émotif, peut difficilement voisiner autre chose, certainement pas avec le délicat cycle ravelien, lequel se situe dans un monde à l'opposé de celui de Mahler.

Artiste consciencieuse et hautement professionnelle, le contralto montréalais l'a chanté avec application et compréhension, mais cette musique subtile et sensuelle n'est pas vraiment son affaire. Le Schubert, page agréable et in-

souciante, lui convient à merveille d'autre part. Avec John Newmark au piano, la chanteuse en fit valoir tout le charme.

tnm présente

la main passe feydeau

jean besré
léo ilial
guy hoffmann
guy provost
jean-louis roux
et
louise marleau
germaine giroux

gaétan labrèche
jacques piperni
georges groulx
marie moncelet
hubert loiselle
lise lasalle
marie fontaine

mise en scène albert millaire
décors robert provost
costumes francois barbeau

JUSQU'AU
25 JANVIER un autre spectacle de rire
84 ouest, ste. catherine 861 0563

LES PRODUCTIONS BEAU BEC PRÉSENTENT
EN SPECTACLE OUTREMONT
au cinéma 1248 Bernard 277-4145

JOHN LEE HOOKER
18 janv. à 7h30 et 10h. \$2.50

YVON DESCHAMPS
25-26 janv. à 7h30 et 10h. \$2.50

LOUISE FORESTIER
7 mars à 7h30 et 10h. \$2.50

HARMONIUM

billets EN VENTE au cinéma et à l'alt. (Laval)

les échecs

par Léo Williams

La mauvaise combinaison

Dans le jeu d'échecs, une "combinaison" est une série de coups plus ou moins forcés qui permet à un joueur de modifier de façon radicale le caractère de la position, et qui implique comme atout précieux un don de matériel momentané ou permanent. La "fin" d'une combinaison est, plus proprement dit, un répit dans la tempête, car l'issue de l'échange de coups obligatoires accordé généralement un avantage gagnant à l'un des combattants, désamorçant par la suite une étape de technique impitoyable.

Il arrive souvent qu'un expert juge mal la position en la considérant propice à une offensive ou à un sacrifice quelconque, surtout s'il est grand-maître des complications. L'ex-champion du monde, Mikhail Tal, lance souvent des attaques objectivement défectueuses, mais qu'il peut mener à terme grâce à son habileté tactique. Dans la partie suivante du dernier championnat soviétique, cet optimisme inopportun permit à son opposant, Alexandre Beljavsky, (champion junior mondial en 1973) de terminer ex-aequo avec Tal en première place dans ce tournoi prestigieux.

Dans un début anglais symétrique, les blancs initient une transposition dans une variante peu excitante du Gambit de Dame. Plus intéressant serait 4.d4! cxd4 5.cxd4 g6 6.e4 ou 5.e6 6.g3. La phase initiale de la partie se passe de commentaires car les adversaires se contentent de s'offrir avec un développement solide de chaque côté. Au 14e coup pourtant, les blancs, essayant de créer une contre-balance dynamique dans cette formation terne, tentent d'établir un avant-pion à e5 avec leur cavalier, croyant qu'ils protègent indirectement le pion d4 par la "combinaison" Fxh7ch. En acceptant le pion offert, les noirs gagnent un pion central, donnant un pion du flanc en échange, mais plus important est le fait que les noirs obtiennent les deux fous, et que la dia-



Position après le 36e coup des noirs: 36.Dg4!

gonale du Fb7 se dirige inexorablement vers le roi ennemi. Par 16.Fc5 et 17.d4, les noirs forcent l'avance de leur pion-d, activant ainsi le Fb7 et excluant le Fb2. Ce pion restera faible pendant la durée de la partie, mais les blancs ne pourront jamais l'enlever. 19.Cg3, abandonnant l'assaut sur d4 est nécessaire; si 19.Cf3, alors 19.Fe4 suivi de d4-d3.

Par 20.Cg5!, les noirs mobilisent le Ch7 avec gain de temps, et les blancs doivent adopter l'artificiel 22.Ch4 afin d'éviter la perte d'un pion à f3. Par 23.Ce6, les noirs protègent définitivement le pion d4, et préparent son avance en concertation avec la menace de mat possible à g2. 24.a5 rend encore une fois disponible la case c5, et expose une cible à a3. 26.Dh5 initie l'attaque décisive, car 28.Dxf3 est impossible à cause de Tc2 gagnant une pièce après l'échange de dames. Quelques coups plus tard, les blancs cèdent le pion f3, 29.Cxd4 étant impossible à cause de 29.Td8 avec entre autres, les menaces Cx3 et Cx5.

La possibilité de C4e4 permet l'avance 33.d3!. Les blancs sont perdus, mais ils tentent un piège par 35.Fxg7!, quand 35.D14, refusant le fou, est la seule manière de protéger le Tc4. Par 36.Dg4!, les noirs éliminent Ch5ch tout en gagnant la

Td1, 37.Fx8 étant insuffisant, ex. 237.Ch4e4 suivi de Dxd4ch. Les blancs épuisent tous les échecs possibles, et abandonnent face à la force majeure de leur rival.

Nouvelles

Il y aura un Mini-Tournoi cette fin de semaine au CEGEP Vieux-Montréal, 2093 Jeanne Mance. Les inscriptions fermeront à 10h le samedi matin. Droit d'entrée: \$2. De nombreux prix pour les novices.

M. Tahi (URSS)		A. Beljavsky (URSS)	
Gambit de Dame.			
1.	c4	c5	
2.	Cf3	Cf6	
3.	Cc3	Cc6	
4.	e3	e6	
5.	d4	d5	
6.	a3	a6	
7.	b3	Fd6	
8.	Fd3	O-O	
9.	O-O	b6	
10.	Fb2	cx4d!	
11.	exd4	Fb7	
12.	Te1	Tc8	
13.	cx4d5	exd5	
14.	Ce5?	Cxd4!	
15.	Fxh7ch	Cxh7	
16.	Dxd4	Fc5	
17.	Dd3	Dd4	
18.	Ce2	Te8	
19.	Cg3	Dd5	
20.	Cf3	Cg5!	
21.	b4	Ff8	
22.	Ch4	Txle6	
23.	Txe1	Ce6	
24.	Td1	a5	
25.	bxa5	bxa5	
26.	Ce2	Dh5	
27.	Cf3	Fxf3	
28.	gx3f	Cg5	
29.	Cg3	Cxf3ch	
30.	Rg2	Ch4ch	
31.	Rh3	Dh6	
32.	De4	Cg6ch	
33.	Rg2	d3!	
34.	Fd4	Tc4!	
35.	Fxg7?	D14	
36.	Da8	Dg4!	
37.	h3	Dxd1	
38.	Fxf8	Cxf8	
39.	Dd5	Tc1	
40.	Dg5ch	Cg6	

Les blancs abandonnent.

AMARCORD
V.O. sous-titres anglais
un film de **FELINI**
"Un film d'une réjouissante beauté".
—New York Times
SALLE EISENSTEIN
de Robert Bresson
4 nuits d'un rêveur
ÉLYSÉE
35 MILTON 842 6053

D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE
ARRABAL
Commencant le 24 JANVIER
Cinéma LE DAUPHIN

J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU

APRÈS LES CHOSSES DE LA VIE ET CESAR ET ROSALIE, LE NOUVEAU FILM DE CLAUDE SAUTET

Vincent, François, Paul et les autres...
TRES BIEN TOT, Cinéma CREMAZIE

Les Ateliers de Françoise Graham Engr.
5110 avenue du Parc (Coin Laurier)

- Expression corporelle
- Chorégraphie
- Technique

Permis de culture personnelle du Ministère de l'Éducation No 749870

Renseignements: 273-2213

POUR TOUS

LES FILMS MUTUELS en association avec LE GROUPE SOGECOR présentent
UNE PRODUCTION PIERRE DAVID
DOMINIQUE MICHEL dans
LES AVENTURES D'UNE JEUNE VEUVE

un film de **ROGER FOURNIER**

avec GUY PROVOST • ROSE OUELLETTE • RENE CARON • ANDRÉ DOUBOIS
LIONEL VILLENEUVE • REAL BELAND • BENOIT MARLEAU
DENIS DROUIN • JEAN PIERRE MASSON
la participation de CLAUDE MICHAUD • musique de MARCEL LEFEBVRE
(Laissez-passer non valables) Piquette, Piquette 5 Rivoli, 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
Laval, Greenfield, Versailles, Parc, Samedi et dimanche 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Sur semaine 7.30 et 9.30.

2e semaine

VERSAILLES 1265 Sherbrooke E. 353 7880	PAPINEAU Papineau & Mt. Royal 521 6853	PIGALLE 3185 E. Catherine 6 061 7887
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 8/7 6125	LAVAL Centre d'Acadie/Laval 688 8200	PARC-Verdun 1200 de l'Église 168 2509
JOLLETTE Jollette	SALABERRY Valleyfield	MASKA St. Hyacinthe
CAPITOL St. Jean	REX St. Jérôme	

AUSSI: SHERBROOKE, DRUMMONDVILLE, COATICOOK, TROIS RIVIERES, QUEBEC & HULL

arts en bref

CINEMA: Denis Héroux commencera le tournage de son nouveau film, "Born for Hell", en Allemagne et en Irlande, dès le mois de mars.

Grand défi. Le lancement aura lieu dans le wagon historique "Mount Stephen", à la gare Windsor de Montréal.

LITTÉRATURE: Les Editions du Jour, en collaboration avec le Canadien pacifique, lanceront prochainement dans sa version française l'ouvrage de Pierre Berton intitulé "Le

GALERIES: La Galerie "Média gravures et multiples", de la rue Sherbrooke, présentera à compter du 13 janvier une exposition de gravures récentes de Brodeur, Nair et Dufour.

Plaisirs de la Table

À Magog, une bonne adresse

L'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison

Réervations: (819) 843-6521

Au Bowillon

SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ NOUS"

Tous les jours de 11 à 11 h
Sam. dim.: de 5 à 11 h
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

"Le Sabayon"

SOUPER-CLUB
DIVERTISSEMENTS
TOUS LES SOIRS

DINERS D'AFFAIRES
SERVIS TOUS LES JOURS
DE 11 A.M. - 6 P.M.

666 ouest, Sherbrooke
(coin University)
Promenade des Magasins
Tél.: 288-0373
288-3872

Chez Son Père

5316, avenue du Parc, 272-8224

Déjeuners d'affaires
du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.
Dîners de 6 P.M. à Minuit
Tous les jours, sauf le dimanche
Salons particuliers sans frais

DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE
Tous les jours à partir de 9:00 P.M.

Fermé le lundi

Fondée en 1947

au poulet doré

340 EST, SAINT-CATHERINE
861-9495

Anjou QUÉBEC

La Boucherie Charcuterie française de Montréal
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"

Boeuf, Veau, Agneau frais de l'Ouest canadien
Volailles, lapins, pintades et faisans

CHARCUTERIE FINE
Fabrication Maison exclusive...
DES PRIX ABORDABLES

Produits d'importation, fromages, pain français, bière

LIVRAISON à domicile: 272-4065 - 272-4086
807 est, rue Laurier Métro: Station Laurier

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avs: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES de style Victorien et meubles canadiens authentiques
Tél.: 418-525-9135 ou 523-5345 14-1-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaupré est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

DAME RESPONSABLE, 35-50 ans, pour prendre soins de 2 enfants d'âge pré-scolaire. Chambre privée, bon salaire. Références exigées. Outremont 733-4964 13-1-75

ANTIQUITES À VENDRE

COMMODE LOUIS XV, marquetterie, 3 tiroirs, parfait état. Particulier. \$1,200. Tél.: 731-9395 13-1-75

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT: 4 1/2 pièces, poêle et frigo, 14e étage, près gare CN, autobus privé pour transport à la gare, ménage complet récent, piscines, terrasses, garderie, chauffé, eau chaude fournie, tringles à rideaux fournies, dépanneur, nettoyeur et salon coiffeur dans l'édifice. Disponible 1er février. \$232, par mois. Appelez après 5 00 p.m. 332-9418 13-1-75

AUTOS À VENDRE

PONTIAC Laurentien, 1964, 60,000 milles, parfaite condition. \$325. Tél.: 387-3265 15-1-75

COURS PRIVÉS

MATHÉMATIQUES: cours privés recyclage: primaire, secondaire I et II. Programme officiel. Attention - individuel. Tél.: 276-3896 ou 277-5698 10-1-75

LANGUE CHINOISE: cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481 ou 671-9578. M. Yu. 10-1-75

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, face pente, 5 1/2, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-2-75

DEMANDES D'EMPLOI

SECRÉTAIRE MÉDICALE, 8 ans d'expérience dans hôpital, mariée, aime travailler dans bureau de médecine, temps complet ou partiel. Tél.: 351-0122 11-1-75

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 389-2137. 669-2547. J.N.O.

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA Les professeurs qualifiés sont invités à présenter une demande pour les postes d'enseignement suivants, libres dans le moment.

- FRANÇAIS ET ANGLAIS (demi-temps)
- ANGLAIS
Ecole Secondaire Belcourt, 675 rue Church, Ottawa, Ont. K1K 3K1
Tél.: 613-745-0041

- ANGLAIS
- LECTURE CORRECTIVE
- DACTYLOGRAPHIE
Ecole Secondaire Cartier, 225 rue Donald, Ottawa, Ont. K1K 1N1
Tél.: 613-745-9155

- FRANÇAIS JUNIOR (seulement à la fin janvier)
Ecole Secondaire Champlain, 281, rue Lanark, Ottawa, Ont. K1Z 6R8
Tél.: 613-745-1039

- ANGLAIS (niveau 1, demi-temps)
Ecole Secondaire Charlebois, 2525 Promenade Alta Vista, Ottawa, Ont. K1V 7T3
Tél.: 613-731-7212

Veuillez présenter votre demande par écrit ou téléphoner au Directeur des Ecoles. 11-1-75

COURS D'ANGLAIS à domicile, professeur expérimenté. Débutants, moyens, avancés accent mis sur conversation. Tél.: 733-2484 13-1-75

FEMMES DEMANDÉES

MICHELIN

recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

D'expression française ayant une maîtrise de sa langue maternelle ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit.

La candidate idéale:

- possèdera 5 à 10 ans d'expérience;
- pourra rédiger de la correspondance dans les 2 langues d'après quelques directives générales;
- saura planifier, organiser et préparer voyages et conférences.

Nous offrons:

- Bon salaire;
- Stabilité d'emploi;
- Nombreux avantages sociaux

Pour poser votre candidature téléphonez à:

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PNEUS MICHELIN LTÉE.
5858 chemin de la Côte-des-Neiges,
Montréal 249, P.Q.
Tél.: 735-4761, poste 210 11-1-75

MICHELIN

HOMMES DEMANDÉS



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERTS ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

Santé et Bien-être social Canada
Direction des services médicaux
Frobisher Bay (Territoires du Nord-Ouest)

RECHERCHE CHARPENTIER/PEINTRE

\$5.01 l'heure (en cours de révision)
(Plus indemnités d'isolement) Concours: 74-NHW-NWT-BZ-167(10)
Effectue des réparations et de petits travaux de rénovation à l'hôpital, dans les infirmeries et dans les autres installations de la région.

ÉLECTRICIEN

\$5.40 l'heure (en cours de révision)
(Plus indemnités d'isolement) Concours: 74-NHW-NWT-BZ-168(10)
S'occupe de l'entretien et des réparations de tous les appareils électriques, y compris les instruments de contrôle, les réseaux de communication et l'appareillage d'urgence des diverses installations.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES:

Dans les deux cas, l'intéressé doit être qualifié dans un des métiers de la construction ou posséder une formation équivalente et de l'expérience. La connaissance de l'anglais est essentielle. Le Ministère fournira un logement du gouvernement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

La formule (MAN 701E-S) "Demande d'emploi", disponible dans les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada et dans les Centres de main-d'œuvre à proximité, doit être envoyée avant le 23 JANVIER 1975 à l'adresse suivante:

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA
BUREAU RÉGIONAL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
1401 BAKER CENTRE
10025 - 106^e RUE
EDMONTON, ALBERTA

AUX SOINS DE: K. ACKROYD

Prière de mentionner le numéro de concours approprié pour chaque poste.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ces concours.

10-1-75

ÉDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

Langue seconde

A plein temps pour l'enseignement du français à des cadres de compagnies dans la région de l'Outaouais.

Qualifications:

- Certificat L.F.I.
- Certificat L.F.I.
- Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes.
- Toutes les qualifications de base d'enseignement.
- Français comme langue maternelle.
- Personnalité très dynamique.
- Age de 25 à 40 ans.

Veuillez téléphoner à:

849-6236

11-1-75

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

A.A.A. RENOVATION ROYAL. Rénovation, décoration, planification: salle de jeux, cuisine, sous-sol et salle de bain. Estimation gratuite. Tél.: 687-1469 22-1-75

FEMMES DEMANDÉES

DACTYLO-STENO demandée pour bureau de comptables agréés, Place Victoria. Doit être bilingue. Expérience antérieure dans bureau de comptables agréés aiderait mais non nécessaire. Appelez: 861-0931. 11-1-75

FERMES À VENDRE

Cantons de l'Est
"56 acres et l'indépendance"
Magnifique ferme, 56 acres, bungalow avec grange 60' x 24', 5 1/2 pièces, construction 1968, grange 24' x 40'. De grands espaces verts. Un beau boisé. Prix: \$27,500. (Photo M.L.S.) Michel Duchesneau 378-9821 frais virés.
Immobles Westgate, courtiers 11-1-75

HOMMES DEMANDÉS

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA recherche des **INGÉNIEURS EN ÉLECTRONIQUE FONCTIONS**
La Direction des télécommunications d'Ottawa a besoin d'ingénieurs afin de concevoir et de traiter des signaux. Ces postes seront disponibles en avril 1975.

EXIGENCES
Baccalauréat en génie électrique /électronique ou admissibilité à la profession d'ingénieur au Canada et plusieurs années d'une expérience pertinente comportant du travail avec des mini ordinateurs.

EXIGENCES LINGUISTIQUE
La connaissance de la langue anglaise est essentielle pour ce poste.

TRAITEMENT
Jusqu'à 19 817 dollars par année selon la formation et l'expérience.

Veuillez fournir par écrit seulement, les détails académiques complets ainsi que l'expérience à:

Dossier:
842-1251, poste 345
Bureau des Soins Infirmiers,
Hôpital Neurologique de Montréal,
3801, rue Université,
Montréal 112. 13-1-75

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

HÔPITAL NEUROLOGIQUE DE MONTRÉAL

(Hôpital d'enseignement affilié à l'Université McGill.)

recherche des

• INFIRMIÈRES AUTORISÉES

et

• TECHNICIENS EN SALLE D'OPÉRATION

Pour occuper des postes à temps plein ou partiel dans la salle d'opération.

Un programme d'orientation et de service des fournis.

Veuillez faire votre demande par écrit ou par téléphone.

842-1251, poste 345
Bureau des Soins Infirmiers,
Hôpital Neurologique de Montréal,
3801, rue Université,
Montréal 112. 13-1-75

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal.

Direction des services infirmiers

• INFIRMIERS(ES) AUTORISÉS (ES)

• INFIRMIERS(ES) - AUXILIAIRES

L'Hôpital Notre-Dame requiert les services d'infirmiers (es) autorisés(es) et d'infirmiers(es) - auxiliaires pour combler des postes vacants, à temps complet, dans différentes unités de soins.

Les candidats(es) devront être en règle avec leur Corporation Professionnelle.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au:

Bureau d'Emploi,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal. 13-1-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Très beau cottage en brique, détaché, en parfaite condition offrant: rez-de-chaussée: vaste hall, très grand salon, boudoir avec foyer naturel, salle à dîner spacieuse, cuisine entièrement rénovée avec salle à déjeuner séparée, "powder-room" et grand placard. À l'étage: 3 grandes chambres à coucher, plus un boudoir avec foyer naturel, 2 salles de bains complètes. Sous-sol: grande salle familiale avec foyer naturel, "powder-room", plusieurs pièces de rangement. Boisées en chêne au 3 niveaux, poutres au plafond, planchers de chêne également. Garage chauffé. Appelez Agent inscripteur: Stella Mongeau, Bur.: 849-4553, rés.: 342-5747.

SHERBROOKE TRUST

courtiers 13-1-75

OUTREMONT

Joli cottage, 4 chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain, cuisine moderne, salon - salle à manger combinées. Hypothèque intéressante. Excluse.

NOUVEAU-BORDEAUX

Élégant bungalow brique et pierre, 3 chambres à coucher, salon, salle à manger séparée, cuisine toute équipée. Magnifique sous-sol avec 2 chambres supplémentaires, 1 1/2 salle de bain. Garage, magnifique jardin. Occupation immédiate. Excluse.

LAVAL-SUR-LE-LAC

Propriété exceptionnelle, bungalow, 4 chambres à coucher, immense salon avec foyer, 2 1/2 salles de bains, piscine. Magnifique terrain paysagé 33,000 p.c. avec arbres adultes. Garage double avec appartement au-dessus. Vue sur piscine. Salon cathédrale, 2 chambres à coucher. Faut voir. M.L.S. Contactez Micheline Codere, 731-6815 ou 274-3239. Town of Mount Royal Realities courtiers 10-1-75

ST-LAMBERT

"Résidence de prestige"

Idéal pour professionnel, homme d'affaires, etc. Situé près du club de golf. Cette propriété offre toutes les commodités: salon spacieux avec foyer en pierre naturelle, 5 chambres à coucher, salle de jeux au sous-sol, terrain paysager avec piscine chauffée. Une visite vous convaincra. Visitez avec Huguette L. Godin 651-1000 ou soir et week-end 672-1839 (M.L.S.).

MONTRÉAL TRUST

courtiers 10-1-75

IBERVILLE: maison 2 logements, 1 x 6 pièces, 1 x 4 pièces. Grand terrain, garage. Prix: \$14,000. M.L.S. Odette Gagné, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 10-1-75

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

OUTREMONT: Désirons acheter duplex 3 ou 4 chambres. Tél.: 336-5457 ou 271-0844. 11-1-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE: Bord du Richelieu. Cottage centenaire tout brique. Possibilité 15 pièces. Terrain 100' x 263', site et architecture exceptionnels. Photo M.L.S. Irène Roy 467-0581 ou 653-7841. Immeubles Carbonneau, courtiers. 10-1-75

RIVE-SUD: Jolie maison canadienne rénovée, 7 pièces, propre comme un bijou. Beau terrain, à la campagne. 35 minutes du centre-ville. Seulement \$17,000. Photo M.L.S. Odette Gagné, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 10-1-75

BOIS DES FILLES: Split-level pierre et brique, sous-sol fini avec bar, plancher marquetterie, garage. Propriété construite près de la rivière. Nombreux extras, \$39,800. M.L.S. Pascal Goulet 622-4301 ou 435-9401. Immeubles Westgate, Courtiers. 13-1-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Horizontalement

- 1-Recherche d'un idéal. —
- 2-Petit cube. —
- 3-Matière noire déposée par la fumée. — Quatre saisons. — Talus en terre pour protéger les plantes et les arbustes contre les intempéries.
- 4-Ornement en forme d'oeuf. — Conseillère secrète mais écoutée.
- 5-Se dit de l'endroit où l'on est né (fém.). — Feuilles du thier.
- 6-Eloge exagéré.
- 7-Solipède. — Elle tire avec une arme à feu.
- 8-Pénurie. — Triage.
- 9-Parcours des yeux. — Pronom personnel. — Epoux.
- 10-Créte. — Mesure de capacité ou de poids usitée dans les possessions d'Espagne et du Portugal.
- 11-Dans l'Antiquité, conducteur de char. — Sulfate double d'aluminium et de potassium.
- 12-Se dit d'un cheval dont la robe, d'une seule couleur, est entre le blanc et le bai. — Accable de dettes.

Large cuvette de métal ou se font des ablutions à grande eau.

- 4-Conscience. — Interjection. — Qui a une saveur rude et désagréable.
- 5-Chemin de halage. — Aile antérieure de certains insectes. — Iridium.
- 6-Commerce d'images. — Durée de la vie.
- 7-Nom donné à diverses espèces de cassier d'Afrique et d'Asie. — Voie de communication.
- 8-Manganèse. — Soutenu par des rames.
- 9-Pour soutenir provisoirement une construction. — Avalé. — Fils de Loth.
- 10-Qu'on doit détester.
- 11-Morceau de musique pour deux voix ou deux instruments. — Méprise.
- 12-Supporte tout le poids du véhicule. — Deux. — Venu au monde.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 VAILLANCE JE
2 OMNIUM REVER
3 LECTRICITE QUI
4 TRE CROCONS G
5 GERONTOLOGIE
6 ETIN SERIN
7 RUADE SEVENT
8 VILLI YEMEN H
9 TENURE AG SR
10 RI MOUSTIQUE
11 OTAT TEE IN
12 PECTINE NINE



AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

6) Chichicastenango, le danger du tourisme

La sierra guatémaltèque s'élève à des altitudes impressionnantes, et culmine à plus de 13.000 pieds. Entre les sommets et les cônes volcaniques s'étendent de hauts plateaux où s'agrippent des villages presque inaccessibles. Ces villages gardent encore la vie paisible et traditionnelle des ancêtres. Peu touchés par le "progrès", ils s'occupent tranquillement de leurs campagnes et vivent simplement les mêmes existences, répétées de génération en génération depuis des siècles. Chichicastenango était un de ceux-là, mais l'asphalte du "progrès" amène aujourd'hui, de nombreux autobus remplis de touristes à la recherche d'"indigènes" typiques.

Chichicastenango compte près de 40.000 habitants, mais sa vocation agricole, son organisa-

tion et son aspect campagnard lui valent encore l'appellation de "pueblo" et non de "ciudad". Les maisons basses rampent sous leurs toits de grosses tuiles rondes, le long des rues étroites et perpendiculaires. Des grilles aux fenêtres, des murs épais de crépis blanchi, de lourdes portes enlèvent une vie secrète. Quand le soleil tape, dans l'après-midi il n'y a personne; mais la fraîcheur habituelle de la température n'emprisonne pas les gens derrière leurs barreaux. Au contraire, les rues et la place sont animées, les passants joyeux, peu pressés, s'interpellent, rient entre eux, discutent et gesticulent bruyamment.

Jeudi et dimanche sont jours de fête à Chichicastenango. Le grand marché attire toute la région. Dès le mercredi soir, on

dresse les stands de toiles sur la place de l'église. Trop petite pour contenir toutes les tentes, on ferme les rues du centre pour permettre l'installation de tous les commerçants. Les hommes s'entraident, laissant la jalouse concurrence de côté. Les femmes sur des poêles de fortune font griller des épis de maïs tandis que les enfants, espérilles, courent entre les barreaux de toile. Dès le matin, avant le jour, les paysans des environs commencent à affluer emmitouflés douloureusement dans leurs ponchos tissés; leurs gros paniers chargés de légumes et de fruits sur la tête, en chantant ou en parlant tranquillement, ils montent lentement vers la place centrale en longues files de silhouettes noires. À l'aurore, les portes de l'église s'ouvrent; la messe, mélange de

rites catholiques et mayas, inaugure par la prière et le recueillement la journée des affaires. Une forte odeur d'encens, mêlée aux senteurs de poussière et de toile chauffée par un soleil déjà brûlant, enveloppe le marché qui commence. Musiques exotiques de flûtes indiennes en terre cuite, tambourins, chants, broderies criardes, rigolades, on échange, on troque, on vend, on achète. Chichicastenango, petit village assoupi explose en fête spontanée. Les marchands de vêtements, graves et calmes, sentant le tissu neuf, informent le client sur leurs étoffes. Les potiers, silencieux, installent leur fragile marchandise; les marchands de fruits et de légumes, rouges, entre deux éclats de rire haranguent les passants amusés. Le couteleur,

par YVETTE et JEAN-MARIE BALARD

magicien inquietant, épate les garçons par les démonstrations d'habileté au poignard. Les hommes discutent des outils et des machettes qu'ils doivent remplacer. Les cantines, aux odeurs piquantes, rassemblent dans une cohue indescriptible leurs clients à jeun depuis la veille. C'est un super festival de sons, de musique, d'odeurs et de couleurs.

Non loin, dans le cimetière, sur un petit autel aménagé dans un calme profond ont lieu, à heures fixes, des sacrifices d'animaux; selon des rites millénaires, toujours très vivaces, on voudrait ainsi amener les dieux correspondants à favoriser les bonnes affaires... et la venue des touristes, plus nombreux et plus riches surtout.

Le voeu commence à se réaliser vers les dix heures du matin lorsque, en rang par deux ou trois, disciplinés et inquiets derrière un guide blasé, les "touristes" entrent dans la place. Les sacs à main fermés et tenus solidement, le porte-feuille dans la poche boutonnée et les appareils de photos en bandoulière, ils avancent nus dans leurs bermudas fleuris, sous l'oeil rieur des commerçants. Oscar et Victor, deux amis rencontrés là-bas, nous expliquent pourquoi les touristes ne sont pas plus appréciés.

"Ils sont 'tontos' (stupides en français) et ne savent rien de la valeur des choses. Ils pensent tout avoir par l'argent et ne respectent rien, ni nos croyances, ni nos coutumes, ni notre vie".

Oscar précise que tous les étrangers ne sont pas comme cela. "Nous aimons beaucoup les Anglais d'Angleterre, les Suisses, les Belges et les Hollandais".

Et Victor d'ajouter en acquiesçant: "Ils sont propres et bien habillés. Ils respectent les gens et restent très discrets. Ça, c'est normal quand on va chez quelqu'un".

Le touriste le moins désiré est le "gringo". Le "gringo" est un anglophone des Etats-Unis ou du Canada indistinctement, un peu beatnik sur les bords, feignant la misère calculée mais peu appréciée.

"Hypocrites, sales et voleurs, tous, voleurs!".

Ce jugement sévère nous a poussé à faire plus attention à perfectionner notre espagnol et à faire ressortir nos origines québécoises et francophones.

On connaît les touristes à Chichicastenango, et on sait s'en servir: les prix triplent, vertigineuse inflation, l'agressivité monte et finalement les injures apparaissent. Les Québécois sont-ils des gens hostiles, un peu sauvages? Ont-ils une bonne éducation, au moins? Pourquoi nous en veulent-ils? Jalousement notre argent? Autant de questions naïves pourrait-on se poser devant telle attitude.

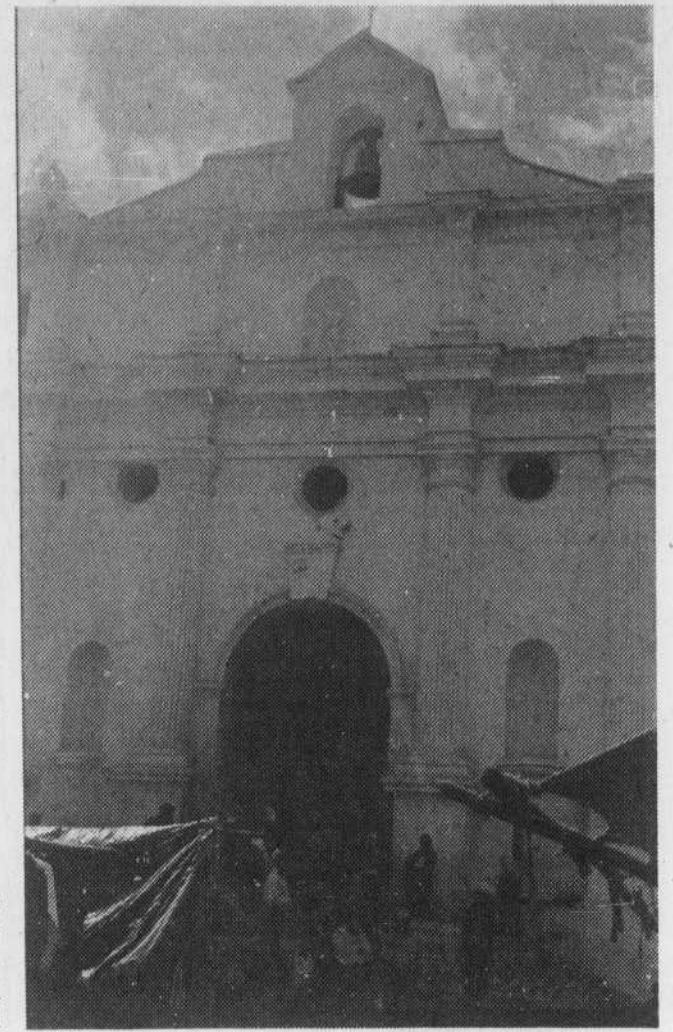
Chichicastenango nous a donné la solution. Le touriste "gringo" est une personne qui parle anglais et ne conçoit pas que des marchands ou des serveurs ne connaissent pas cette langue, ils s'en offensent même et renvoient dédaigneusement la personne venu les aborder gentiment. De plus, ils

ont payé, ils ont tous les droits, ils veulent tout savoir, même ce qui ne les regarde pas, profiter au maximum des vacances.

La petite église du village reste ouverte toute la journée et les cérémonies, offrandes et confessions s'y succèdent jusqu'au soir. La piété des Indiens est d'une profondeur émouvante et tout respire la bonté et la sincérité. Ils prient à genoux en balançant des encensoirs de fortune et déposent cierges et épis de maïs au centre de l'église en remerciement pour l'amour du dieu blanc à barbe blonde. Les touristes se promènent au milieu et admirent ce spectacle typique, tellement "primitif".

"Oh, regarde, celle-là, là-bas, elle n'a même pas de soutien! Prends-la en photo... non de face... pardon, ça vous ferait rien de vous reculer un peu, c'est mieux pour le flash..." etc. "And now, ladies and gentlemen, l'église. Le maître-autel date de l'époque de sa construction (!). Ici, à ma gauche, les indigènes prient à la façon ancienne des Mayas. Deux minutes pour les photos, et nous poursuivons la visite".

Certains trouvent très amusant de jeter une poignée de monnaie à un groupe d'enfants pour les photographier en train



de se battre et ramener ainsi un souvenir inoubliable des pays du tiers-monde.

C'est tout cela le danger du tourisme. Sommes-nous si gâtés, si prétentieux? Polluons-nous le monde au point de se faire haïr, sommes-nous inconscients?

En tout cas, cela déteint et devient néfaste et pitoyable. Je me rappellerai toujours ce bambin de trois ou quatre ans ne connaissant pas encore parfaitement sa langue maternelle me tirant par la manche: "For twenty-five cents, you can take a picture of me..."



échos touristiques

■ Selon un sondage, les sept grandes merveilles des Etats-Unis sont la ville de New York, les chutes Niagara, le grand canyon de l'Arizona, le parc national Yellowstone dans le Wyoming, le mont McKinley en Alaska, les arbres géants de la Californie, les volcans des îles Hawaii et les Everglades de la Floride.

■ La conférence mondiale sur les courses sous harnais se tiendra à Oslo, Norvège, du 2 au 8 juin, 1975.

■ Le prochain festival international de Bergen Norvège, aura lieu du 21 mai au 4 juin. Ce festival international de musique, théâtre, folklore et ballet revient à chaque été depuis 1952.

■ On vient tout juste d'annoncer l'implantation à Voss, Norvège, d'un nouveau centre de

tourisme international comprenant un hôtel de 600 lits, un centre de congrès, deux remontées mécaniques pour les skieurs et un centre commercial.

■ Le "train troll" des chemins de fer nationaux norvégiens circulera de nouveau en 1975 entre Oslo et Bergen, et cela chaque jour depuis le 1er juin jusqu'au 24 août. Arrêt d'une heure à Finse, à 4.200 pieds d'altitude, pour un déjeuner de truite fraîche de montagne, et consommations servies dans le train.

■ La Norvège est l'un des 17 pays du Conseil d'Europe qui a décrété que 1975 sera l'année de l'héritage architectural. Le conseil a sélectionné 43 localités comme projets témoins de la solution des problèmes que présente la conservation de vieux

édifices dans un environnement moderne. En Norvège, les localités choisies sont le petit village de pêcheurs de Nusfjord, dans les îles Lofoten, la ville minière de Roros et la ville de Stavanger. Celle-ci célébrera d'ailleurs son 850e anniversaire en 1975.

■ Il y aura en février, au centre de ski Holmenkollen, Norvège, quatre sessions d'entraînement pour le ski de fond, au tarif tout-compris de \$275 pour une semaine. A ce prix on doit ajouter le tarif d'excursion 1/3 jours de \$377 au départ de Montréal avec un groupe d'au moins dix personnes. Cela revient à \$612 en incluant les tarifs aériens, les services connexes, les trois repas par jour et les cours. Il faut réserver au moins trois semaines à l'avance.

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 985-5960 "Serpico" 9:30 et "La barbe à papa" 7:15
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2563 "Intime rapport au collège des filles" 2:40, 5:00, 9:25 et "Amérique à nue" 1:10, 4:30, 7:55
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 655-4386 "Towering in ferro" 12:10, 3:10, 6:10, 9:10
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3312 "Airport 1975" 7:15, 9:15
AVENTURE: 1224 ave. Greene, Westmount 937-2747 "Little prince" 1:00, 2:40, 4:20, 6:00, 7:40, 9:15
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932 "Room 12" 1:20, 4:15, 7:05, 9:55 "3 on water bed" 12:00, 2:50, 5:40, 8:30
BERRY: 1280 St-Denis 878-2424 "Le canard" 1:50, 5:45, 9:45 et "Cult pour une corde" 12:05, 4:00, 7:55
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Ninotchka retire aussi son pantalon" 12:50, 4:00, 6:50, 10:00 et "Les cracks au lit" 2:10, 5:25, 8:30
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180 "Le chaud lapin" 2:05, 5:45, 9:25 et "Les brutes dans la ville" 12:30, 4:10, 7:50
CHAMPLAIN: 815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Un justicier dans la ville" 2:45, 6:15, 9:45 "Les durs" 1:00, 4:30, 8:00
CHEVALIER: 1590 St-Denis 885-3222 "Le monton errant" 12:30, 2:50, 5:10, 7:30, 9:50
CINEMA 2001: 855 Decarie 277-2001 "La planète sauvage" 6:30, 9:00, 9:30
CINEMA V: 5550 Sherbrooke 489-5559 (Sage) "Habi Jacob" 6:20, 9:45 "Mary me, marry me" 8:05, (Salle bleue) "Pourquoi la rage" 8:00
CINEMA DE PARIS: 886 Ste-Catherine O. 961-2996 "Les Indes s'en vont en guerre" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
CINEMA LE ART: 3181 Belanger E. 722-0362 "La corne de rhinocéros" 8:10 et "La montagne sacrée" 6:00, 10:00
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "L'annuaire" 9:15, "Sentimentalement vôtre" 7:30
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Island at the top of the world" 12:45, 2:55, 5:05, 7:15, 9:25
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Gatsby le magnifique" 6:50, 9:30
DAUPHIN: 2336 Boudrien 721-6060 (Salle Renoir) "Toute une vie" 7:00, 9:30 (Salle Laren) "Mon oncle est personne" 7:20, 9:30
ELECTRA: 114 Ste-Catherine E. 523-9177 "Le feu au doigt" 12:30, 3:30, 6:30, 9:30 "Ecole d'amour pour jeunes filles" 2:05, 4:05, 6:05
EELYSSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Renoir) "Amarcord" de Fellini 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 10:00 (Salle Eisenstein) "Quatre

nuits d'un rêveur" 1:00, 3:10, 5:20, 7:30
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600 "Les beaux dimanches" 7:30, 9:30
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les bidasses s'en vont en guerre" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Les aventures de Pinocchio" 6:20, 9:50
KENT: 8100 Sherbrooke O. 489-9707 "2001 Space Odyssey" 12:30, 3:10, 5:45, 8:30
LOEWIS: 954 Ste-Catherine O. 866-3851 "The Godfather II" 12:45, 4:20, 8:00
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les aventures de Pinocchio" 6:20, 8:50
MERCER: 4260 Ste-Catherine E. 555-6224 "L'annuaire" 7:55 et "Sentimentalement vôtre" 6:20, 10:00
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Death wish" 2:30, 6:15, 10:15 et "Serpico" 12:15, 4:00, 8:00
OUTREMENT: 1248 Bernard O. 277-4145 "The emigrants" 6:00 et "The new land" 9:00
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Man with the golden gun" 12:20, 2:35, 5:00, 7:10, 9:30
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le troc infernal" 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 9:40
PLACE DU CANADA: Hotel Champlain 377-Dorchester O. 866-2644 "Front page" 7:15, 9:15
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Night porter" 12:20, 2:30, 4:40, 6:50, 9:00
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Night porter" 12:20, 2:30, 4:40, 6:50, 9:00
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Black Christmas" 12:15, 2:05, 3:55, 5:45, 7:35, 9:30
PLAZA: 4505 St-Hubert 274-6155 "Le chaud lapin" 2:05, 5:45, 9:25 et "Les brutes dans la ville" 12:30, 4:10, 7:50
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Prison babies" 1:10, 4:00, 7:00, 10:00 et "Obscene house" 11:50, 2:40, 5:40, 8:30, 1:35, 7:55
RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-3125 "Journal secret d'une prison de femmes" 2:30, 6:10, 9:30 et "Marchand de filles" 1:10, 4:35, 7:55
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-3125 "Les aventures d'une jeune veuve" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
SAINT-DENIS: 1594 Saint-Denis 4211 "Une coquette en ballade" 12:30, 4:15, 8:05 et "La chevauchée vers l'ouest" 2:05, 5:30, 9:40
SEVILLAS: 2155 Ste-Catherine O. 922-1139 "Earth Quake" 12:30, 2:50, 4:00, 7:15, 9:30
SNOWDON: 5225 Decarie 482-1322 "Black Christmas" 1:35, 3:30, 5:30, 7:30, 9:35
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Night porter" 12:25, 2:40, 4:55, 7:05, 9:20

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9:10 Ouverture et horaire
9:15 Les Orléans
9:30 Les 100 tours de Centour
9:45 En mouvement
10:00 Minute Mousmoute
10:15 Fabio, le magicien
10:30 Temps libre
11:00 Les recettes de Juliette
11:30 Histoires sans paroles
12:00 Le monde en liberté
12:30 Les coqueluches
1:30 Téléjournal
1:35 Femme d'aujourd'hui
2:30 "Chronique d'un bouffon" (comédie satirique tchèque)
4:00 Bolino
4:30 Grigot et Delicat
5:00 Taran
6:00 Temporel
6:30 Actualités 24
7:30 "Lune de miel aux ories" (comédie - Amielson 1970)
9:30 Destination monde
10:00 "L'Italie"
10:00 La flèche du temps
10:30 "La navette spatiale"
10:50 Téléjournal
10:50 Nouvelles du sport et météo
11:00 Appellez-moi Lisa
12:00 Les Espions

CBC F 10

5:57 Sign-on
6:00 University of the air
6:30 Ed Allen
7:00 Canada A.M.
7:30 Ramper Room
9:00 Yogo
9:30 The community
10:00 Dick Van Dyke
10:30 McGowan and Co
11:00 Definition
11:30 The art of cooking
12:00 The Flintstones
12:30 "Second chance" (drame-1971)
2:30 Somerset
3:00 American World
4:00 What's the good word
4:30 Pay cards
5:00 Truth or consequences
5:30 It's your move
6:00 Pulse
7:00 Just for laughs
7:30 Funny Farm
8:00 Streets of San Francisco
9:00 Police surgeon
9:30 Maxwell
10:00 Kung FU
11:00 The CTV National News
11:30 Pulse
11:50 Loto-Perfecta
12:00 Thursday night feature movie: "Pumpkin ester" (drame-1964)

CFTM 10

7:40 Horaire-Bienvenue
7:45 Bonjour Montréal
8:45 Les bouts d'chou
9:15 36-24-36
9:30 Pour vous mesdames
11:00 Personalités
11:30 La famille Stone
12:00 Les p'tits bonshommes
12:30 Les tannants
1:30 Au jour le jour
2:30 "Alina fille de la nuit" (drame - Italien 1952)
4:00 Patoville
4:30 Jimmy
5:00 Les Champions
6:00 Parle, parle, jase jase
7:00 Le 10 vous informe
7:30 Jeudi 7h30
"Chef de patrouille" (drame de guerre - Américain 1967)
9:30 Vrai ou faux
10:00 Toute la ville en parle
10:15 Loto perfecta
10:20 Les Nouvelles TVA
11:00 La couleur du temps
11:15 "La vieille dame ingénu" (étude psychologique - français 1964)
12:45 "Un certain désir" (drame - Ger. français 1964)
2:15 Le 10 vous informe
2:30 Fin des émissions

CFTM 10

8:30 - Mon ami
8:45 Friendly giant
9:00 U.K. Magazine
9:30 Quebec school telecast
10:30 Mr. Dressup
11:00 Sesame Street
12:00 Elwood Glover's Luncheon Date
1:00 Hollywood and the movies
2:00 Coronation Street
3:00 What's new
3:30 Juliette and friends
3:30 Take 30
4:00 Family court
4:30 Hi-diddle Day
5:00 What's new
5:30 The Partridge Family
6:00 City at six
7:00 Sport Quebec
7:30 House of Pride
8:00 Carol Burnett Show

CBMT 10

8:30 - Mon ami
8:45 Friendly giant
9:00 U.K. Magazine
9:30 Quebec school telecast
10:30 Mr. Dressup
11:00 Sesame Street
12:00 Elwood Glover's Luncheon Date
1:00 Hollywood and the movies
2:00 Coronation Street
3:00 What's new
3:30 Juliette and friends
3:30 Take 30
4:00 Family court
4:30 Hi-diddle Day
5:00 What's new
5:30 The Partridge Family
6:00 City at six
7:00 Sport Quebec
7:30 House of Pride
8:00 Carol Burnett Show

CBMT 10

8:30 - Mon ami
8:45 Friendly giant
9:00 U.K. Magazine
9:30 Quebec school telecast
10:30 Mr. Dressup
11:00 Sesame Street
12:00 Elwood Glover's Luncheon Date
1:00 Hollywood and the movies
2:00 Coronation Street
3:00 What's new
3:30 Juliette and friends
3:30 Take 30
4:00 Family court
4:30 Hi-diddle Day
5:00 What's new
5:30 The Partridge Family
6:00 City at six
7:00 Sport Quebec
7:30 House of Pride
8:00 Carol Burnett Show

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: The amazing Kreskin - 20h
THEATRE MAISONNEUVE: Amalia Rodriguez - 20h30
THEATRE PORT ROYAL: "Sea Horse" E. J. Moore - 20h30

il vous faut désormais un visa pour entrer en Australie

Si vous allez en Australie, soit comme touriste ou comme résident, rappelez-vous que vous devez avant tout faire une demande de visa. Cette formalité concerne sans exception tout citoyen du Canada, d'Angleterre ou des autres pays membres du Commonwealth (exception faite, bien entendu, des citoyens australiens voyageant avec un passeport australien) et ce, à partir du 1er janvier 1975.

Les demandes et enquêtes relatives à l'obtention de ce visa devraient être faites au Bureau du gouvernement australien de votre région:

Haut Commissariat d'Australie
90, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4 (Tél: 236-0841)

Bureau commercial d'Australie
Suite 811
1155 ouest, boul. Dorchester
Montréal (Québec)
H3B 2H8 (Tél: 875-2000)

Bureau commercial d'Australie
C.P. 69
Commerce Court Postal Station
Toronto (Ontario)
M5L 1B9 (Tél: 367-0783)

Bureau commercial d'Australie
Suite 500
1055 ouest, rue Hastings
Vancouver, C.B.
V6E 2E9 (Tél: 684-1177)



réchauffez-vous sous le soleil de

tunis

\$235 3 semaines ou plus à Hammamet à partir de \$235. par personne, en chambre double, plus tarif aérien \$467. Toute semaine additionnelle: \$60. seulement.

- HOTEL DE PREMIERE CLASSE SUR LA PLAGE — LE PHENICIA
- PETIT DEJEUNER ET DINER A TOUS LES JOURS
- EXCURSIONS, TRANSFERTS, POURBOIRES ET TAXES
- DEPARTS TOUS LES VENDREDIS DE MONTREAL

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

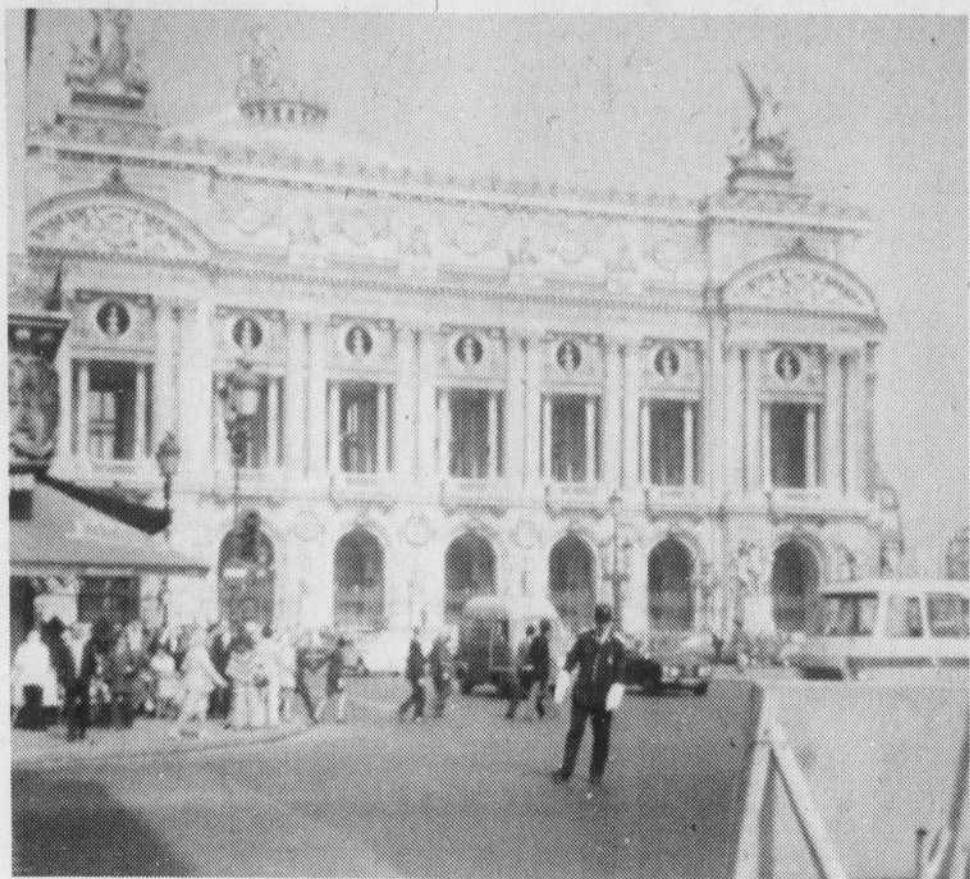
SABENA OU COMMUNIQUEZ AVEC L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME DE TUNISIE A (514) 866-1621 OU COMMUNIQUEZ AVEC SABENA A (514) 861-9295 (MONTREAL)

(DUREE MAXIMUM DU SEJOUR - 6 SEM.)

Voyage à Paris

par URGEL LEFEBVRE

Petits hôtels et restaurants pas chers



Un agent de la paix dirigeant la circulation place de l'Opéra, à Paris.

Maintenant que j'ai visité la Ville sainte et la Ville éternelle, je m'en vais vers Paris, sur les ailes d'Alitalia, en songeant au petit groupe d'amis qui m'attendent dans la Ville lumière pour m'y faire découvrir certains petits hôtels et petits restaurants d'un prix abordable.

Sitôt arrivé, je m'installe, comme nous l'avions convenu, à l'hôtel Prince-Albert, sis au 5 de la rue Saint-Hyacinthe, presque en face de l'hôtel Les Tuileries. J'apprends alors que mes amis ont fait le trajet Montréal-Paris au cours de la nuit, qu'ils ont déjà mangé dans un petit restaurant pas cher et qu'ils sont au théâtre d'Orsay où l'on joue "Harold et Maude". Ils comptent me voir ce soir, après le théâtre, au Pied de Cochon, un restaurant des anciennes Halles de Paris. Je les retrouve donc au 6 Coquillière, où des caisses de coquillages de toutes sortes, en étalage le long du trottoir, mettent en appétit.

Nous voici au 3^e étage, dans une petite salle pour quinze, saluant avec joie l'arrivée des plats de fruits de mer variés, allant des huîtres et des moules jusqu'aux oursins et au bouquet de crevettes. Puis c'est le pied de cochon grillé pour tout le monde, à deux exceptions

près... mais le carré d'agneau est également excellent. Au blanc Sancerre succède joyeusement le beaujolais Villages. La conversation devient très animée, les femmes rayonnent de beauté, les hommes s'efforcent de faire pétiller leur esprit.

On apporte le plateau de fromages que tout le monde se contente de dévorer des yeux, à l'exception du plus mince qui n'a pas à se soucier de sa ligne et se tape du chèvre, du roquefort et du brie, quitte à rétablir l'équilibre par un dessert-digestif: les cerises à l'eau-de-vie. "Alors Renée! Alors Jocelyne! c'est ça que vous appelez un petit restaurant de Paris?"

— Ne t'en fais pas! demain nous t'emmènerons dans de vrais petits restaurants parisiens.

Des joueurs de guitare font leur apparition dans l'embrasure de la porte et: "En avant la musique sud-américaine!" L'euphorie atteint son paroxysme, un convive bâti en athlète se transforme en maître de cérémonie. Les musiciens jouent à cordes-que-veux-tu... Guantanamera! Nous chantons tous en chœur. L'élan est donné. Il est tout près de 2 heures du matin, et d'aucuns n'ont pas dormi depuis 36 heures. En-

core un effort et nous voici tous en route pour regagner nos petits hôtels charmants de la rue Saint-Hyacinthe, derrière la place du marché Saint-Honoré. Nos lits de cuivre jaune bien astiqués nous attendent. Je pose l'oreiller au centre du traversin et je plonge dans le sommeil.

Le lendemain matin, par un temps incertain, nous nous rendons à la place de la Contre-carpe pour batifoler dans le quartier Mouffetard et surtout dans la rue qui porte ce nom peu banal et dont le marché public est d'un pittoresque achevé.

C'est la cohue rue Mouffetard, derrière la très ancienne église Saint-Médard, durant les heures de marché. Près d'une chevaline bien identifiée par son enseigne à têtes de cheval dorées, tout à côté de l'étal d'une marchande d'andouilles, boudin noir, boudin blanc, deux amuseurs d'enfants, drôlement vêtus et portant haut-de-forme, créent autour d'eux un grand cercle de badauds. Pendant que l'un tourne le rouleau d'images d'un simulateur de théâtre à rideaux de velours, l'autre scande le boniment de son compère en jouant de l'accordéon. Dans des boîtes posées sur le pavé les pièces tombent pour que les enfants puissent rester bouche bée.

Les Caraïbes

British
airways

Paris: la colonne Vendôme ou colonne de la Grande Armée, haute de 44 mètres.

SUISSE

Villars, balcon des Alpes vaudoises

Villars, c'est un merveilleux balcon, qui s'étire à 1200 mètres d'altitude, au cœur des Alpes vaudoises, face à un panorama grandiose composé de quantité de cimes dont les plus prestigieuses sont certainement les Dents du Midi. Et avec cela du soleil à profusion du matin jusqu'au soir, en toute saison, car le brouillard qui, parfois, recouvre la vallée du Rhône, ne parvient que bien rarement jusqu'à Villars. Voilà pourquoi, depuis bien longtemps, Villars jouit d'une réputation qui l'a fait connaître au loin.

Pour venir à Villars, il y a la route et le chemin de fer. La route depuis Aigle, dans la plaine du Rhône, en passant par Ollon et Chesières. Un service d'autobus la dessert toute l'année. Le chemin de fer, à partir de Bex, dans la vallée du Rhône également, qui fait circuler de modernes et confortables automotrices sur une ligne partiellement à crémaillère.

Les possibilités sportives sont aujourd'hui considérables à Villars, aussi bien en été qu'en hiver. Un magnifique ensemble avec piscines, courts de tennis, terrains de jeu et manège équestre, jouxte le Palace, dans un site fort agréable, à l'orée de la forêt. Il existe aussi une piscine couverte, une patinoire artificielle qui l'est aussi, d'autres installations encore. L'une des piscines est même alimentée en eau de mer, mais oui! Un vaste terrain de golf, de dix-huit trous, vient d'être aménagé un peu au-dessus de la station, dans la région du col de Soud, à l'altitude de 1500 mètres, dans un cadre d'une grande beauté où ne s'étendaient, jusqu'à il y a peu, que des pâturages.

Avec sa capacité d'hébergement de 7000 lits en hôtels, en

chalets, en appartements de vacances et en instituts pour jeunes gens et jeunes filles ainsi que pour enfants, Villars est la plus importante station des Alpes vaudoises. Celle qui, aussi, de loin, est la mieux équipée sur tous les plans.

Balcon des Alpes vaudoises, cette station, où certains vieux chalets ont encore leur place, dans un environnement à leur mesure, offre une variété de promenades et d'excursions absolument étonnantes, de manière à convenir vraiment à tout le monde. Un peu sur la hauteur, de Villars à Chesières, court un chemin panoramique qui devient sentier lorsqu'il traverse parfois la forêt.

Il y a cette délicieuse promenade des Ecovets, d'où l'on découvre non seulement Leysin, de l'autre côté de la vallée où coule la Grande Eau, mais aussi Aigle, dans la plaine du Rhône, avec une partie du lac Léman et de la Riviera vaudoise, panorama grandiose s'il en est. La télécabine du Roc d'Orsay permet d'atteindre, en quelques minutes, l'altitude de 2000 mètres. Un restaurant-buvette, avec grande terrasse, jouxte la station d'arrivée de cette importante installation de remontée mécanique, appréciée aussi bien en été, par les promeneurs et les excursionnistes, qu'en hiver par les skieurs. Une demi-heure de marche et l'on atteint le sommet du Chamossaire, qui culmine à un peu plus de 2100 mètres. De là-haut, la vue est extraordinairement étendue, non seulement sur la plaine du Rhône et le Haut-Léman, mais aussi sur toute cette immense et belle région des Alpes vaudoises, plus loin encore lorsque le temps est tout à fait clair.



Cette photo semble justifier pleinement le titre de "balcon des Alpes vaudoises" que l'on attribue à Villars, en Suisse.

Le chemin de fer, grâce à ses automotrices, assure de fréquentes liaisons avec le col de Bretaye, terminus de sa ligne, à l'altitude de 1850 mètres. Il d'agit d'un très beau parcours, avec vue panoramique sur les environs. De ce col, il est possible d'effectuer quantité de promenades et de randonnées. La montée au Chamossaire exige une heure de marche, mais c'est un effort que le spectacle au sommet récompense largement.

Il y a la descente au petit lac de Bretaye, au cœur d'un joli alpage peuplé de quelques chalets, dont deux abritent restaurant et buvette, et, plus bas encore, au lac des Chavannes, ceinturé d'un côté par une impressionnante paroi rocheuse, avec son restaurant-buvette. On y rencontre des pêcheurs, qui taquent la truite. Ce poisson est d'autant meilleur qu'il vit dans une eau très froide. Et puis, il y a tous ces pâturages qui se succèdent, entre 1,800 et 2,000 mètres d'altitude, sur les pentes de montagnes toutes vertes, où l'on ne rencontre plus guère d'autres arbres que des mélèzes et des pins alpestres.

L'hiver, toute cette région de Bretaye recouverte de neige constitue un véritable paradis pour les skieurs. Téléskis et télésièges ne se comptent plus, car ils constituent un réseau des plus denses. En tout cas, une cinquantaine de kilomètres de pistes soigneusement balisées, et damées par des engins mécaniques, permettent aux skieurs de grande classe, comme aussi aux débutants, de s'adonner à leurs ébats dans une nature absolument grandiose.

On ne saurait oublier la nouvelle route du col de la Croix. Il

s'agit d'un boulevard où presque, tant sa chaussée est belle. Il est vrai que sa construction est toute récente puisque l'ouverture au trafic automobile ne date que de 1971. Longue de 17 kilomètres, atteignant à son point culminant l'altitude de 1,600 mètres, cette artère relie la station de Villars, tournée vers la vallée du Rhône, à celle des Diablerets, sise à l'altitude de 1,100 mètres, au fond de la vallée des Ormonts, au pied du massif des Diablerets. Tout au long du parcours, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, c'est une succession de sommets et de pâturages haut perchés, où l'on devine, plus qu'on ne l'entend, le tintement des sonnailles des troupeaux passant l'été sur les hauteurs. Et, dans le lointain, à l'arrière-plan des Alpes valaisannes, on aperçoit la cime prestigieuse du Mont-Blanc, qui doit à ses 4,807 mètres d'être à la plus haute d'Europe.

Parcourir la route du col de la Croix, c'est donc s'offrir un spectacle d'une beauté et d'une ampleur exceptionnelles. C'est vouloir découvrir également la jolie station des Diablerets, avec ses vieux chalets mais une église toute moderne, sa grand-rue avec son Auberge de la Poste, datant de 1789, que signale une magnifique enseigne de fer forgé. C'était naguère un relais pour les chevaux des diligences ainsi que pour les postillons et les voyageurs. On n'est pas très éloigné, d'une part, de Vers-l'Eglise, petit village dont le sanctuaire est certainement l'un des plus beaux, et des plus pittoresques aussi de la région des Alpes vaudoises, et, d'autre part, du col du Pilon, qui met la vallée des Ormonts en communication

avec l'Oberland bernois: Gsteig, qui possède une auberge réputée, et Gstaad, station touristique mondialement connue.

Nous poussons une pointe rue du Pot de fer où les deux pots de la fable sont devenus enseignes de restaurants sympathiques. Souhaitons qu'ils

VISITEZ L'EUROPE, LA MARTINIQUE OU LA GUADELOUPE EN AUTOMOBILE

VENTES ET LOCATIONS TT

(Achat-Rachat)

Véhicules neufs - garantie usine - assurance sans déductible

UN FORFAIT TOUT COMPRIS/HORS TAXE

TOUTES MARQUES EUROPÉENNES

(Représentant officiel des Grandes Marques)

RENAULT, SIMCA, PEUGEOT, CITROËN, FIAT, V.W. etc.

et EUROPCARS

Location de tous types de véhicules

Le plus important réseau de location d'automobiles en

EUROPE - MARTINIQUE - GUADELOUPE

Demandez notre catalogue

AIR FRANCE - EUROPCARS

5193 Côte des Neiges,

Montréal, P.Q.

735-3083 et 735-0791

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

L'AFRIQUE ...

... DÉPAYSSEMENT TOTAL

LE GRAND SAFARI PHOTOGRAPHIQUE

SÉNÉGAL, CÔTE D'IVOIRE, CAMEROUN, KENYA
et TANZANIE

22 février au 15 mars 1975

\$1,996 tout compris

LE VOYAGE DE REPOS ET DE TOURISME
AVEC UNE TOUCHE D'AFRIQUE NOIRE

SÉNÉGAL et MAROC

22 février au 12 mars 1975

direction: Pedro VILLALBA

PRIX: \$1,275 tout compris

Pour ces deux voyages, dépliant sur demande

CROISIÈRES PAQUET

Nous avons un choix d'excellentes cabines sur la plupart des départs des paquebots MERMOZ et RENAISSANCE, LES DEUX SEULS NAVIRES FRANÇAIS en croisière dans les mers du sud.

VOYAGES
ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, RUE UNIVERSITÉ # 1220
TÉL.: 861-2485
Montréal H3B 3W9
"La maison aux milliers de références"

Le Monde vous invite...

LES VOYAGES
hÔNETOUR EN AFRIQUE NOIRE
Continent magique

- quelque chose de vraiment nouveau.
- des vacances d'hiver à coup sûr insolites.
- des paysages grandioses et d'immenses espaces vierges.
- voir dans leur habitat naturel des fauves à profusion.

22 février au 15 mars

SÉNÉGAL - CÔTE D'IVOIRE - CAMEROUN
KENYA - TANZANIE

\$1,996 - Tout compris (sauf 7 repas)

MOUVEMENT EUCHARISTIQUE DU CANADA
VOYAGE AU MEXIQUE

À l'occasion des célébrations du Jubilé de diamants de l'Adoration Nocturne.

du 30 janvier au 16 février

Accompagnateur: M. Raoul GAGNON, p.s.s.

Mexico, Notre-Dame de la Guadalupe

les Pyramides, Teotihuacan

Xochimilco et ses jardins flottants

Cuernavaca, Taxco, San Miguel de Allende

Guanajuato, Guadalajara, Acapulco

\$872 - Tout compris, sauf 17 soupers

Une réunion d'information aura lieu
dimanche après-midi, 12 janvier,
à 15 heures, au 426, rue St-Sulpice
(église Notre-Dame) Entrée libre

Ces voyages sont accompagnés de Montréal

LES VOYAGES

hÔNE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans

1460, AV. UNION Montréal H3A 2B8

Tél.: 845-8221

le métro à notre porte — Station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 9 h 30 à 18 h

(du mardi au samedi) — Le samedi de 9 h 30 à 13 h

Un Québécois, Gérald LaSalle, est élu président du conseil de la Unity Bank

par Jan Chudy

Financial Times News Service

Un homme d'affaires de Sherbrooke, M. Gérald LaSalle a été nommé hier président du conseil de la banque Unity à la suite du départ-surprise de M. Benjamin V. LeVinter. Celui-ci a remis sa démission à l'issue de l'assemblée annuelle qui s'est déroulée hier dans un hôtel de Toronto.

Ce changement n'implique aucune modification majeure dans la direction des affaires courantes. Le président, M. Richard Higgins demeure à son poste et M. George Mann continue d'occuper le fauteuil de président du comité exécutif.

Promoteur enthousiaste de la mise sur pied de cette dixième banque à chartre au Canada, M. LeVinter a expliqué

son départ par sa satisfaction de la progression des affaires de la banque et par son désir de consacrer davantage de temps à ses activités professionnelles, notamment son étude légale. Il conserve son poste au sein du conseil d'administration et du comité exécutif.

Directeur de la banque depuis sa création en 1972, M. LaSalle était jusqu'à maintenant vice-président du conseil d'administration. Vice-recteur aux disciplines de la santé à l'université de Sherbrooke et responsable du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, le Dr LaSalle est membre du conseil d'administration de plusieurs compagnies canadiennes: Les Artisans, Executive Fund of Canada, Sandes Canada Ltd., HMD Fund...

M. LaSalle a été élu lors de l'assemblée des administrateurs qui a suivi la rencontre annuelle des actionnaires. Un dirigeant de la banque torontoise a déclaré que le style réservé de M. LeVinter a incité ce dernier à ne pas faire d'éclats en remettant sa démission devant les actionnaires réunis.

La nomination de M. LaSalle survient au moment où l'Unité s'apprête à ouvrir une succursale à Montréal, sa première au Québec.

Elle compte présentement une vingtaine de succursales réparties dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.

Ce changement se produit aussi au moment où l'Unité montre certains signes de faiblesse du côté de la rentabilité. Pour l'année financière ter-

minée le 31 octobre dernier, le solde des revenus montre un déficit de \$562,351. Au cours de sa première année d'opérations, la banque avait réussi à réaliser un faible gain de \$44,798.

Dans son discours aux actionnaires, M. Higgins a tenu à souligner que l'entreprise approchait du seuil de rentabilité et qu'il entrevoit de meilleurs résultats pour 1975. "L'amélioration sera fonction des conditions économiques" a-t-il ajouté.

La perte encourue en 1974 peut être largement attribuable aux coûts normaux, nécessaires à l'accroissement rapide des activités et du nombre de succursales. Les revenus de la banque sont passés de \$4 millions à \$13,7 millions en 1974 alors que l'actif grimpait de \$42 millions pour atteindre les \$141 millions.

En dépit de cet augmentation de 43% de l'actif de la banque, la banque devait terminer avec un solde négatif des revenus en raison d'une certaine hostilité des milieux financiers — M. Higgins s'est fait remarquer par quelques déclarations spectaculaires — et d'une grande décentralisation des pouvoirs au niveau des succursales.

Au milieu de la poussée sans précédents des taux d'intérêt, l'Unité payait davantage pour les dépôts à long terme qu'elle ne gagnait sur les prêts consentis.

L'écart entre les taux accordés sur les montants reçus et prêtés est maintenant revenu à la normale" a précisé M. Higgins.

Sur le marché boursier, les analystes financiers continuent de boudier les actions du dernier-né du système bancaire.

Celle-ci se transigeait hier aux environs de \$2,90. Ce cours représente une perte de plus de \$6 pour les acheteurs du titre au moment de son émission alors qu'il fut vendu à \$9,25.



Le docteur Gérald LaSalle, vice-recteur aux affaires médicales de l'Université de Sherbrooke.

Le prix de l'or à \$180

Les cours de l'or ont poursuivi leur mouvement à la hausse hier sur les différentes places financières européennes. A Londres, les cinq principaux vendeurs fixaient le prix du métal précieux à \$180 l'once, un gain de \$8 sur le prix de fermeture, la veille. Des gains de \$11 ont été enregistrés à Paris, Francfort, Milan et Zurich. A ce dernier endroit, le prix de l'or a atteint \$181.

A New York et Chicago, la clôture sur sa position janvier s'est effectuée aux alentours de \$177 l'once, soit à peu près au même niveau qu'à l'ouverture. Ceci représente une hausse d'environ \$5 par rapport à la veille. Dans l'ensemble, l'évolution des cours sur les marchés américains a été parallèle au redressement technique enregistré en Europe.

Par ailleurs, le gouvernement américain a annoncé que les Etats-Unis chercheront à mettre au point la semaine prochaine lors des réunions monétaires de Washington un accord permettant la suppression des contrôles sur les transactions officielles sur l'or mais demanderont en échange aux banques centrales de s'engager tacitement à ne pas acquiescer de "quantités substantielles" du métal précieux pendant une période de un ou deux ans.

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

Sables bitumineux

Cdn Javelin met au point une nouvelle technique de récupération du pétrole

par Jacques Forget

Canadian Javelin et sa filiale Bison Petroleum ont annoncé hier la découverte d'une nouvelle technique qui pourrait bien révolutionner l'exploitation des sables bitumineux. Les deux compagnies disent avoir mis au point un procédé de récupération des sables de l'Athabasca à la fois plus économique et plus sûr que le procédé actuel de lessivage des sables pétroliers.

La nouvelle technique mise au point par la compagnie du financier John Doyle porte le nom de JEPOSS, pour Javelin Environmental Protection Oils Sands. Le procédé de séparation élimine l'utilisation massive de l'eau pour dégager le pétrole recouvert de sable. L'innovation de JEPOSS est d'utiliser un solvant combiné avec un système d'assèchement à l'infra-rouge.

Bien que le procédé ait encore de nombreux tests à subir, JEPOSS, estime la Canadian Javelin, présente déjà de nombreux avantages sur les techniques classiques de séparation du pétrole des sables bitumineux par utilisation massive de l'eau et de la vapeur. L'avantage premier du procédé est sans contredit l'élimination complète de l'eau dans le procédé de séparation. Ainsi, la méthode JEPOSS rend vaine le pompage de grandes quantités d'eau dans de coûteux réservoirs qui représentent un risque écologique constant.

L'extraction du pétrole des sables bitumineux sans utilisation massive d'eau devient de ce fait-même considérablement plus économique. Les déchets du système JEPOSS, plutôt que d'être des eaux souillées, constituent un sable sec, non contaminé et qui peut être retourné sans danger à son point d'extraction.

L'autre avantage économique important du système JEPOSS tient à son installation à proximité des gisements. L'eau étant absente

du procédé de récupération, il ne devient plus nécessaire de construire de grandes usines de lessivage des sables. Les installations de convoyage et de transport du sable bitumineux sont ainsi grandement réduites.

Les tests conduits jusqu'à ce jour par la Canadian Javelin et la Bison Petroleum, sur des installations pilotes, ont montré un taux de récupération de l'ordre de 90%. A cause de ses dimensions restreintes, le système JEPOSS exige beaucoup moins d'énergie que les systèmes traditionnels de récupération du pétrole des sables bitumineux.

Le procédé JEPOSS constitue une amélioration du procédé EPOSS (Environmental Protection Oil Sands System) sur lequel Bison Petroleum a acquis en octobre 1974 une option de trois ans aux fins d'acheter éventuellement les droits d'auteur et d'utilisation sur ce procédé.

Les droits exclusifs d'utilisation du procédé EPOSS échoient en octobre 1978. En décembre dernier, la Canadian Javelin a demandé aux autorités concernées l'émission de droits exclusifs d'utilisation du procédé JEPOSS. La demande est toujours en suspens. Si elle est accordée, Bison Petroleum, la filiale à 62% de Canadian Javelin, obtiendra un droit exclusif d'utilisation courant sur 17 années.

Le marché boursier a très bien accueilli la nouvelle dévotion le procédé JEPOSS. Canadian Javelin a fermé hier en hausse de 1 point et un huitième, sur le marché de Montréal. Sur un volume de 9,800 actions, le titre a clôturé à \$9 3/8. Quant à Bison Petroleum, sur les marchés de Vancouver et de Montréal, il s'est transigé plus de 25,000 actions de la compagnie. Ouvert à \$5,62, le titre a fait un bas de \$5,50 et un haut à la fermeture de \$6,12 sur la Bourse de Montréal.

La Fiducie du Québec porte son capital à \$15 millions

(M.N.) La Fiducie du Québec, un organisme du mouvement Desjardins, vient de porter de \$4,2 millions à \$15 millions la valeur de son capital-actions à la suite de la souscription le mois dernier d'un montant de \$10,8 millions par les dix unions régionales affiliées à la Fédération de Québec des Caisses populaires.

Cette injection de capital suit l'addition en 1973 d'une somme de \$250,000 à l'avoir de l'unique actionnaire de la Fiducie, l'Association coopérative Desjardins qui agit au nom des Caisses populaires. Cette augmentation substantielle de la capitalisation du "trust des caisses populaires" avait déjà été annoncée

lors de la dernière assemblée annuelle de l'entreprise, en mars dernier.

Propriétaire des caisses populaires depuis 1963, la Fiducie du Québec a connu une croissance spectaculaire de son volume d'affaires qui dépasse maintenant le milliard de dollars.

Ce développement ne s'est pas fait sans difficultés: les activités courantes de la fiducie de la Place d'Armes ont laissé l'an dernier une perte de \$1,4 millions qui fut effacée par la vente à d'autres institutions du mouvement de ses actions dans le complexe alimentaire Vachon. En 1972, l'année financière s'est terminée avec un déficit de \$266,000. Bien que les derniers

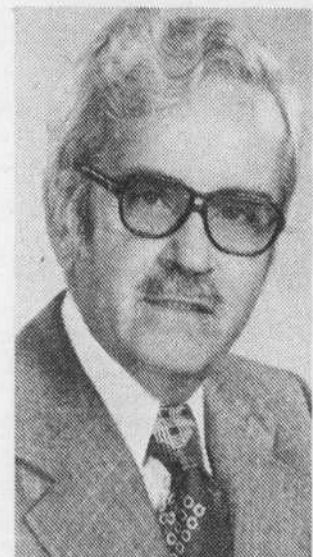
resultats ne soient pas encore connus, l'entreprise ne devrait pas échapper au mouvement à la baisse qu'ont connu les autres firmes du genre en 1974.

Pour sa part, le président, M. Jean-Marie Couture a tenu à souligner que cet important apport de capitaux témoigne de la confiance que les Caisses vouent à la Fiducie et illustre leur désir de fournir à une de leurs institutions les outils nécessaires à la poursuite de sa mission.

En supposant que l'avoir de l'entreprise se soit accru de 10% en 1974 pour franchir le cap des \$300 millions, la part de l'actionnaire représente maintenant 5% du passif par rapport à moins de 2% antérieurement.

Nominations

Les Meubles Radisson



J. Albert St-Pierre



Roland A. Séguin

La société Les Meubles Radisson Limitée annonce la nomination de J. Albert St-Pierre comme président et administrateur et de Roland A. Séguin comme directeur général des ventes. Cadre supérieur au sein du groupe de sociétés de meubles, depuis plusieurs années, M. St-Pierre était vice-président exécutif de la division Princeville et membre du conseil de l'Association des Fabricants de Meubles du Québec (AFMQ) depuis 1970. M. Séguin était directeur des ventes de Princeville. Filiale de Warrack Hersey International Limitée, la société Les Meubles Radisson Limitée est l'un des plus importants fabricants d'ameublements au Canada. Formée en 1973, la société englobe les six divisions suivantes: Princeville, Thibault, Marius Ouellet, Royal Chesterfield, Henderson et Industries Bourassa.



Faites-vous un congrès pour des chaises vides?

Beaucoup de chaises vides ce matin? La veille, vos congressistes ont sans doute fait la tournée des... hic... grands-ducs. Ces choses arrivent rarement à l'Estérel. Là, en plein cœur des Laurentides, vos invités pourront se détendre, se reposer et participer à leur congrès. L'Estérel est à 50 milles de Montréal. C'est peu, mais suffisamment éloigné pour empêcher vos gens de succomber à la... oh! ma tête... tentation! La table: Nous ne nous en vantons point. Nos clients le font pour nous.

Salles modernes: Toutes les salles de conférences sont dotées de l'équipement audio-visuel le plus moderne. L'Estérel peut en loger 250 dans le confort le plus absolu.

Pour votre prochain congrès, composez 866-8224, 866-3594 (lignes directes de Montréal); appel interurbain (514) 228-2571; ou écrivez à Paul Hurtubise, directeur général, Hôtel l'Estérel, Ville d'Estérel, Cité Terrebonne, Québec.

À l'Estérel ON EST D'AFFAIRES

faits et projets

Noranda et Brascan: de l'uranium

Noranda Exploration et Brascan Resources, filiales d'exploration minière des deux groupes du même nom, viennent de faire une importante découverte d'uranium en Saskatchewan. Sur des claims appartenant à Thor Explorations de Vancouver, un forage des deux partenaires a recoupé 13,3 pieds d'oxyde d'uranium, l'U₃O₈, d'une teneur de 0,176%. Interceptée entre 319 et 32,3 pieds de profondeur, la section minéralisée d'uranium est d'une teneur équivalente à 3,52 livres d'uranium à la tonne. Les claims explorés se trouvent situés au nord de la Saskatchewan, dans la région du Lac La Ronge.

Mini-ordinateur chez IBM

International Business Machines (IBM) vient d'introduire sur le marché américain un nouvel ordinateur de petite taille qu'elle espère vendre en grande quantité à travers le monde.

Ce nouvel ordinateur, dénommé System 32, est le plus petit, le moins cher et le plus facile à faire fonctionner de tous les ordinateurs jamais produits par IBM. Destiné à ceux qui utilisent un ordinateur pour la première fois, il remplacera sans doute le System 3 dont 25,000 exemplaires ont été installés à travers le monde.

L'introduction du System 32 élargit la gamme d'IBM, qui annoncera sans doute dans environ un an la sortie d'une nouvelle série d'ordinateurs de moyenne et grande taille. Le System 32 concurrencera les petits ordinateurs produits par Burroughs, NCR et Sperry Rand et introduits récemment par la société britannique ICL et la firme suédoise SAAB, qui tentent actuellement de s'implanter sur le marché américain des ordinateurs de petite taille.

Le Système 32 sera loué environ 800 dollars par mois et son prix d'achat sera compris entre 33,000 et 40,000 dollars.

Bulora Corp. — Royal Agassiz

Bulora Corp. de Toronto, compagnie aurifère, a informé Royal Agassiz qu'elle entend entamer la deuxième phase des travaux sur la propriété aurifère de Lynn Lake au Manitoba que possède cette dernière compagnie. Cette deuxième phase des travaux, d'un coût de \$800,000, permettra de continuer l'exploration et de terminer la mise en valeur du gisement qui abrita une ancienne mine d'or.

Avec la terminaison de cette deuxième phase dans le programme de remise en production de la mine de Lynn Lake, Bulora Corp. aura acquis un intérêt de 50% dans la propriété. Lors de la première phase, Bulora a déjà dépensé \$200,000 pour assécher le puits et amorcer la mise en valeur du gisement.

Menorah et Dome Exploration.

Mettant fin à une dispute sur des claims du canton de Landrienne, au sud de Amos en Abitibi, la Meorah Mines de Scarborough a accordé à la Dome Exploration Co., filiale de Dome Mines, un droit d'acquiescer 80% des intérêts sur les 4 claims contestés, contre des dépenses d'exploration d'au moins \$150,000 d'ici le 15 juillet 1978. L'entente prévoit de plus que Dome Exploration versera un total de \$40,000 à la Menorah pour lui permettre de renflouer ses coffres.

Si l'option d'acquisition est complètement exercée par Dome Exploration, cette compagnie pourra y mener les travaux à sa guise. Menorah sera alors requise de contribuer aux dépenses dans la proportion de son intérêt (20%) dans la propriété. A défaut de quoi, le part de Menorah sera réduite au prorata des fonds qu'elle aura déjà investi sur les 4 claims.

Banque Canadienne Nationale

Dividende no 336

Un dividende de 25 cents par action du capital versé de la Banque est déclaré pour le trimestre finissant le 31 janvier 1975. Ce dividende sera payable à compter du 1er février 1975, au bureau principal et à toute succursale de la Banque, aux actionnaires inscrits le 31 décembre 1974, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration,
Le Vice-président exécutif et directeur général en chef,
JACQUES DOUVILLE

Montréal, le 13 décembre 1974.

Nous avons le plaisir d'annoncer que
M. G.E. (TIM) WOOD Ing. P.,
s'est joint à notre compagnie
à titre
d'analyste de l'industrie minière
à notre bureau de Toronto

C. J. HODGSON Securities Ltd.
Montréal • Toronto • Ottawa • Winnipeg

MEMBRES:
Bourse de Montréal The Toronto Stock Exchange Winnipeg Stock Exchange
Association canadienne des Courtiers en Valeurs mobilières

NOUVELLE ÉMISSION



\$20,000,000

Commercial Union Assurance Company Limited

(Une compagnie incorporée en Angleterre)

Débentures à fonds d'amortissement 11 1/4%, série B
(Non garanties)

Sous réserve du remboursement par anticipation, au choix du détenteur, le 15 Janvier, 1985.

Date d'émission: Le 8 janvier 1975

Echéance: Le 15 janvier 1995

Prix: 100
(plus l'intérêt couru, s'il y a lieu)

Nesbitt Thomson, Valeurs
Limitée

McLeod, Young, Weir & Company
Limitée

A. E. Ames & Co.
Limitée

Wood Gundy Limitée

Pitfield, Mackay, Ross & Company
Limitée

Merrill Lynch, Royal Securities
Limitée

Richardson Securities of Canada

Greenshields Incorporée

Burns Bros. and Denton
Limitée

Midland Doherty
Limitée

Morgan Stanley Canada
Limitée

Walwyn, Stodgell & Gairdner
Ltd.

Cochran Murray
Limitée

Fry Mills Spence
Limitée

Lévesque, Beaubien Inc.

Crang & Ostiguy
Inc.

Bell, Gouinlock & Compagnie
Limitée

René T. Leclerc
Incorporée

Houston, Willoughby and Company
Limitée

Tassé & Associés, Ltée

Nesbitt, Thomson Limited

Chaque problème possède sa solution

Le hockey professionnel saura tenir le coup

par Marc Thibeault

Le hockey, du moins au niveau de la Nationale, n'a pas encore de trop graves problèmes, si ce n'est celui que semble représenter les plus récents clubs expansionnistes Washington et Kansas City qui, malgré leur faiblesse, attirent de bonnes foules à leurs nouveaux amphithéâtres. Mais la ligue n'est pas sans se rendre compte que son avenir immédiat peut s'assombrir de sérieuse façon.

Parce que les clubs affiliés à ceux de la Nationale perdent de l'argent; parce que les équipes expansionnistes, du moins les deux dernières, offrent un calibre de jeu qui laisse à désirer; parce que, à presque chaque match, il y a des centaines, parfois un millier ou deux, de sièges vides qui, pourtant, ont été payés en ce sens qu'ils appartiennent à des abonnés saisonniers; parce que la cote d'écoute des parties télévisées a quelque peu diminué... et ainsi de suite.

Qu'en pense Irving Grundman, vice-président de la compagnie Canadian Arena qui, comme on le sait, est propriétaire du club de hockey Canadien?

"D'abord, à propos des clubs affiliés aux équipes de la Nationale, je dois vous dire que la ligue a une règle, depuis que nous ne pouvons plus être propriétaires de clubs juniors, qui nous oblige à avoir au moins une telle affiliation. Autrement dit, nous sommes obligés d'avoir au moins une équipe ou nous pouvons développer les joueurs que nous repêchons et d'en être propriétaire du club juniors, qui nous oblige à avoir au moins une telle affiliation. Autrement dit, nous sommes obligés d'avoir au moins une équipe ou nous pouvons développer les joueurs que nous repêchons et d'en être propriétaire de la ligue." Mais est-ce que cela ne commence pas à être trop coûteux? Atlanta vient d'admettre avoir perdu près d'un demi-million avec son club affilié d'Omaha et Los Angeles vient d'annoncer

qu'après avoir perdu quelque \$800,000 (et encore peut-être \$600,000 cet hiver) à Springfield il songe sérieusement à abandonner cette affiliation? Et est-ce que la solution ne serait pas d'avoir un groupe-taxi de réservistes, comme au football, qui s'entraînerait avec le grand club et qui sont toujours prêts à remplacer un joueur blessé?

"Je ne saurais vous dire si les chiffres révélés par Atlanta et Los Angeles sont précis. Dans notre cas, nous exploitons les Voyageurs de Halifax depuis bientôt six ans et, du moins jusqu'ici, le coût que cela représente justifie le rendement obtenu. D'autre part, Halifax doit construire un nouvel amphithéâtre et il n'est pas dit que les Voyageurs, un jour, ne nous rapporteront pas des profits."

"La possibilité d'une équipe-taxi de réservistes est pour moi une impossibilité. Travailler cinq ou six joueurs dont la seule expérience serait de participer à nos exercices serait une chose coûteuse d'une part et, en tant que le talent de ces joueurs soit concerné, plutôt destructrice d'autre part. Une opération comme celle que nous avons à Halifax est justifiable ne serait-ce que par les buts qu'elle nous permet d'atteindre. Si, un jour prochain et comme cela semble arriver avec Atlanta et Los Angeles, une telle exploitation devenait trop coûteuse, eh bien, il faudrait trouver un moyen de contourner la règle que la ligue nous impose ou, alors, la changer. Mais il nous faudra toujours un système de développement de nos joueurs recrues, c'est une nécessité absolue."

Ne croit-il pas que la Nationale devrait être plus généreuse pour les clubs expansionnistes lors de leur premier repêchage, qui leur coûte \$6 millions, comme le président Clarence Campbell l'a d'ailleurs déjà suggéré lui-même avant que Washington et Kansas City ne soient de la partie?

"Je crois que les gouverneurs vont sérieusement penser à modifier la formule plus ou

moins incessamment mais je ne sais pas si au lieu de pouvoir protéger 15 joueurs au départ de ce repêchage les clubs établis ne pourront n'en protéger que 12 ou 13 ou quelle autre manière de procéder on trouvera. Ceci dit, je crois qu'on s'alarme un peu trop sur le cas des clubs Washington et Kansas City. Il faut de la patience au hockey comme dans toute autre chose pour en arriver à d'heureux résultats, ce que le public n'a pas généralement, je l'admets. Ce qui n'empêche pas les assistances à Kansas City et Washington d'être très convenables. Là, le public a compris qu'il n'aurait pas d'équipes championnes avant quelque temps. La critique fut aussi sévère lorsque Buffalo, Philadelphie, Los Angeles et Vancouver démarrèrent. Pourtant, aujourd'hui et cela s'est fait vite, ces villes ont d'excellentes équipes."

Mais est-ce que le critiquable calibre de jeu que ces équipes expansionnistes, du moins à leurs débuts, offre ne commence pas à lasser le grand public connaisseur comme celui de Montréal ou de Toronto ou de Boston et ainsi de suite?

"Non et oui, ou si vous préférez, oui et non et nous ne sommes pas sans nous en inquiéter un peu. Mais je vous ferai remarquer que la dégrée de 10-0 que nous avons infligée au Washington nous a offert l'occasion de voir un Guy Lafleur à son plus fort et que cela valait le prix d'admission et je vous ferai remarquer qu'il n'y avait pas plus de sièges vides samedi dernier que lors d'une partie contre Boston, aussi étrange que cela puisse paraître."

Est-ce que le problème de ces sièges vides, justement et même s'ils sont payés, ne commence pas à troubler même un club aussi fort à tous les points de vue que le Canadien?

"Permettez-moi de vous dire que, jusqu'ici cette saison, nous avons enregistré une moyenne de moins de 1,000 sièges vides par match, ce qui est moins que l'an dernier. Néanmoins, c'est une situation anormale et nous l'étudions. On

— Irving Grundman

peut l'expliquer par le fait que les temps ont changé, que certains abonnés préfèrent aller faire du ski en fin de semaine et qu'ils oublient de passer leurs billets à d'autres, ce qui est pour moi un péché mortel, mais ce sont simplement des excuses..."

Ne pourrait-on pas régler le problème en ne télévisant plus les parties locales et en télévisant plutôt les parties jouées à l'étranger et qui, sans doute, attireraient une meilleure cote d'écoute? "Là, vous avez mis le doigt sur le bobo et je vous avouerai que nous avons déjà parlé aux réalisateurs de la Soirée du Hockey, qui représentent les commanditaires, à ce sujet. Mais c'est un gros casse-tête."

Les prix d'admission, du moins à Montréal, ont-ils atteint un point de saturation?

"Je serais porté à le croire, oui, et c'est un autre problème que nous étudions. Je ne vous offrirai pas l'exemple, même s'il est bon, du fait qu'on voyait autrefois deux films pour 50 cents alors qu'on n'en voit qu'un aujourd'hui pour \$3 ou \$3.50. Mais je vous dirai que nous souffrons d'inflation nous aussi. Le public croit que ce sont les joueurs et leurs nouveaux et fantastiques salaires qui sont la cause principale des prix d'admission au hockey. Cela est vrai. Est-ce que M. Campbell n'a pas dit récemment que les salaires des joueurs avaient augmenté de 93% depuis deux ans? Mais il y a bien d'autres dépenses inflationnistes auxquelles nous devons faire face: le coût des voyages, des hôtels, de l'équipement, des repas, de l'administration, des utilités, de l'entretien, des réparations, l'augmentation des taxes, des assurances et quoi encore?"

Irving Grundman s'arrête puis nous quitte en disant avec un sourire de philosophe: "Il ne faut pas trop s'en faire à propos du hockey et de son avenir. Il saura tenir le coup. Vous savez, il y en a qui disent que leur verre de vin est demi-plein alors que d'autres disent qu'il est demi-plein. Et comme, parlant vin, il ne devrait jamais être plein..."

Un connaisseur a parlé!

hockey

Ligue Nationale

Mardi
Islanders NY 5, Toronto 3
Boston 3, Washington 3
Californie 3, St-Louis 2
Hier soir
Montréal 4, Détroit 4
Atlanta 3, Californie 2
Toronto 6, Vancouver 4
Chicago 7, Pittsburgh 5
Los Angeles 4, Minnesota 2
New York 6, Kansas City 1

Ce soir
Islanders NY à Philadelphie
Los Angeles à Buffalo
Vancouver à Boston

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)
b p pts
Esposito, Boston 38 40 78
Orr, Boston 23 51 74
Lafleur, Montréal 29 33 62
Perreault, Buf. 26 33 59
Clarke, Phi 13 43 56
Mahovich, Montréal 17 37 54
Robert, Buffalo 24 28 52
Dionne, Det. 19 33 52
D. Potvin, NYI 13 35 48
Vickers, NYR 18 29 47

Association Mondiale

Mardi
Winnipeg 4, Cleveland 4
Phoenix 3, Toronto 2
Québec 3, Michigan 2
Minneapolis 4, Chicago 2
Indianapolis 4, Vancouver 2
San Diego 5, N.-Angleterre 3
Hier soir
Québec 4, Vancouver 3
Ce soir
Winnipeg à Michigan
Minnesota à Edmonton
N.-Angleterre à Phoenix

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)
b p pts
Hull, Winnipeg 35 27 62
Bernier, Québec 28 31 59
Lund, Houston 23 32 55
Walton, Minnesota 29 24 53
Lacroix, San Diego 17 33 50
Nilsson, Winnipeg 12 36 48
Dillon, Toronto 17 30 47
Hughes, Houston 27 16 43
G. Howe, Houston 16 27 43
Simpson, Toronto 28 14 42
Hins, Houston 15 27 42

LIGUE NATIONALE

Section I					Section II				
pl	g	p	n	bp	bc	pts	pl	g	p
PHILADELPHIE	39	25	8	6	142	81	56	41	22
RANGERS DE N.Y.	39	20	11	8	167	124	48	40	18
ATLANTA	41	19	15	7	115	112	45	16	15
ISLANDERS de N.Y.	40	16	15	9	135	113	41	22	14
Section III					Section IV				
MONTRÉAL	41	22	6	13	183	115	57	39	25
LOS ANGELES	39	21	6	12	121	75	54	38	22
PITTSBURGH	39	14	17	8	157	152	36	40	16
DETROIT	38	10	22	6	108	152	26	40	11
WASHINGTON	41	3	33	5	83	218	11	39	25
BUFFALO	39	25	8	6	173	125	56	38	22
BOSTON	38	22	10	7	188	121	51	40	14
TORONTO	40	14	19	7	136	153	35	43	11
CALIFORNIE	43	11	24	8	116	169	30	39	25

ASSOCIATION MONDIALE

ASSOCIATION MONDIALE								
Section Canadienne								
	pl	g	p	n	bp	bc	pts	
QUEBEC	38	23	15	0	155	129	46	
TORONTO	38	21	16	1	160	139	43	
EDMONTON	30	18	11	1	113	96	37	
WINNIPEG	33	17	14	2	132	105	36	
VANCOUVER	36	16	18	2	109	113	34	
Section Est								
N.-ANGLETERRE	37	21	15	1	135	132	43	
CLEVELAND	36	14	20	2	99	117	30	
CHICAGO	36	14	21	1	118	137	29	
INDIANAPOLIS	40	7	31	2	89	172	16	
Section Ouest								
HOUSTON	37	26	11	0	170	104	52	
PHOENIX	37	19	14	4	127	117	42	
MINNESOTA	36	19	17	0	156	129	38	
SAN DIEGO	36	18	17	1	117	121	37	
MICHIGAN	40	12	25	3	99	168	27	

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	Section Est					Section Ouest				
	pl	g	p	n	bp	bc	pts	pl	g	p
QUÉBEC	37	20	15	2	156	141	42	38	17	19
TROIS-RIVIÈRES	38	17	19	6	155	152	40	40	17	19
CHICOUTIMI	40	17	21	2	182	234	36	37	26	26
SOREL	43	11	29	3	163	235	25	37	26	26
SHAWINIGAN	37	8	24	5	150	215	21	36	19	19
SHERBROOKE	36	27	7	2	225	124	56	39	22	22
CORNWALL	39	22	9	8	177	138	52	36	19	19
MONTREAL	36	19	14	3	218	177	41	38	17	17
HULL	38	18	17	3	197	181	39	42	15	15
LAVAL	42	15	23	4	190	216	34	37	26	26



Constamment sur la défensive, le gardien Ken Dryden n'a épaté personne hier soir à Détroit, où le Canadien a fait match nul 4-4 avec les Red Wings. Il a néanmoins réussi, quoique sur la glace, à faire cet arrêt devant Hank Nowak, au cours du 1er engagement. (Téléphoto AP)

Seuls choix unanimes

Orr et Vachon dominant les As

Le défenseur Bobby Orr, des Bruins de Boston, et le gardien Rogatien Vachon, des Kings de Los Angeles, ont été les deux seuls choix unanimes pour représenter les sections III et IV de la Ligue Nationale de Hockey lors de l'annuelle partie d'As du circuit qui aura lieu au Forum de Montréal mardi le 21 janvier. Des 12 joueurs choisis dans les deux sections par les membres de l'Association des journalistes de hockey un seul en sera à ses débuts, l'aîlier droit Guy Lafleur.

Boston, deuxième dans la section IV, sera représenté par quatre joueurs, Orr, Carol Vadnais, l'aîlier gauche Johnny Bucyk, qui en sera à sa 8e présence, et le centre Phil Esposito. Les Canadiens et Buffalo, res-

pectivement mineurs des sections III et IV, seront représentés par trois joueurs chacun, Los Angeles par deux. Les Canadiens nommés outre Lafleur sont Guy Lapointe et le gardien Ken Dryden. La ligne d'attaque appelée "French Connection" et formée de Gilbert Perreault, René Robert et Richard Martin représentera Buffalo tandis que Vachon et le défenseur Terry Harper représenteront Los Angeles.

Orr et Vachon ont reçu 135 points des journalistes représentant les 9 clubs des deux sections; Esposito 107 et Perreault 103 au centre; Lapointe 111, Harper 56 et Vadnais 51 à la défense; Lafleur 116 et Robert 90 à l'aile droite; et Martin 131 et Bucyk 47 à l'aile gauche. Huit autres joueurs seront

nommés par l'instructeur Bep Guidolin, l'an dernier avec Boston et cette année avec Kansas City. Lorsque l'équipe de 20 joueurs sera définitivement formée, tous les clubs des deux sections seront représentés.

Les noms des 12 premiers joueurs qui représenteront les sections I et II seront incessamment révélés.

QANTAS, la compagnie d'aviation de l'Australie, vient de signer une entente avec la compagnie que les joueurs Rod Laver et Roy Emerson ont formée aux États-Unis. Il s'agit d'organiser deux voyages de vacances en Australie pour janvier et mars 1976 auxquels Laver et Emerson, qui vivent maintenant en Californie du sud, participeront.

18 matches consécutifs sans défaites

Hawks 7, penguins 5		Kings 4, North Stars 2		Association Mondiale	
1ère période		1ère période		1ère période	
1—CHICAGO, Redmond 8e, Gagnon 12e	2:26	1—MINNESOTA, Hickey 3e	8:40	1—QUÉBEC, Guidolin 7e, J. Bernier	8:30
2—CHICAGO, Pappin 20e, Mikita 23e	6:37	2—PITTSBURGH, Hextall 12e	9:21	2—QUÉBEC, Houle 12e, Parizeau	9:21
3—PITTSBURGH, Promest 20e	8:26	3—VANCOUVER, Deadmarsh 2e, R. Walton 10e	10:12	3—VANCOUVER, Deadmarsh 2e, R. Walton 10e	10:12
4—CHICAGO, Koroll 14e, Gagnon 14e	12:06	4—LOS ANGELES, Goring 9e	17:31	4—QUÉBEC, Houle 13e, Tardif	8:14
5—CHICAGO, Bédard 13e	13:12	5—LOS ANGELES, Goring 9e	17:31	5—VANCOUVER, Jones 7e, Chipperfield	1:26
6—PITTSBURGH, Hadfield 14e	15:39	6—VANCOUVER, Harris 14e, J. Jones	2:09	6—VANCOUVER, Harris 14e, J. Jones	2:09
7—CHICAGO, Pappin 20e, Mikita 23e	6:06	7—QUÉBEC, S. Bernier 29e, Houle	18:48	7—QUÉBEC, S. Bernier 29e, Houle	18:48
8—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	8—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	8—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09
9—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	9—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	9—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09
10—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	10—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	10—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09
11—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	11—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	11—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09
12—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	12—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	12—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09
13—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	13—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	13—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09
14—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	14—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	14—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09
15—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	15—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	15—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09
16—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	16—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	16—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09
17—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	17—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	17—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09
18—CHICAGO, Marks 7e, Koroll 14e	16:03	18—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09	18—VANCOUVER, Price 14e, J. Jones	2:09

LES NEUF clubs de la Ligue canadienne de football ont préféré des joueurs défensifs à des joueurs offensifs, hier, alors qu'ils ont nommé les 18 joueurs universitaires canadiens qu'ils veulent protéger lors de leur annuel repêchage préférentiel. Les instructeurs et directeurs généraux de la Canadienne participent actuellement au congrès annuel des instructeurs des collèges américains. Chaque équipe a choisi deux joueurs, les Alouettes de Montréal désignant le quart-arrière Jerry d'Attilio, qui a brillé avec le club de l'université Northern Colorado, et le garde défensif Pierre Gélinas, de Laval, qui a joué avec Iowa State.

Le Prix d'Été sera présenté le 24 août à Blue Bonnets

La neuvième édition du Prix d'Été aura lieu le dimanche 24 août à la piste Blue Bonnets et le vice-président des courses, Michael MacDonald, a annoncé hier que la course attachée à cette classique unique au monde sera de \$100,000 ajoutés. Même s'il est encore relativement jeune (neuf années) le prix d'Été fait déjà figure d'événement jeune (neuf années) le Prix court histoire d'aînés et déjà fourni des sensations de toutes sortes aux amateurs de courses. Les anciens gagnants du Prix

d'Été n'ont d'ailleurs pas besoin de présentation: Romulus Hanover, True Duane, Laverne Hanover, Albatross, Strike Out, Armbrö Madir et Armbrö Omaha sont autant de champions qui ont fait accourir des milliers d'amateurs un peu partout à travers l'Amérique du Nord.

Et qui ne se souvient pas du record mondial de Armbrö Madir en 1 561,18 secondes lors de la classique de 1973? Une marque difficile à égaler pour les années à venir, il n'y a pas de doute.

L'an dernier à Blue Bonnets, le Prix d'Été était présenté sous forme de deux courses d'élimination avec une grande finale qui a donné lieu au triomphe de Armbrö Omaha, ce rapide ambuleur des frères Armstrong. Entre-temps, les courses reprendront de plus belle ce soir à l'hippodrome du boulevard Décarie avec comme attraction principale un amble de \$3,400 avec comme tête d'affiche Indian Head qui sera piloté par le champion de 1974 et de 1973, Gilles Gendron.

SKI DANS L'EST... Une région à découvrir à deux pas de chez nous!

5 JOURS DE SKI • LEÇONS • CHAMBRES: 6 NUITS • REPAS... À PARTIR DE \$125.00



100 milles de pistes • 32 monte-pentes (plus de 15 télésièges doubles) • Élévation jusqu'à 4,000 pieds avec dénivellation verticale jusqu'à 2,100 pieds • Livrets de billets interchangeables • Semaines de ski interchangeables avec ou sans leçons • Ecoles de ski certifiées • Le plus récent équipement dans l'entretien des pistes

ski DANS L'EST
Réservations et informations
Bromont, Québec
Tél.: 514/861-6152
Mont Orford, Québec
Tél.: 514/878-1411
Mont Sutton, Québec
Tél.: 514/538-2646
Jay Peak, Vermont
Tél.: 514/866-1284
Mont Echo, Québec
Tél.: 514/243-6722
Owl's Head, Québec
Tél.: 514/878-1453

Ottawa charge Eagleson d'une mission difficile

TORONTO (PC) — L'avocat torontois Alan Eagleson a révélé hier après-midi dans la ville-reine que le gouvernement fédéral lui avait demandé de prendre en mains toute l'organisation des rencontres internationales de hockey impliquant des athlètes canadiens professionnels.

Par ailleurs, la supervision des activités internationales du hockey amateur serait confiée au père David Bauer dont la tâche principale serait de former une équipe amateur pour représenter le Canada aux Jeux Olympiques.

Alan Eagleson a ajouté qu'il avait eu un long entretien avec le ministre fédéral de la Santé Marc Lalonde, lundi, à Ottawa, et qu'ils avaient fait le tour de la question et qu'il avait indiqué que le principal problème serait de convaincre les propriétaires des clubs de la Ligue nationale de hockey de laisser leurs joueurs représenter le Canada sur la scène internationale. Alan Eagleson, a ajouté que si

les magnats du hockey professionnel refusait, il pourrait alors utiliser les joueurs qu'il représente pour former une équipe supérieure à celles de 1972 et 1974 avec des joueurs comme Bobby Orr, Phil Esposito, Bernard Parent et de nombreux autres du même calibre.

Il a terminé en disant qu'en principe il était d'accord pour accepter l'offre du gouvernement à condition que ce dernier s'assure que la LNH et l'Association mondiale prêteront leur concours.

JUDE DROUIN, centre